

OMPI



AB/XXIII/ 2

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 mai 1992

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

Vingt-troisième série de réunions
Genève, 21 - 29 septembre 1992

ACTIVITES MENEES EN 1991

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent document contient un rapport sur les activités du Bureau international en 1991. Les activités menées pendant les six premiers mois et demi de l'année (du 1^{er} janvier au 15 juillet) ont déjà fait l'objet d'un rapport (document AB/XXII/9) qui a été communiqué aux organes directeurs à l'occasion de leurs réunions de septembre et octobre 1991. Le présent document reprend la description des activités contenue dans ce document et indique aussi les activités menées pendant le reste de l'année (du 16 juillet au 31 décembre). Pour en faciliter la consultation, les passages nouveaux sont signalés par un trait vertical en marge.

2. L'annexe A contient des tableaux résumant les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en 1991, l'annexe B une liste des réunions organisées par l'OMPI, l'annexe C une liste des publications de l'OMPI, l'annexe D une liste des abréviations et sigles utilisés dans le présent document et l'annexe E un index des noms de pays et de territoire cités dans le présent document.

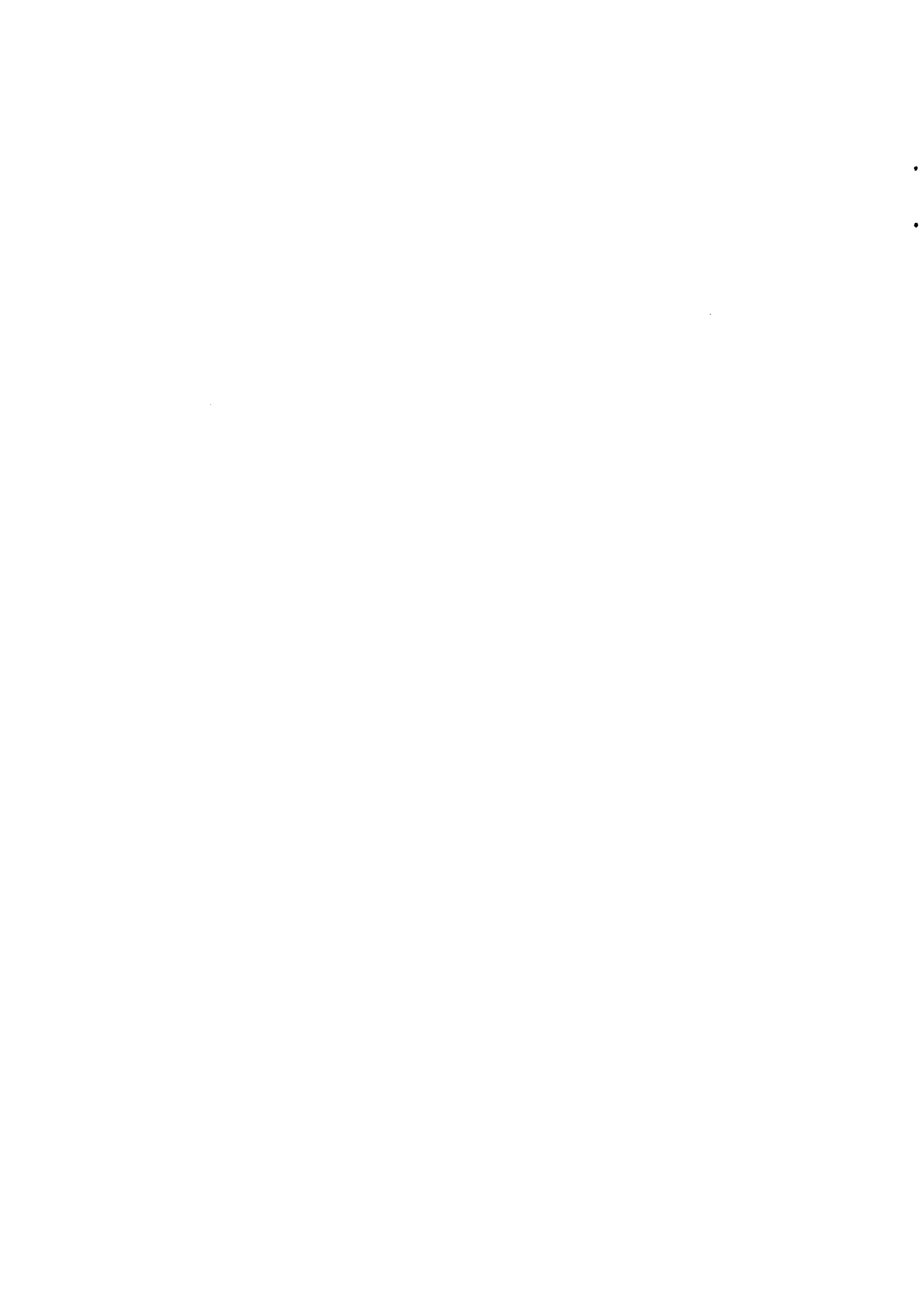


TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | |
|---|--------------------|-----|
| <u>ACTIVITES MENEES EN 1991</u> | | |
| Introduction | 1 - | 2 |
| | | |
| RESUME | | |
| Aperçu des activités et des faits nouveaux | 3 - | 51 |
| | | |
| PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME | 52 - | 964 |
| Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur | 52 - | 652 |
| Objectif | | 52 |
| Activités | 53 - | 652 |
| Mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cours ou stages de formation et de séminaires : programme ordinaire à l'échelon mondial et activités aux échelons régional et national | 53 - | 343 |
| Programme ordinaire de formation : propriété industrielle | 53 - | 58 |
| Programme ordinaire de formation : droit d'auteur | 59 - | 64 |
| Echelon régional et national : propriété industrielle | 65 - | 257 |
| Afrique | 65 - | 114 |
| Pays arabes | 115 - | 128 |
| Asie et Pacifique | 129 - | 207 |
| Amérique latine et Caraïbes | 208 - | 257 |
| Echelons régional et national : droit d'auteur | 258 - | 343 |
| Afrique | 258 - | 287 |
| Pays arabes | 288 - | 291 |
| Asie et Pacifique | 292 - | 318 |
| Amérique latine et Caraïbes | 319 - | 343 |
| Renforcement de la législation nationale et régionale et aménagement d'institutions dans les pays en développement | 344 - | 578 |
| Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle | 344 - | 362 |
| Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle | 363 - | 401 |
| Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle | | 402 |
| Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle | 403 - | 414 |
| Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle | 415 - | 417 |

| | <u>Paragrapbes</u> | |
|---|--------------------|-------|
| Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle | 418 | - 457 |
| Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle | 458 | - 472 |
| Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle | 473 | - 528 |
| Conseiller sectoriel interrégional | 529 | - 530 |
| Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur | 531 | - 545 |
| Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur | 546 | - 551 |
| Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur | 552 | - 557 |
| Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de droit d'auteur | 558 | - 559 |
| Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur | 560 | - 578 |
| Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement | 579 | - 605 |
| Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle | 606 | - 614 |
| Amélioration des conditions d'acquisition, par les pays en développement, de techniques étrangères protégées par des droits de propriété industrielle (licences) | 615 | - 618 |
| Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion | 619 | - 623 |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle | 624 | - 641 |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins | 642 | - 652 |
| Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle | 653 | - 678 |
| Objectif | | 653 |
| Activités | 654 | - 678 |
| Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes | 679 | - 696 |
| Objectif | | 679 |
| Activités | 680 | - 696 |
| Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde | 697 | - 705 |
| Objectif | | 697 |
| Activités | 698 | - 705 |

| | <u>Paragraphes</u> | |
|---|--------------------|--------|
| Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle | 706 | - 778 |
| Objectif | 706 | |
| Activités | 707 | - 778 |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle | | 707 |
| Classification internationale des brevets (CIB) | 779 | - 788 |
| Objectif | 779 | |
| Activités | 780 | - 788 |
| Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques | 789 | - 793 |
| Objectif | 789 | |
| Activités | 790 | - 793 |
| Classification internationale pour les dessins et modèles industriels | 794 | - 796 |
| Objectif | 794 | |
| Activités | 795 | - 796 |
| Promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle; coopération avec les Etats et les organisations internationales | 797 | - 964 |
| Objectif | 797 | - 799 |
| Activités | 800 | - 964 |
| Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) | | 802 |
| Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle | 803 | - 826 |
| Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels | 827 | - 830 |
| Coopération avec les Etats et les organisations internationales | 831 | - 964 |
| Etats | 831 | - 875 |
| Nations Unies | 876 | - 903 |
| Organisations intergouvernementales | 904 | - 922 |
| Autres organisations | 923 | - 964 |
| DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT | 965 | - 1106 |
| Traité de coopération en matière de brevets (PCT) | 965 | - 995 |
| Objectifs | 965 | |
| Activités | 966 | - 995 |
| Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) | 996 | - 1016 |
| Objectif | 996 | |
| Activités | 997 | - 1016 |

| | <u>Paragraphes</u> |
|--|----------------------------|
| Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels) | |
| Objectifs | 1017 - 1024 |
| Activités | 1017 1018 - 1024 |
| Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international) | |
| Objectif | 1025 - 1028 |
| Activités | 1026 1027 - 1028 |
| Traité sur le registre des films (l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles) | |
| Objectif | 1029 - 1049 |
| Activités | 1029 1030 - 1049 |
| Promotion de l'adhésion aux traités établissant des systèmes d'enregistrement international dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'application de ces traités; coopération avec les Etats et les organisations internationales | |
| Objectif | 1050 - 1106 |
| Activités | 1050 - 1052 1053 - 1106 |
| Traité de coopération en matière de brevets (PCT) | 1054 - 1093 |
| Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) | 1094 - 1102 |
| Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels) | 1103 |
| Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international | 1104 - 1105 |
| Traité sur le registre des films (l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles) | 1106 |
| TROISIEME PARTIE : ORGANES DIRECTEURS, PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN | |
| Organes directeurs | 1107 - 1151 |
| Assemblée de l'Union de Paris | 1107 - 1120 |
| Comité de coordination | 1121 - 1124 |
| Comité de coordination | 1125 - 1128 |
| Comité du budget de l'OMPI | 1129 - 1131 |
| Groupe de travail de l'OMPI sur les contributions | 1132 - 1134 |
| Comité des locaux | 1135 - 1144 |

Paragrapbes

Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)

1145 - 1149

Personnel et activités de soutien

1150 - 1151

ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en 1991

ANNEXE B : Réunions organisées par l'OMPI en 1991

ANNEXE C : Publications de l'OMPI parues en 1991

ANNEXE D : Abréviations et sigles utilisés dans le présent document

ANNEXE E : Index des pays et territoire

RESUME

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1991 :
aperçu des activités et des faits nouveaux

Introduction

3. Lors de leurs réunions de septembre 1991, les organes directeurs de l'OMPI ont passé en revue les activités que le Bureau international a menées en 1990 et entre le 1^{er} janvier et le 15 juillet 1991, et ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard du travail accompli. A leur avis, ces activités ont été impressionnantes pour ce qui est de la qualité, du volume et de la variété, elles ont été conformes aux plans établis pour l'exercice biennal 1990-1991 et elles ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans ces plans.

4. Au cours des délibérations, des délégations ont évoqué tout spécialement les activités de coopération menées en faveur des pays en développement, notamment dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines ou de la formation, de la législation, des procédures administratives, de l'informatisation, des services d'information en matière de brevets (y compris l'adoption de techniques faisant appel aux disques compacts ROM) et de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités.

5. Les délégations des pays en développement ont considéré que ces activités sont de première importance dans le programme de travail de l'OMPI, et elles se sont déclarées très satisfaites de l'assistance que leurs pays ont reçue de l'Organisation et, par l'intermédiaire de celle-ci, d'autres pays, aussi bien de pays en développement que de pays industrialisés, ainsi que de certaines organisations. La plupart des délégations des pays industrialisés ont souligné l'importance que leur gouvernement attache au programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Elles se sont engagées à continuer de participer à ces activités et, lorsque cela sera possible, à accroître leur participation.

6. De nombreuses délégations se sont aussi déclarées satisfaites du travail que le Bureau international a accompli ou réalise actuellement dans le domaine de l'établissement de normes; elles se sont félicitées par exemple des progrès accomplis dans l'élaboration d'un traité sur le droit des brevets, d'un règlement d'exécution pour l'application du protocole relatif à l'Arrangement de Madrid (enregistrement des marques) et d'un projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. Elles ont en outre pris note avec satisfaction du volume encourageant des activités d'enregistrement international concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

Coopération pour le développement

7. Pour l'OMPI, l'année 1991 a été marquée par un nombre important de demandes d'assistance que les pays en développement ont adressées au Bureau international. Malgré une diminution des fonds extrabudgétaires en provenance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation a pu répondre de manière satisfaisante aux demandes de formation reçues de pays

en développement au cours de cette année. Les activités de formation menées par l'OMPI sont destinées à créer ou à renforcer les compétences et les capacités professionnelles nécessaires à l'administration et à l'utilisation efficaces du système de la propriété intellectuelle. Pendant l'année, une formation qui a consisté en cours, voyages d'étude, journées d'étude, séminaires, stages à l'étranger et activités de formation en cours d'emploi sous la supervision d'experts internationaux, a été dispensée à des fonctionnaires nationaux et à du personnel des secteurs technique, juridique, industriel et commercial.

8. La plupart des cours, journées d'étude et séminaires organisés par l'OMPI ont eu lieu dans des pays en développement. En 1991, au total, quelque 75 manifestations de ce genre se sont déroulées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Elles ont permis aux intéressés d'acquérir des notions de base en matière de propriété industrielle ou de droit d'auteur, ou des connaissances spécialisées dans des domaines tels que la recherche et l'examen en matière de brevets et de marques, l'informatisation de l'administration des offices de propriété industrielle, l'utilisation des bases de données informatisées relatives aux brevets (y compris l'utilisation de techniques faisant appel aux disques compacts ROM), les aspects juridiques et économiques de la propriété industrielle, l'administration de la perception des redevances de droit d'auteur et de la répartition du produit de ces redevances ainsi que la promotion de l'inventivité technique. En dehors de ses propres fonctionnaires, l'OMPI a invité en qualité de conférenciers 180 experts extérieurs, dont un peu plus du tiers étaient des ressortissants de pays en développement. De plus, 85 voyages d'étude ont été organisés, à l'intention de fonctionnaires de pays en développement, dans des pays industrialisés et des pays en développement. En tout, 39 pays en développement, 18 pays industrialisés et 13 organisations intergouvernementales ont accueilli sur leur territoire des manifestations de ce type ou ont collaboré avec l'OMPI à leur organisation. Plus de 5000 hommes et femmes venant des secteurs public et privé d'une centaine de pays et de six organisations intergouvernementales de pays en développement ont participé à ces activités.

9. L'existence d'une législation nationale appropriée est une condition préalable pour qu'un pays puisse tirer le meilleur parti du système de la propriété intellectuelle. L'OMPI a donc continué, en 1991, de mettre l'accent sur les conseils et l'aide qu'elle donne aux pays en développement pour l'amélioration de leur législation. Elle a élaboré des projets de loi et de règlements concernant, selon le pays considéré, un ou plusieurs aspects de la propriété intellectuelle; elle a aussi formulé des observations sur des projets établis par les pays eux-mêmes. Au total, durant la période examinée, quelque 35 pays ont bénéficié de ces conseils et de cette aide.

10. Dans ses efforts pour aider les pays en développement à promouvoir l'inventivité technique à l'échelon national, l'OMPI a donné des conseils pour la rédaction de dispositions législatives sur la création d'un cadre institutionnel favorable aux inventeurs, auteurs et autres créateurs, et elle a organisé des séminaires pour examiner des mesures visant à soutenir les inventeurs dans leurs efforts. Elle a aussi continué de décerner des médailles d'or à des inventeurs et à des créateurs ayant réalisé des travaux exceptionnels, principalement à l'occasion d'expositions spéciales.

11. Cent dix missions ont été effectuées dans quelque 80 pays en développement par des fonctionnaires de l'OMPI et, au total, 65 consultants extérieurs (dont un tiers en provenance de pays en développement) engagés par l'OMPI. Ces missions visaient notamment à conseiller les pouvoirs publics au sujet de l'amélioration des procédures administratives, de l'informatisation, de la fourniture de services d'information en matière de brevets et de la mise en place d'organismes de gestion collective des droits d'auteur. Lors de la préparation et de l'exécution de chaque mission, l'OMPI a maintenu une étroite collaboration avec le gouvernement intéressé pour définir les besoins et les priorités du pays.
12. Pour ce qui est d'encourager l'utilisation de l'abondante information technique contenue dans les documents de brevet, les recherches sur l'état de la technique que l'OMPI réalise pour les pays en développement ont fait l'objet d'une demande soutenue. Environ 440 rapports de recherche et 2600 documents de brevet ont été fournis en 1991 aux 44 gouvernements et organismes de pays en développement qui en avaient fait la demande.
13. Pour l'exercice biennal 1992-1993, il est prévu un plus grand volume d'activités dans le domaine de la coopération pour le développement, visant notamment à encourager les pays en développement à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, à informatiser les services offerts par leurs offices de propriété industrielle ainsi que leurs opérations de gestion collective des droits d'auteur (y compris à adopter des techniques faisant appel aux disques compacts ROM), à développer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et à faciliter la participation de représentants de ces pays à des réunions organisées par l'OMPI.
14. Afin de permettre au Bureau international de mener à bien ces activités au cours de l'exercice en question, les organes directeurs ont approuvé, en septembre, la proposition du directeur général tendant à augmenter de 29,4% les ressources budgétaires allouées aux activités de coopération pour le développement, en les faisant passer d'environ 5,45 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1990-1991 à environ 7,05 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1992-1993.

Etablissement de normes

15. L'objectif de l'OMPI dans ce domaine est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle partout dans le monde, compte dûment tenu des objectifs sociaux, culturels et économiques des différents pays.
16. En 1991, d'importants progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle.
17. La première partie de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets) s'est tenue à La Haye, en juin, dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement néerlandais. La participation a été forte : 88 Etats membres de l'Union de Paris étaient représentés, de même que cinq Etats non membres, six organisations intergouvernementales et 33 organisations non gouvernementales. La conférence a permis d'examiner les projets du traité sur le droit des brevets envisagé et de son règlement

d'exécution. Nul doute que ces délibérations faciliteront les travaux de la deuxième partie de la conférence diplomatique, dont l'Assemblée de l'Union de Paris examinera la date et le lieu en 1992.

18. La première session du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne s'est tenue en novembre. Des experts de 56 Etats, cinq organisations intergouvernementales et 39 organisations non gouvernementales y ont participé. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la première partie du mémorandum établi par le Bureau international et intitulé "Questions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne". Ces questions concernaient certaines catégories d'oeuvres protégées (programmes d'ordinateur, bases de données, systèmes experts et autres systèmes d'intelligence artificielle, oeuvres produites par ordinateur), ainsi que les droits des producteurs d'enregistrements sonores.

19. Les délibérations ont abouti aux conclusions suivantes : la nature juridique d'un éventuel protocole devrait être celle d'un arrangement particulier au sens de l'article 20 de la Convention de Berne; le comité devrait approfondir l'examen de la nature juridique et du contenu de ces protocoles éventuels; les divergences d'opinions au sujet des logiciels d'ordinateur ont été telles qu'il n'a pas été possible de tirer des conclusions à ce stade, si bien que l'examen de la question pourrait être repris à une session ultérieure du comité; la question des bases de données devrait être traitée dans le contexte du protocole envisagé, mais non celle de l'intelligence artificielle; il serait prématuré de traiter des oeuvres "produites par ordinateur" dans un protocole éventuel; quant aux droits des producteurs de phonogrammes, les membres du comité se sont accordés à dire qu'il y a lieu d'en renforcer la protection et que le Bureau international devra examiner la question de la nature d'un nouvel instrument éventuel et se demander, en particulier, si cet instrument devrait être limité au droit d'auteur ou inclure également les droits voisins. Le comité devait se réunir à nouveau en février 1992.

20. La troisième session du Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle s'est tenue en septembre. Quarante-cinq Etats, quatre organisations intergouvernementales et quatre organisations internationales non gouvernementales y ont participé. Le comité a examiné un document établi par le Bureau international, qui contenait des dispositions d'un projet de traité en la matière et décrivait le mécanisme de règlement des différends. Le comité a recommandé que le Bureau international élabore un projet de traité et le lui soumette pour examen à sa prochaine session (qui se tiendra en juillet 1992). Les organes directeurs de l'OMPI examineraient, en 1992, la nécessité d'une cinquième session du comité ainsi que les modalités à suivre afin de fixer des dates en 1993 pour la conférence diplomatique et la réunion préparatoire qui la précéderait.

21. Dans le cadre de l'étude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes, l'OMPI a organisé un Colloque mondial sur les aspects de propriété intellectuelle de l'intelligence artificielle, qui s'est tenu en mars. Les discussions ont porté sur les diverses catégories d'intelligence artificielle et leurs principaux domaines d'application du point de vue de leurs incidences éventuelles en matière de propriété intellectuelle. Les résultats de ce colloque devaient être pris en considération lors de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne. Le comité d'experts qui s'est réuni pour examiner ce protocole a décidé (voir plus haut) que celui-ci ne devrait pas porter sur l'intelligence artificielle.

22. Egalement dans le cadre des travaux sur les activités de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes, un Symposium sur la protection internationale des indications géographiques s'est tenu en octobre. Ce symposium, auquel ont participé plus de 100 représentants de 35 pays, a été consacré à divers aspects de la protection des indications géographiques contre les utilisations abusives ainsi qu'aux mesures (telles que l'enregistrement international) qui sont appropriées pour assurer concrètement cette protection. Les délibérations ont porté aussi bien sur les produits de la terre que sur les produits industriels. Une attention particulière a été consacrée à la protection internationale des indications de provenance dans le cadre des accords administrés par l'OMPI et à l'élaboration d'un nouvel accord sur la protection internationale des indications géographiques, à la protection des appellations vinicoles dans divers pays et sur le plan international, à la protection nationale des indications géographiques dans divers Etats, ainsi qu'à la protection des indications géographiques dans le cadre de la Communauté économique européenne.

23. Dans le domaine de l'établissement de normes, le programme et budget pour l'exercice biennal 1992-1993 prévoit : la conclusion de deux traités envisagés, à savoir le traité sur le droit des brevets et le traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle; la poursuite des travaux concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et deux traités envisagés, l'un sur l'harmonisation des formalités et d'autres aspects de la protection des marques (traité sur le droit des marques), l'autre sur la protection et l'enregistrement international des indications géographiques, ainsi que la question de savoir si l'OMPI devrait fournir des services en matière de règlement des litiges entre particuliers dans le domaine de la propriété intellectuelle; le commencement des travaux sur une loi type sur la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores.

Information en matière de propriété industrielle

24. En septembre, le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) a passé en revue l'évolution des travaux accomplis par le Comité exécutif de coordination et ses groupes de travail, et il a convenu que les progrès réalisés en ce qui concerne les tâches fixées pour la période biennale 1990-1991 ont été satisfaisants. A cette occasion, le comité permanent a approuvé la déclaration du directeur général selon laquelle les thèmes essentiels de la coopération internationale dans le domaine de l'information en matière de brevets jusqu'en l'an 2000 devraient continuer d'être, premièrement, le stockage du texte complet, dessins compris, de tous les documents de brevet sur disques optiques ou sur d'autres supports sur lesquels ces textes peuvent être stockés sous une forme extrêmement compacte et aisément accessible; deuxièmement, la poursuite de l'élaboration de systèmes informatisés et hautement automatisés de recherche, celle-ci étant fondée non seulement sur la classification mais aussi sur des mots, des combinaisons de mots, des formules chimiques et d'autres éléments; troisièmement, l'harmonisation des méthodes de recherche propres aux bases de données de tous les offices et aux bases de données commerciales, de telle manière que l'on puisse à partir de chacune d'elles, sous réserve d'une autorisation et d'un paiement éventuel, procéder à des recherches dans les autres bases de données.

25. Le comité permanent a décidé d'accorder, au cours de la période biennale 1992-1993, l'attention voulue aux problèmes particuliers que pose pour les pays en développement l'évolution rapide de l'automatisation et, plus particulièrement, à la mise à disposition de documents de brevet et aux systèmes de recherche des données bibliographiques sur disques compacts ROM.

Activités d'enregistrement international

26. En 1991, le nombre des demandes internationales déposées et des enregistrements internationaux effectués dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a confirmé la situation saine de chacun des trois systèmes d'enregistrement. Par rapport à 1990, la croissance a été de 16,12% dans le système du PCT, tandis que le volume des demandes a augmenté de 1,7% dans le système de La Haye. Dans le système de Madrid, en revanche, le nombre des enregistrements a diminué de 5,54%.

27. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, l'informatisation des opérations des unions financées par des taxes se poursuivra en vue de la fourniture aux utilisateurs de services d'une qualité sans cesse améliorée.

Traité de coopération en matière de brevets

28. Au cours de l'année, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mongolie et la Tchécoslovaquie ont déposé leurs instruments d'adhésion au PCT, ce qui porte à 49 le nombre des parties contractantes dans le cadre de ce traité.

29. En 1991, le nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales reçus par le Bureau international s'est élevé à 22.247, soit 16,12% de plus qu'en 1990. Le nombre moyen d'Etats contractants (du PCT) désignés dans chaque demande internationale a été de 23. Ainsi, les demandes internationales ont remplacé environ 511.680 demandes nationales. L'augmentation peut s'expliquer en partie par les efforts intenses que le Bureau international déploie pour promouvoir l'utilisation du PCT par les Etats contractants de ce traité.

30. Afin de simplifier et de moderniser encore l'utilisation du système du PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté, en juillet, des modifications du règlement d'exécution du traité. Près de la moitié des règles ont été modifiées; les modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1992.

31. Au cours de l'année, le Bureau international a offert aux offices nationaux des Etats membres du PCT ainsi qu'aux administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international de leur fournir gratuitement des disques compacts ROM en remplacement des exemplaires sur papier ou sur microfilm des demandes internationales publiées au titre du PCT (brochures du PCT), étant entendu que les offices qui accepteraient cette offre recevraient aussi gratuitement un poste de travail équipé du matériel nécessaire à la lecture et à l'impression des brochures du PCT figurant sur ces disques compacts ROM. Vingt-trois offices ou administrations ont jusqu'à présent accepté cette offre.

32. En service depuis 1982, le système informatique du PCT permet notamment au Bureau international d'enregistrer et de traiter les données figurant dans les demandes internationales, les rapports de recherche internationale et les demandes d'examen préliminaire international qu'il reçoit. Il produit aussi des bandes magnétiques qui sont utilisées pour la photocomposition des pages de la Gazette du PCT et de la page de couverture des brochures du PCT.

33. L'expérience acquise dans le cadre du système informatique existant du PCT a permis au Bureau international de déterminer de nouveaux besoins qui ont conduit à l'élaboration d'un système plus performant. Ce système, appelé "Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales" (CASPIA), sera mis en exploitation en mars 1992. Il fonctionnera dans un cadre informatique plus adaptable et, tout en conservant certaines des caractéristiques du système actuel, il apportera des améliorations notables sur le plan de l'interaction avec l'utilisateur. Il effectuera notamment des contrôles de validité supplémentaires qui déboucheront sur une action immédiate, de même qu'il permettra d'accéder plus rapidement à l'information requise et d'effectuer diverses analyses statistiques; ce système est appelé à être intégré au futur système DICAPS.

34. Le Bureau international a aussi poursuivi la mise en place d'un système supplémentaire appelé "Système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur" (DICAPS), qui vise à répondre aux besoins généraux suivants : circulation, stockage des dossiers et accès à ceux-ci (il n'y aura plus de dossiers sur support papier; tous les documents composant un dossier seront stockés sur disque optique); mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT; impression automatique des brochures sur imprimantes à laser; diffusion et expédition des brochures sur disques optiques, en particulier sur disques compacts ROM. Le système est mis en place en deux étapes successives. La première, qui comprend une étude de structure et l'élaboration d'une description détaillée du système proposé, a commencé en mars 1991 et a été terminée dans l'année. La seconde, qui comprend la mise en place du système, devrait se terminer à la fin 1993.

Arrangement de Madrid

35. En 1991, le Bureau international a reçu 20.791 demandes d'enregistrement international et de renouvellement de marques, soit une baisse d'environ 5,54% par rapport à 1990. Cette diminution est probablement imputable, pour l'essentiel, à la situation économique dans les Etats membres. Etant donné qu'en 1991 le nombre moyen de pays couverts par chaque enregistrement international a été de 8,34, les enregistrements internationaux ont remplacé, pour l'année en question, environ 201.671 enregistrements nationaux. Les autres activités menées dans le cadre du système de Madrid, à savoir les renouvellements et les modifications, ont diminué de 3,19% par rapport à 1990.

36. L'année 1991 a marqué le centenaire de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le roi et la reine d'Espagne ont assisté à une cérémonie organisée pour célébrer cet anniversaire en mai, à Madrid. Le Bureau international est l'auteur d'une publication commémorant cet événement.

37. Le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid s'est réuni deux fois en 1991 en vue d'améliorer encore le projet de règlement d'exécution du système de Madrid. Ce règlement d'exécution portera, lorsque le Protocole de Madrid de 1989 sera entré en vigueur, sur les procédures prévues dans ce protocole et dans l'Arrangement de Madrid actuellement en vigueur, et il assurera la bonne coexistence du protocole et de l'arrangement. Le groupe de travail se réunira en 1992, essentiellement pour examiner les projets des formulaires officiels qui devront être utilisés en vertu du règlement d'exécution.

38. Le sous-système de publication du système MINOS (International Marks Numbered and Optically Stored), qui vise à mettre sur disques optiques les archives de tous les enregistrements internationaux de marques, est entré en exploitation dans le courant de 1991; le sous-système d'archivage a lui aussi été mis en exploitation, sans toutefois fonctionner à pleine capacité. La lecture électronique des marques internationales nouvellement reçues a débuté en vue d'un stockage dans le système à disque optique. Les travaux ont continué en ce qui concerne le projet ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé), qui vise à produire une série de disques compacts ROM contenant la totalité des données du registre international, y compris les images le cas échéant. La situation évoluant conformément au calendrier prévu, les premiers disques compacts ROM devraient être diffusés au début de 1992. Le Bureau international accélérera l'enregistrement des images dans la base de données ROMARIN, afin que la mise en place du système (avec les textes complets et les images) soit achevée au début de 1993. Ce projet permettra à tous les Etats de l'Union de Madrid d'accéder facilement et sur un plan d'égalité, grâce aux disques compacts ROM, aux données figurant sur le registre, puisque chacun d'eux a reçu, en 1991, un poste de travail à disques compacts ROM.

Arrangement de La Haye

39. En 1991, le Bureau international a reçu ou enregistré 4364 dépôts, renouvellements et prorogations de dessins et modèles industriels, ce qui représente une augmentation de 1,7% par rapport à 1990.

40. Un comité d'experts a tenu sa première session en avril pour recommander des solutions (y compris la révision éventuelle de l'arrangement ou la mise en place d'un système nouveau) visant à accroître l'utilisation du système de dépôt international de La Haye et à permettre l'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats à l'Arrangement de La Haye.

41. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, ce comité poursuivra ses travaux afin de préparer une révision de l'Arrangement de La Haye.

Nouvelles adhésions aux traités

42. En 1991, i) la Namibie et Saint-Marin ont adhéré à la Convention instituant l'OMPI, ce qui porte à 127 le nombre total des Etats membres de l'Organisation; ii) le Chili, la Gambie et le Swaziland ont adhéré à la Convention de Paris, ce qui porte à 103 le nombre des Etats membres de l'Union de Paris; iii) l'Equateur, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Paraguay et la Zambie ont adhéré à la Convention de Berne, ce qui porte à 90 le nombre

des Etats membres de l'Union de Berne; iv) la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mongolie et la Tchécoslovaquie ont adhéré au PCT, ce qui porte à 49 le nombre des Etats membres de l'Union du PCT; v) l'Espagne a été le premier pays à ratifier le Protocole de Madrid de 1989; vi) la Grèce a adhéré à la Convention de Bruxelles (satellites), ce qui porte à 14 le nombre des Etats parties à cette convention; vii) l'Argentine et l'Espagne ont adhéré à la Convention de Rome, ce qui porte à 37 le nombre des Etats parties à cette convention.

Système de contributions; arriérés de contributions des pays les moins avancés

43. En octobre, les organes directeurs ont approuvé la création, à compter du 1^{er} janvier 1992, de deux nouvelles classes de contribution; les contributions dues au titre de ces classes représenteront respectivement la moitié et le quart de la contribution due au titre de la classe VII ou de la classe C, qui est d'une unité. Quarante-neuf pays en développement dont la quote-part selon le barème de l'ONU est faible bénéficieront de ces deux nouvelles classes, ce qui aura pour effet de réduire leur contribution actuelle de 50 ou 75% respectivement. Les organes directeurs ont aussi décidé que le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatif aux années antérieures à 1990 sera comptabilisé dans un compte spécial ("compte gelé"); ces arriérés ne seront pas réclamés, mais des versements sont attendus et encouragés.

Europe centrale et Europe orientale

44. Durant l'année, le Bureau international a contribué, à titre consultatif, aux changements d'ordre législatif qui étaient intervenus ou qui sont prévus dans le domaine de la propriété intellectuelle, dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Le 1^{er} juillet 1991, la nouvelle loi sur les brevets de l'Union soviétique est entrée en vigueur. L'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB) ont organisé conjointement, à l'intention de représentants des secteurs public et privé de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ainsi que des Etats membres de l'OEB, un symposium sur les brevets, qui s'est tenu à Budapest, en novembre 1991. L'OMPI a aussi organisé, avec le Gouvernement roumain, un séminaire national sur la propriété intellectuelle qui s'est tenu en mai.

45. La nouvelle loi soviétique sur les marques de produits et de services a été adoptée le 3 juillet 1991. En Hongrie, des lois traitant de la concurrence déloyale, des modèles d'utilité et des produits microélectroniques semi-conducteurs ont été adoptées. La Roumanie a adopté une nouvelle loi sur les brevets et la Tchécoslovaquie une loi sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs. Tous ces pays ont demandé conseil au Bureau international pour rédiger leurs nouvelles lois. En Bulgarie, une nouvelle loi sur les brevets est en préparation. L'Albanie, la Lettonie et la Lituanie ont demandé une assistance dans un ou plusieurs domaines de la législation sur la propriété intellectuelle ou en ce qui concerne l'adhésion à des traités de l'OMPI.

46. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, le Bureau international de l'OMPI accordera une attention particulière aux besoins des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale. Il s'est doté pour cela, en octobre 1991, d'une unité administrative spéciale : la Section de l'Europe centrale et

orientale. Il est aussi prévu d'organiser à l'échelon national et international, au cours de cet exercice biennal, des séminaires et autres réunions sur divers aspects de la propriété intellectuelle, y compris un séminaire sur les inventions de service qui se tiendra en Roumanie et sera destiné aux pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, ainsi qu'une réunion de ces mêmes pays et de pays donateurs potentiels qui se tiendra au siège de l'OMPI et permettra d'examiner des questions d'intérêt commun.

Office européen des brevets (OEB)

47. L'OMPI et l'OEB ont encore renforcé leur coopération durant la période examinée, notamment en vue de l'exploitation conjointe de techniques nouvelles comme le disque compact ROM pour le stockage, la recherche et la gestion de l'information en matière de brevets en général, et en vue de l'accroissement de l'utilisation de ce type de disque et du matériel correspondant dans les pays en développement en particulier. En février, les deux organisations ont établi ensemble une série de principes directeurs à l'intention des pays en développement au sujet de l'utilisation, par ces pays, de la technique du disque compact ROM pour l'information en matière de brevets. De même, elles coopèrent étroitement dans le cadre du système du PCT. Le Bureau international et l'OEB ont aussi coopéré pour aider les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

48. Le Bureau international et le secrétariat de la CNUED ont noué, pendant la première moitié de 1991, des relations de travail régulières.

49. En octobre, l'OMPI et la CNUED ont organisé conjointement une réunion d'experts qui a permis d'examiner et de préciser les aspects juridiques et techniques des questions de propriété relatives au transfert de techniques en rapport avec la protection de l'environnement, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en 1992.

Nomination du directeur général

50. En octobre 1991, sur la base de la proposition faite par le Comité de coordination de l'OMPI en 1990, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé M. Arpad Bogsch, à l'unanimité et par acclamation, directeur général de l'OMPI pour une nouvelle période qui viendra à terme le 30 novembre 1995.

51. En novembre, le Comité de coordination a approuvé la prolongation pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1993, de la nomination de M. Shahid Alikhan au poste de vice-directeur général. Il a aussi approuvé la nomination de M. François Curchod au poste de vice-directeur général pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1995.

PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteurObjectif

52. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :

- i) mettre en valeur les ressources humaines,
- ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application,
- iii) faciliter la création ou la rénovation d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en oeuvre effective de la législation nationale ou régionale,
- iv) favoriser l'activité inventive et artistique créatrice nationale ainsi que l'exploitation de ses résultats,
- v) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle,
- vi) faciliter l'acquisition de techniques étrangères brevetées et l'accès aux oeuvres étrangères protégées par le droit d'auteur,
- vii) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information,
- viii) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

ActivitésMise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cours ou stages de formation et de séminaires : programme ordinaire à l'échelon mondial et activités aux échelons régional et nationalProgramme ordinaire de formation : Propriété industrielle

53. Pendant la période considérée, l'OMPI a reçu 733 demandes de stage en propriété industrielle émanant de 104 pays, d'un territoire et de cinq organisations. Trois cent dix-sept de ces demandes, émanant des 89 pays, du territoire et de l'organisation indiqués ci-après, ont été acceptées et ont débouché sur les cours ou stages de formation mentionnés au paragraphe 56 : Afghanistan, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte,

El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gambie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe, Hong Kong et CEPALC.

54. Vingt-sept pays et cinq organisations intergouvernementales ont pris à leur charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans le domaine de la propriété industrielle : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Israël, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Suisse, Union soviétique, ALADI, BBM, OEB, OAPI, PNUD.

55. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

56. Les cours et stages de formation suivants ont eu lieu pendant la période considérée dans le présent rapport (dans l'ordre chronologique) :

a) en avril, 10 stagiaires ont suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données (en espagnol), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Cuba, du Guatemala, du Panama, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela; 28 ressortissants mexicains y ont aussi participé; les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de France, d'Espagne et de l'OEB), par des experts mexicains ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI;

b) en avril, 13 stagiaires ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement jamaïcain; les participants venaient d'Aruba, des Bahamas, de la Barbade, d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Trinité-et-Tobago et de la CEPALC; 29 ressortissants de la Jamaïque ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Brésil, du Canada et de la CEPALC, par un fonctionnaire national jamaïcain et par deux fonctionnaires de l'OMPI;

c) en avril, 16 stagiaires ont suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle destiné aux pays d'Amérique latine (en espagnol), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI); les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et du Pérou; 20 ressortissants de l'Uruguay venant de l'administration et du secteur privé ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI de nationalité bolivienne, mexicaine, péruvienne et uruguayenne, par trois fonctionnaires de l'ALADI et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

d) en mai, huit stagiaires ont suivi, à Munich, un cours sur l'examen en matière de brevets (en espagnol), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement allemand à l'attention du personnel des offices latino-américains de la propriété industrielle; les participants venaient d'Argentine, de Colombie, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela; leurs frais de voyage et de séjour ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand; les exposés ont été présentés par quatre fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, par un juge du tribunal fédéral des brevets (Allemagne) et par un fonctionnaire de l'OMPI;

e) en mai, huit stagiaires ont suivi, à Praia, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays lusophones d'Afrique (en portugais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Cap-Vert et avec le concours financier de l'ASDI; les participants venaient d'Angola, de Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe; 25 ressortissants du Cap-Vert représentant les secteurs public et privé ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI de nationalité brésilienne et portugaise et par un fonctionnaire de l'OMPI;

f) en juin et juillet, 19 stagiaires ont suivi, à Moscou, un cours de formation sur l'information en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office des brevets de l'URSS, avec le concours financier de l'Union soviétique fourni dans le cadre d'un fonds fiduciaire institué auprès du PNUD; les participants venaient de Chine, de Cuba, d'Egypte, de Gambie, d'Inde, d'Iran (République islamique d'), de Libye, du Malawi, du Mexique, du Pérou, des Philippines, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de la République-Unie de Tanzanie, de Roumanie, du Soudan, de Thaïlande, du Venezuela et du Yémen; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité britannique et coréenne (République de Corée), par des fonctionnaires de l'Office des brevets de l'Union soviétique et d'autres institutions soviétiques et par quatre fonctionnaires de l'OMPI; les frais de participation des conférenciers de la République de Corée et du Royaume-Uni ont été financés à l'aide du fonds fiduciaire précité;

g) en juin et juillet, neuf stagiaires ont suivi, à Washington, un cours de formation sur l'examen et la documentation en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, avec le concours financier du PNUD; les participants venaient de Chine, d'Egypte, d'Indonésie, du Lesotho, du Mexique, du Nigéria, des Philippines, de la République de Corée et du Venezuela;

h) en juillet, 25 stagiaires ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Afghanistan, du Bangladesh, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, de Mongolie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de République de Corée, de République populaire démocratique de Corée, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam; cinq ressortissants de Sri Lanka ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande, américaine, chinoise, finlandaise, pakistanaise et suisse et par quatre fonctionnaires de l'Organisation.

i) en juillet, 21 stagiaires ont suivi, au Caire, un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais et en arabe), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement égyptien et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Arabie saoudite, de Jordanie, de Libye, du Maroc, du Soudan, de Syrie, de Tunisie et du Yémen; 31 ressortissants égyptiens y ont également participé; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant du Danemark, d'Egypte, de France et de Jordanie et par deux fonctionnaires de l'Organisation;

j) en août, 20 stagiaires ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient de Gambie, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie, de Sierra Leone, du Swaziland et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Autriche, du Malawi, des Pays-Bas, de Suède et de l'ARIPO et par trois fonctionnaires de l'OMPI;

k) en septembre, 22 stagiaires ont suivi, à Daeduk, un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bangladesh, de Chine, des Fidji, d'Inde, d'Indonésie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam; 23 ressortissants de la République de Corée y ont aussi participé. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant d'Australie, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, par cinq experts de la République de Corée ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI;

l) en septembre, immédiatement avant les cours mentionnés plus loin aux points m), n), o), p), q), r) et s), 86 stagiaires ont suivi au siège de l'OMPI, à Genève, un séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, anglais, arabe et espagnol); les participants venaient d'Arabie saoudite, d'Argentine, du Bangladesh, du Bénin, du Brésil, de Bulgarie, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Chili, de Chine, de Chypre, de Colombie, du Congo, de Cuba, d'Egypte, du Guatemala, de Guinée, de Guinée équatoriale, du Honduras, de Hong Kong, d'Inde, d'Indonésie, de Jamaïque, du Kenya, de Libye, de Madagascar, de Malaisie, du Malawi, de Mauritanie, du Mexique, de Mongolie, du Nigéria, du Pakistan, du Paraguay, du Pérou, des Philippines, de République centrafricaine, de Roumanie, de Sao Tomé-et-Principe, du Soudan, de Syrie, de Thaïlande, de Tunisie, d'Uruguay, du Venezuela, du Viet Nam, du Yémen, de Yougoslavie, du Zaïre et du Zimbabwe; ce séminaire a aussi été suivi par les représentants des missions permanentes de plusieurs pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI;

m) en septembre, six stagiaires ont suivi, à Vienne, un cours de formation sur la documentation et l'information en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et par l'Office autrichien des brevets; les participants venaient du Bangladesh, du Brésil, de Chine, d'Egypte, d'Uruguay et de Yougoslavie; l'Autriche a pris à sa charge environ la moitié des frais de voyage et de séjour des participants;

n) en septembre et octobre, 21 stagiaires ont suivi à l'OEB, à La Haye, un séminaire sur le thème "L'information technique au service du développement industriel : la documentation de brevets" (en français et en anglais), organisé conjointement par l'OMPI et par l'OEB. Les participants venaient du Bénin, du Brésil, de Bulgarie, du Burundi, de Chine, d'Egypte, de Guinée, de Hong Kong, d'Indonésie, de Malaisie, du Mexique, des Philippines, du Sénégal, de Thaïlande, de Tunisie, du Viet Nam, du Zaïre et du Zimbabwe; leurs frais de voyage et de séjour ont été financés par l'OEB; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires des Etats membres de l'OEB et des fonctionnaires de l'OMPI; le séminaire a été suivi d'une visite au siège de l'OEB, à Munich;

o) en septembre et octobre, huit stagiaires ont suivi, à La Haye, un cours de formation spécialisé sur l'examen en matière de brevets (en anglais), organisé à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays en développement par l'OMPI et l'Office néerlandais des brevets (Octrooiraad) avec le concours du Gouvernement néerlandais. Les participants venaient du Brésil, de Chine, d'Egypte, d'Inde, d'Indonésie, du Kenya et de Thaïlande; les Pays-Bas ont financé les frais de séjour de sept participants et la totalité des frais du huitième a été prise en charge dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office néerlandais des brevets;

p) en septembre et octobre, 28 stagiaires ont suivi au CEIPI, à Strasbourg, un cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (en français et en anglais), organisé conjointement par l'OMPI et le CEIPI avec la collaboration de l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI) et le concours financier de la France et de la Suisse; les participants venaient du Brésil, du Burkina Faso, du Cameroun, du Chili, de Chine, de Chypre, de Colombie, du Congo, d'Egypte, du Honduras, d'Inde, d'Indonésie, de Madagascar, du Malawi, de Mauritanie, de Mongolie, du Nigéria, du Pakistan, du Pérou, de la République centrafricaine, de Roumanie, du Soudan, de Syrie, de Thaïlande, du Venezuela, de Yougoslavie et du Zaïre; les exposés ont été présentés par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI ou associés à cet organisme, des fonctionnaires de l'INPI (France), de l'Office suédois des brevets, de l'OEB et de l'OMPI ainsi que par des représentants d'entreprises privées sises en France et en Allemagne; pendant le cours, une visite a été organisée dans une entreprise allemande; pour la plupart des participants, le cours a été suivi par une formation pratique en propriété industrielle dans l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Egypte, France, Hongrie, Israël et Suisse;

q) en septembre et octobre, 11 stagiaires ont suivi, à Madrid, un cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (en espagnol), organisé par l'OMPI et l'Office espagnol de la propriété industrielle; les participants venaient d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Guatemala, de Guinée équatoriale, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela; l'Espagne a pris à sa charge environ la moitié des frais de voyage et de séjour des participants; les frais de voyage et de séjour du stagiaire venant de Guinée équatoriale ont été financés dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Afrique; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office espagnol et de l'OMPI;

r) en septembre et octobre, quatre stagiaires ont suivi, à Munich, un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais), organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets; les participants venaient d'Arabie saoudite, d'Indonésie, du Viet Nam et du Yémen; leurs frais de voyage et de séjour ont été pris en charge dans le cadre de projets nationaux financés par le PNUD; après le cours, une visite a eu lieu au Bureau berlinois de l'Office allemand des brevets;

s) en septembre et octobre, huit stagiaires ont suivi, à Stockholm, un cours de formation sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets; les participants venaient de Cuba, d'Inde, de Jamaïque, du Pakistan et des Philippines; la BITS a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de sept des participants; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office suédois;

t) en octobre, 20 stagiaires ont suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, des Comores, du Congo, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali, de Maurice, du Niger, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Zaïre; les exposés ont été présentés par trois consultants français de l'OMPI, par un fonctionnaire de l'OAPI et par trois fonctionnaires de l'OMPI; les frais de voyage et de séjour des participants ont été financés dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Afrique; la participation des trois conférenciers français a été financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français;

u) en octobre et novembre, 15 stagiaires ont suivi, à Madrid, à La Haye et à Munich, un séminaire de formation sur le thème "les brevets, source inégalable d'information technique" (en espagnol), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office espagnol de la propriété industrielle; les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Cuba, d'El Salvador, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela; leurs frais de voyage et de séjour ont été financés par l'OEB;

v) en octobre et novembre, huit stagiaires ont suivi, à Washington, un cours de formation sur l'examen en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique; les participants venaient d'Arabie saoudite, du Brésil, de Chine, d'Egypte, d'Ethiopie, d'Inde et des Philippines; les frais de voyage et de séjour des participants ont été financés en partie dans le cadre de projets du PNUD et en partie au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique;

w) en décembre, 15 stagiaires ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets (en espagnol), organisé par l'OMPI et l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI); les participants venaient du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de Guinée-Bissau, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou et du Venezuela; les frais de voyage de 10 des participants ont été pris en charge par le Brésil et ceux du stagiaire de Guinée-Bissau ont été financés dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Afrique; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'INPI (Brésil) et de diverses institutions brésiliennes publiques et privées ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

57. En général, une visite dans un ou plusieurs pays et organisations ainsi qu'au siège de l'OMPI a eu lieu dans le cadre de ces formations.

58. Outre les cours et stages précités, des programmes spéciaux de formation et des voyages d'étude ont été organisés, la plupart dans le cadre de projets régionaux ou nationaux financés par le PNUD, à l'intention de 71 fonctionnaires des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, El Salvador, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Jordanie, Libye, Mongolie, Nigéria, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe. Ces programmes et voyages d'étude comprenaient des visites dans un ou plusieurs des pays et organisations mentionnés ci-après : Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Japon, Royaume-Uni, Suisse, BBM, OEB.

Programme ordinaire de formation : droit d'auteur

59. Pendant la période considérée, l'OMPI a reçu 192 demandes de stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins émanant de 69 pays, d'un territoire et d'une organisation. Soixante-neuf de ces demandes, émanant des 42 pays en développement indiqués ci-après, ont été acceptées et ont débouché sur les cours ou stages de formation mentionnés au paragraphe 62 : Arabie saoudite, Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay, Venezuela et Zimbabwe.

60. Sept pays et deux organisations ont pris à leur charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : Algérie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Malawi, Mexique, Royaume-Uni, ARTISJUS, SUISA.

61. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

62. Les cours et stages de formation suivants ont eu lieu pendant la période considérée dans le présent rapport (dans l'ordre chronologique) :

a) en février, 16 stagiaires ont suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins (en espagnol), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain et la SUISA; les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Honduras, du Panama, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela, trois autres étant Mexicains; les exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI - un Argentin, un Brésilien, un Chilien, un Colombien, un Costa-ricien, un Espagnol, un Mexicain, un Péruvien, un Suisse, un Uruguayen et un Vénézuélien -, par un représentant de la SUISA et par un fonctionnaire de l'OMPI; les frais de participation des conférenciers d'Amérique latine et de Suisse étaient financés par la SUISA;

b) en avril et mai, 12 stagiaires ont suivi, à Washington, un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins (en espagnol), organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement américain; les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela; ce cours était en partie financé par les Etats-Unis d'Amérique; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI de nationalité argentine, mexicaine, suisse et vénézuélienne, par 10 conférenciers américains invités par le Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis et par un fonctionnaire de l'OMPI;

c) en juillet, 25 stagiaires ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD (voir aussi le paragraphe 56.h)).

d) en août, trois stagiaires ont suivi, à Mexico, un cours de formation sur l'administration du droit d'auteur (en espagnol); les participants venaient du Costa Rica et de Cuba;

e) en septembre, 22 stagiaires ont suivi, à Deaduk, un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée et avec le concours financier du PNUD;

f) en novembre, 22 stagiaires ont suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins (en français et en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement hongrois et le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS); les participants venaient d'Arabie saoudite, du Bénin, du Burkina Faso, de Chine, de Colombie, d'Egypte, du Ghana, de Guinée, d'Inde, d'Indonésie, de Jamaïque, du Mali, du Maroc, du Népal, du Nigéria, des Philippines, de République de Corée, de Roumanie, du Sénégal, de Sri Lanka et de Thaïlande; la Hongrie a pris à sa charge une partie des frais de séjour des participants; les exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI de nationalité autrichienne, britannique, finlandaise, française, italienne, nigériane, sénégalaise et suisse, par des représentants d'ARTISJUS et des fonctionnaires hongrois et par deux fonctionnaires de l'OMPI;

g) en décembre, 16 stagiaires ont suivi, à Kampala, un séminaire sur le droit d'auteur (en français et en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation de l'Unité africaine et le Gouvernement ougandais et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, d'Egypte, du Ghana, de Guinée, du Malawi, du Mali, de Maurice, de Namibie, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Algérie, du Ghana, de Suisse et des Etats-Unis d'Amérique et par un fonctionnaire de l'OMPI.

63. En général, une visite dans un ou plusieurs pays et organisations ainsi qu'au siège de l'OMPI a eu lieu dans le cadre des formations précitées.

64. Outre les cours et les stages susmentionnés, des programmes spéciaux de formation et des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de 17 fonctionnaires du Bénin, de Bulgarie, de Chine, du Costa Rica, de Cuba, du Ghana, de Madagascar, du Nigéria, de Roumanie, du Sénégal et du Viet Nam; ces programmes et ces voyages d'étude comprenaient des visites dans un ou plusieurs des pays et organismes suivants : Algérie, Etats-Unis d'Amérique, France, Mexique, Royaume-Uni, SUISA.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Afrique

65. Angola. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Praia, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

66. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

67. Bénin. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

68. Botswana. En novembre, un séminaire sur le thème "Les licences et le stockage et la recherche de l'information en matière de brevets", organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO et avec le concours financier de l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Gaborone.

69. Burkina Faso. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

70. Cameroun. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

71. Cap-Vert. En mai, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays lusophones d'Afrique, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement cap-verdien et avec le concours financier de l'ASDI, s'est tenu à Praia (voir aussi le paragraphe 56.e)).

72. République centrafricaine. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

73. Tchad. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

74. Comores. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

75. Congo. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

76. Egypte. (Voir sous "Pays arabes").

77. Gabon. En décembre s'est tenu à Libreville un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et ayant pour but de sensibiliser les participants au rôle joué par la propriété industrielle dans le développement du pays. Ce séminaire a réuni une cinquantaine de personnes venant des secteurs public et privé, notamment de l'administration, des universités, de la Chambre de commerce, et d'entreprises privées ainsi que des inventeurs et des chercheurs. Le directeur général de l'OMPI a ouvert le séminaire et deux consultants français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.
78. Gambie. En mai, des journées d'étude nationales, consacrées à la nouvelle loi gambienne relative à la propriété industrielle et organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement gambien, se sont tenues à Banjul. Elles ont été suivies par 40 participants venant des secteurs public et privé du pays. Trois consultants de l'OMPI, un Britannique, un Suédois et un Zimbabwéen et deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés.
79. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
80. Ghana. En août, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Accra (voir aussi le paragraphe 56.j)).
81. Guinée. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
82. Guinée-Bissau. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Praia, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle organisé à l'intention des pays lusophones d'Afrique.
83. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
84. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.
85. Kenya. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
86. Lesotho. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
87. Madagascar. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
88. Malawi. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.
89. Mali. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

90. Mauritanie. En février, un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mauritanien, s'est tenu à Nouakchott. Quelque 60 participants venant des secteurs privé et public ont suivi ce séminaire. Un consultant français de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés. Les frais de participation du consultant français de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement français.

91. Maurice. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

92. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

93. Maroc. (Voir sous "Pays arabes").

94. Mozambique. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Praia, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle organisé à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

95. En octobre, un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mozambicain, s'est tenu à Maputo. Ce séminaire a réuni 80 participants venant des secteurs public et privé.

96. Namibie. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

97. Niger. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

98. Nigéria. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

99. Rwanda. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

100. Sao Tomé-et-Principe. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Praia, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle organisé à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

101. En septembre et octobre, un fonctionnaire national a suivi un cours de formation à la propriété industrielle (en portugais) à l'Institut national (portugais) de la propriété industrielle, à Lisbonne. Ses frais de voyage et de séjour ont été pris en charge dans le cadre du projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD.

102. Sénégal. En juillet, un séminaire national sur le rôle des brevets dans l'application des résultats de la recherche, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, s'est tenu à Saly Portudal. Il a réuni 25 participants, dont la plupart étaient des chercheurs de l'Institut sénégalais de la recherche agricole. Deux consultants français de l'OMPI, deux experts sénégalais et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés. Ce séminaire était financé dans le cadre du projet régional du PNUD et au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

103. En juillet également, immédiatement après le séminaire mentionné ci-dessus, un colloque sur la propriété industrielle et la contrefaçon, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement sénégalais, s'est tenu à Dakar. Ce colloque a réuni 45 participants sénégalais. Un consultant de l'OMPI venant de l'OAPI, deux experts sénégalais et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés. Ce colloque s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

104. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

105. Sierra Leone. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

106. Soudan. (Voir sous "Pays arabes").

107. Swaziland. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

108. Togo. En novembre, le Président de l'Association togolaise pour la promotion de l'invention, de l'innovation et de la création a effectué, au siège de l'OMPI, à l'INPI (France) et aux Bureaux de La Haye et de Munich de l'OEB un voyage d'étude organisé par l'OMPI et financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

109. Tunisie. (Voir sous "Pays arabes").

110. Ouganda. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

111. République-Unie de Tanzanie. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

112. Zaire. En avril, un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement zaïrois, s'est tenu à Kinshasa. Deux consultants français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés. Une centaine de participants venant du secteur public ont suivi ce séminaire. Les frais de participation de l'un des deux consultants français de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement français.

113. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Yaoundé, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

114. Zimbabwe. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Accra, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Pays arabes

115. Egypte. En juillet, un cours régional de formation sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement égyptien, s'est tenu au Caire. Ce cours s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD (voir aussi le paragraphe 56.i)).

116. Jordanie. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
117. En octobre, deux fonctionnaires jordaniens ont effectué un voyage d'étude à l'Office allemand des brevets pour y étudier les faits nouveaux survenus dans les domaines de la propriété industrielle, de l'information et de la documentation en matière de brevets, de la technique des disques compacts ROM, de l'accès aux banques de données étrangères, etc.. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.
118. Libye. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
119. En octobre, un fonctionnaire libyen a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Office égyptien des brevets afin d'y étudier l'administration des brevets. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.
120. Maroc. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
121. Arabie saoudite. En juillet, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
122. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI à Genève et à l'Office allemand des brevets dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.
123. Soudan. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation à la propriété industrielle.
124. En octobre, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI à l'Office allemand des brevets, pour y étudier les faits nouveaux survenus dans les domaines de la propriété industrielle, de l'information et de la documentation en matière de brevets, de la technique des disques compacts ROM, de l'accès aux banques de données étrangères, etc. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.
125. En octobre également, trois fonctionnaires nationaux ont effectué à l'Office égyptien des brevets un voyage d'étude, organisé par l'OMPI et consacré à l'administration des brevets. Ce voyage d'études s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.
126. Syrie. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
127. Tunisie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation sur la propriété industrielle.
128. Yémen. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, au Caire, un cours régional de formation à la propriété industrielle.

Echelons régional et national : propriété industrielleAsie et Pacifique

129. Afghanistan. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

130. Banladesh. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

131. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

132. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle destiné aux pays en développement d'Asie et du Pacifique.

133. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

134. Chine. En janvier, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

135. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

136. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

137. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

138. En novembre, cinq fonctionnaires de l'Office chinois des brevets ont effectué, au siège de l'OMPI, à l'Office fédéral (suisse) de la propriété intellectuelle et dans une entreprise sise en Suisse, un voyage d'études organisé par l'OMPI. Au siège de l'OMPI, ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre l'OMPI et la Chine dans le domaine des brevets.

139. En novembre également, quatre fonctionnaires de l'Office chinois des marques ont effectué un voyage d'études, organisé par l'OMPI, à l'Office japonais des brevets, à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation. Ce voyage d'étude a été partiellement financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

140. République populaire démocratique de Corée. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

141. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

142. Fidji. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

143. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

144. Inde. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

145. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

146. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

147. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

148. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

149. Indonésie. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

150. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

151. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

152. En juillet également, un cours de perfectionnement sur les atteintes aux brevets et au droit d'auteur et sur le contentieux dans ces matières, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien dans le cadre du projet national financé par le PNUD, s'est tenu en Indonésie dans trois villes différentes, à savoir Medan, Djakarta et Ujung Pandang (voir aussi le paragraphe 609).

153. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk, (République de Corée) un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.
154. En novembre, deux journées d'étude sur les petites inventions, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec le concours du PNUD, se sont tenues respectivement à Padang (ouest de Sumatra) et Denpasar (Bali) (voir aussi le paragraphe 435).
155. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.
156. Iran (République islamique d'). En mai, cinq fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.
157. En août, un séminaire national d'introduction à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec des magistrats et l'Organisation iranienne d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et industrielle, s'est tenu à Téhéran. Il a réuni plus de 100 participants (représentants d'établissements industriels et commerciaux, d'institutions scientifiques et d'organismes de développement, agents spécialisés dans les brevets et les marques, juristes et fonctionnaires). Les exposés ont été présentés par des spécialistes iraniens, par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, et par un fonctionnaire de l'OMPI.
158. Japon. En mars, des journées régionales de formation sur l'automatisation des offices de propriété industrielle, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Tokyo. Les 20 participants étaient des fonctionnaires nationaux venant de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam. Des consultants de l'OMPI venant d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de l'OEB et deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés. Ces journées d'étude étaient financées au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.
159. Malaisie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.
160. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.
161. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
162. En novembre, un fonctionnaire national et un praticien du secteur privé ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

163. Mongolie. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

164. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

165. En septembre, un séminaire national sur les brevets, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office mongol des brevets et des marques, s'est tenu à Oulan Bator. Il a réuni une soixantaine de participants mongols, fonctionnaires, enseignants, chercheurs, agents de brevets et entrepreneurs. Trois consultants de l'OMPI (deux français et un allemand) et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés. La participation des deux consultants français et du consultant allemand a été financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par les Gouvernements français et allemand respectivement.

166. En octobre, le directeur de l'Office mongol des brevets et des marques, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'Office, a effectué à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à l'Office allemand des brevets et à l'Office chinois des brevets un voyage d'étude organisé par l'OMPI et consacré au système de propriété industrielle. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

167. Népal. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

168. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

169. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours régional de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

170. Pakistan. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

171. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

172. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

173. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation régional pour l'Asie sur la propriété intellectuelle et la concession de licences.

174. Papouasie-Nouvelle-Guinée. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

175. Philippines. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

176. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

177. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

178. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

179. En novembre, un fonctionnaire national a effectué, au siège de l'OMPI, un voyage d'étude organisé par l'OMPI et financé dans le cadre du projet régional du PNUD, afin d'étudier différents aspects de la législation en matière de propriété intellectuelle et de la promotion de l'innovation. Il a aussi passé une journée à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne pour y étudier l'organisation du service d'information en matière de brevets.

180. Egalement en novembre, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

181. République de Corée. En janvier, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

182. En mai, un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office coréen de la propriété industrielle, s'est tenu à Daeduk, dans les nouveaux locaux permanents de l'Institut international de formation en matière de propriété intellectuelle. Le directeur général de l'OMPI a participé à la séance d'ouverture du colloque. Trente-neuf participants venaient du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), de Malaisie, de Mongolie, du Népal, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Samoa, des Iles Salomon, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam et 81 participants de République de Corée, et plus précisément d'organismes publics, d'établissements industriels et d'organismes de recherche-développement de ce pays. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, des Etats-Unis

d'Amérique, du Japon, d'Union soviétique, de Hong Kong, de l'OEB, du PNUD, de l'Université des Nations Unies et de République de Corée. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ce colloque, qui s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

183. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

184. En septembre, un cours régional de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences, organisé par l'OMPI pour les pays d'Asie avec la collaboration du Gouvernement de la République de Corée et le concours financier du PNUD, s'est tenu à Daeduk (voir aussi le paragraphe 56.k)).

185. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

186. Samoa. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

187. Singapour. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

188. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

189. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

190. En novembre, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Institut singapourien des normes et de la recherche industrielle et avec le concours financier du PNUD, un séminaire régional asiatique sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie (voir aussi le paragraphe 618).

191. En novembre également, un consultant de l'OMPI venant de l'Office des brevets du Royaume-Uni a dirigé, avec le concours du PNUD, un cours de formation à l'Office singapourien des marques et des brevets à l'intention d'une vingtaine d'examineurs de marques de cet office. Une dizaine de juristes du service juridique de cet office ont également suivi ce cours.

192. Iles Salomon. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

193. Sri Lanka. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

194. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

195. En juillet, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Colombo (voir aussi le paragraphe 56.h)). Cinq fonctionnaires sri-lankais ont suivi ce cours.

196. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

197. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé à l'intention des pays d'Asie.

198. Thaïlande. En janvier, une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises, organisée par l'OMPI en collaboration avec les Gouvernements thaïlandais et japonais, s'est tenue à Phuket. Cette table ronde a réuni 35 participants venant du Bangladesh, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, du Viet Nam et de Hong Kong; six ressortissants thaïlandais ont aussi participé à cette réunion. Les participants venaient des secteurs public et privé de ces pays. Des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, d'Indonésie, du Japon, de Malaisie, de République de Corée, du Royaume-Uni, de Singapour, de Thaïlande et de l'OEB ont présenté des exposés. La table ronde était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

199. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

200. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

201. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

202. Viet Nam. En janvier, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

203. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Daeduk (République de Corée), un colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle.

204. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

205. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à un séminaire national organisé par le Gouvernement et consacré au rôle de la propriété industrielle dans le développement économique et social, qui s'est tenu à Hué. Ce séminaire a été suivi par 50 participants venant d'organismes de développement scientifique et technique, d'établissements industriels et commerciaux et des professions juridiques.

206. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Daeduk (République de Corée), un cours de formation sur la propriété intellectuelle et la concession de licences pour les pays d'Asie.

207. Hong Kong. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Phuket (Thaïlande), une table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Amérique latine et Caraïbes

208. En mai, un cours organisé par l'OMPI à l'intention de huit examinateurs de brevets, avec la collaboration de l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Munich; les participants venaient d'Argentine, de Colombie, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela. Les exposés ont été présentés par quatre fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, un juge du tribunal fédéral des brevets et un fonctionnaire de l'OMPI. Ce cours était financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand.

209. Argentine. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

210. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

211. En décembre, un séminaire régional sur la propriété industrielle et l'innovation dans les universités et les centres de recherche scientifique, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Buenos Aires. Il a réuni 10 participants venant du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, du Mexique, d'Uruguay et du Venezuela. Six consultants venant d'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, de France et du Mexique, ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI, ont présenté des exposés. Ce séminaire a été financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

212. Aruba. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

213. Bahamas. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

214. Barbade. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

215. Bolivie. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

216. Brésil. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

217. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

218. En mai, quatre séminaires sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information, organisés par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI), se sont tenus à Porto Alegre, Sao Paulo, Fortaleza et Belo Horizonte. Ces séminaires ont réuni quelque 280 participants (70 en moyenne pour chaque séminaire) - industriels, chercheurs, hommes d'affaires et conseils en brevets. Les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant d'Espagne et de l'OEB, par trois fonctionnaires de l'INPI et par un fonctionnaire de l'OMPI. Les frais de participation des consultants de l'OMPI venant d'Espagne et de l'OEB ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement espagnol et par l'OEB respectivement.

219. En décembre, un séminaire sur l'information en matière de brevets, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI) s'est tenu à Rio de Janeiro (voir aussi le paragraphe 56.w)).

220. En décembre également, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol de la propriété industrielle, au siège de l'OMPI et à l'OEB à Vienne, Munich et La Haye afin de se familiariser avec les moyens utilisés par les offices modernes de brevets pour produire sur disques compacts ROM les documents de brevet. L'un des deux fonctionnaires s'est aussi rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à Washington. Les frais occasionnés par le voyage d'étude de ce fonctionnaire ont été financés dans le cadre du projet national du PNUD exécuté par l'OMPI.

221. Chili. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

222. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

223. En novembre, un séminaire national sur les indications géographiques, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement chilien, s'est tenu à Santiago. Il a réuni 70 participants venant des secteurs public et privé. Le directeur de l'Office international de la vigne et du vin, deux consultants de l'OMPI venant de France et d'Espagne et un fonctionnaire de l'OMPI ont

présenté des exposés. Les frais de participation du consultant français de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français. Par ailleurs, le séminaire a été financé en partie dans le cadre du projet régional du PNUD.

224. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

225. Colombie. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

226. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

227. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

228. Costa Rica. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

229. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

230. Cuba. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

231. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

232. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'INPI (Brésil), à l'Office allemand des brevets et à l'OMPI afin de recueillir des informations sur les aspects pratiques de la coopération internationale dans le domaine des brevets.

233. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

234. El Salvador. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

235. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont fait un voyage d'étude à l'Office guatémaltèque de la propriété industrielle. Ce voyage d'étude, organisé par l'OMPI, s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

236. Guatemala. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

237. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

238. Haïti. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

239. Jamaïque. En avril, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement jamaïcain, s'est tenu à Kingston (voir aussi le paragraphe 56.b)).

240. Mexique. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

241. En avril également, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain, s'est tenu à Mexico; dix participants venaient d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Cuba, du Guatemala, du Panama, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela; 28 ressortissants mexicains ont aussi participé à ce séminaire. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'Espagne, de France et de l'OEB, par des experts mexicains et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire était financé en partie dans le cadre du projet régional du PNUD et par l'OEB et au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par les Gouvernements espagnol et français.

242. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

243. Nicaragua. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

244. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

245. Panama. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

246. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

247. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

248. Pérou. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

249. En avril également, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

250. En avril toujours, un séminaire national sur les marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC), s'est tenu à Lima. Les 60 participants venaient des secteurs public et privé. Un consultant espagnol de l'OMPI, trois experts péruviens et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés. Les frais de participation du consultant espagnol de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement espagnol.

251. En novembre, un séminaire national sur les indications géographiques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut (péruvien) de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC), s'est tenu à Lima. Les 130 participants venaient des secteurs public et privé. Le directeur de l'Office international de la vigne et du vin, deux consultants de l'OMPI venant de France et d'Espagne et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés. Les frais de participation du consultant français de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français. Par ailleurs, le séminaire a été partiellement financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

252. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

253. Sainte-Lucie. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

254. Trinité-et-Tobago. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays des Caraïbes.

255. Uruguay. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

256. Venezuela. En avril, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche des données.

257. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Afrique

258. Bénin. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

259. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

260. Burkina Faso. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
261. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
262. Cameroun. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
263. Congo. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
264. Egypte. (Voir sous "Pays arabes").
265. Ghana. En juin, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude au Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis, à Washington, à la Société pour les droits de représentation et d'exécution (PRS), à Londres, à la SUIISA, à Zurich, et au siège de l'OMPI.
266. En octobre, des journées d'étude nationales sur la gestion collective du droit d'auteur, organisées par le Bureau ghanéen du droit d'auteur en collaboration avec l'OMPI et sous les auspices de la Commission nationale de la culture, se sont tenues à Kokrobite (Ghana). Environ 250 personnes y ont participé. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires ghanéens, par un fonctionnaire de l'OMPI et par un consultant suisse de l'OMPI.
267. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
268. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
269. Guinée. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
270. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
271. Malawi. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
272. Mali. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
273. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
274. Maurice. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.
275. Maroc. (Voir sous "Pays arabes").
276. Namibie. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

277. Nigéria. En mai, des journées d'étude nationales sur le droit d'auteur, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Conseil nigérian du droit d'auteur, se sont tenues à Lagos. Ces journées d'étude ont été ouvertes par le vice-président du Nigéria. Elles ont réuni environ 1.000 participants; parmi eux se trouvaient des représentants de l'ordre judiciaire, des fonctionnaires de police, des fonctionnaires des douanes et de l'immigration, des juristes praticiens, des bibliothécaires, des responsables de la culture, des professeurs d'université, des auteurs, des éditeurs, des acteurs, des musiciens et des producteurs de films. Les exposés ont été présentés par deux consultants américain et suisse de l'OMPI, par des experts nigériens et par un fonctionnaire de l'OMPI.

278. En septembre, le directeur du Conseil nigérian du droit d'auteur a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, au Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis à Washington, à la SUISA à Zurich et au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général.

279. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

280. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

281. Sénégal. En février, le nouveau directeur du Bureau du droit d'auteur a effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI à la SUISA, à Zurich, et au siège de l'OMPI.

282. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

283. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

284. Ouganda. En décembre, un séminaire régional sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Gouvernement ougandais et le Programme des Nations Unies pour le développement, s'est tenu à Kampala. Outre les participants étrangers, environ 150 Ougandais ont assisté à ce séminaire, auquel participaient aussi deux fonctionnaires de l'OMPI (voir aussi le paragraphe 62.g)).

285. République Unie de Tanzanie. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

286. Zimbabwe. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire sur le droit d'auteur et la gestion collective organisé à Harare par le Zimbabwe et les organes s'occupant du droit d'auteur dans ce pays, à l'intention des pays membres de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).

287. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

Echelons régional et national : droit d'auteurPays arabes

288. Egypte. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

289. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Kampala, un séminaire régional sur le droit d'auteur.

290. Maroc. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

291. Arabie saoudite. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Echelons régional et national : droit d'auteurAsie et Pacifique

292. Afghanistan. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

293. Banladesh. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

294. Chine. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

295. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

296. En novembre également, un séminaire national sur les questions que posent, du point de vue du droit d'auteur et des droits voisins, la radiodiffusion et les enregistrements sonores, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement chinois, s'est tenu à Beijing. L'objet de ce séminaire était d'examiner, à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 1991, de la loi sur le droit d'auteur, les problèmes évoqués ci-dessus, l'application de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et l'éventuelle adhésion de la Chine à la Convention de Berne. Cent quatre-vingts personnes ont participé à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Argentine, de France, du Japon et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que par quatre experts chinois.

297. République populaire démocratique de Corée. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

298. Inde. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

299. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
300. Indonésie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
301. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
302. Malaisie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
303. En octobre, un cours national de formation sur les procès en matière de droit d'auteur, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Ministère du commerce intérieur et de la consommation et de l'Institut national de l'administration publique, s'est tenu à Kuala Lumpur. Le discours liminaire a été prononcé par le président de la Cour suprême de Malaisie. Une soixantaine de personnes, principalement des juges venant de différentes régions de Malaisie, ont suivi ce cours. Des exposés et des cas pratiques ont été présentés par des juges et des fonctionnaires malaisiens, par six consultants de l'OMPI venant de Suède et des Etats-Unis d'Amérique et par un fonctionnaire de l'OMPI.
304. Mongolie. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
305. Népal. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
306. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
307. Pakistan. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
308. Philippines. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
309. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
310. République de Corée. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.
311. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

312. Singapour. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

313. Sri Lanka. En juillet, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement sri-lankais et de la Sri Lanka Foundation, et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Colombo (voir aussi le paragraphe 56.h)). Cinq fonctionnaires sri-lankais ont suivi ce cours.

314. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

315. Thaïlande. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

316. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire national sur le droit d'auteur organisé par le Département de l'enregistrement commercial de Thaïlande, à Bangkok.

317. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

318. Viet Nam. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Amérique latine et Caraïbes

319. Argentine. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

320. En juin, la première réunion parlementaire panaméricaine consacrée aux droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, organisée par la Chambre des représentants de l'Argentine en collaboration avec l'OMPI, s'est tenue à Buenos Aires. Cette manifestation a réuni environ 35 participants venant d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et du Venezuela. Des exposés ont été présentés au sujet de divers aspects de la protection des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels et des rapports nationaux faisant le point de la situation à cet égard dans les pays précités ont été présentés. Un fonctionnaire de l'OMPI figurait au nombre des conférenciers.

321. Bolivie. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

322. En mars, un consultant argentin de l'OMPI a participé à une réunion nationale sur la protection des logiciels.
323. Brésil. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
324. Chili. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
325. Colombie. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
326. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.
327. Costa Rica. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
328. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un cours de formation sur l'administration du droit d'auteur.
329. Cuba. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
330. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Mexico, un cours de formation sur l'administration du droit d'auteur.
331. Guatemala. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).
332. Haïti. En août, un cours de formation sur la gestion collective, organisé par l'OMPI à l'intention du personnel de la Société des auteurs haïtiens, s'est tenu à Haïti sous la direction d'un consultant suisse de l'OMPI.

333. Honduras. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

334. Jamaïque. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Budapest un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

335. Mexique. En janvier, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico pour s'entretenir de l'organisation d'un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine, qui allait se tenir à Puebla, et du sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui allait se tenir à Mexico (voir aussi le paragraphe 337).

336. En février, un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement mexicain et de la SUISA, s'est tenu à Puebla (voir aussi le paragraphe 62.a)).

337. En février également, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), organisé par le Gouvernement mexicain avec la collaboration de l'OMPI et de la Fédération mexicaine des sociétés d'auteurs (FEMESAC), s'est tenu à Mexico. Il a été suivi par plus de 1.000 participants venant de pays d'Amérique latine, dont un certain nombre de magistrats mexicains. Le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI y ont pris part, de même que les participants du cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins mentionné plus haut. Quinze exposés ont été présentés par des experts venant, pour la plupart, d'Amérique latine, mais aussi d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Suisse, de la CISAC, et par un fonctionnaire de l'OMPI.

338. En août, un cours de formation sur l'administration du droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale du droit d'auteur du Mexique à l'intention de fonctionnaires du Costa Rica et de Cuba, s'est tenu à Mexico.

339. Panama. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

340. Paraguay. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

341. Pérou. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

342. En août, le troisième Congrès national sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien, s'est tenu à Arequipa. Environ 300 personnes y ont participé. Les exposés ont été présentés par des orateurs invités de Colombie, du Pérou et du Venezuela, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'OMPI.

343. Venezuela. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Puebla (Mexique), un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Amérique latine et, à Mexico, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

Renforcement de la législation nationale et régionale et aménagement d'institutions dans les pays en développement

Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

344. Projet multinational pour l'Afrique. Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre de son quatrième cycle (1987-1991).

345. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Abidjan, à une réunion interorganisations/intergouvernementale organisée par le PNUD en vue d'examiner le cinquième cycle du programme multinational pour l'Afrique (1991-1996). Le fonctionnaire de l'OMPI s'était préalablement entretenu, avec des représentants du PNUD à New York, des préparatifs nécessaires en vue d'un éventuel projet régional financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI dans le cadre de ce cinquième cycle.

346. En février également, est parue - en anglais - la publication de l'OMPI intitulée "Guidelines for the definition of Plans to Automate the Trademark and Patent Operations of Industrial Property Offices in Africa" (Principes directeurs pour la définition de plans visant à automatiser les opérations des offices africains de la propriété industrielle relatives aux marques et aux brevets).

347. En avril, un représentant du PNUD s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir des résultats et du suivi d'une mission d'évaluation à mi-parcours du projet régional pour l'Afrique, effectuée en novembre et décembre 1990.

348. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion commune des ministres africains de la planification, des représentants résidents du PNUD et des représentants des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en Afrique, qui s'est tenue à Windhoek. Cette réunion avait principalement pour but d'examiner la répartition des ressources financières prévue par le PNUD en faveur de l'Afrique pour le cinquième cycle (1992-1996) de projets nationaux et internationaux.

349. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En janvier, le directeur général de l'OAPI et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Niger, où ils se sont entretenus notamment avec les pouvoirs publics de l'adhésion de ces pays au PCT et de questions relatives à la coopération mutuelle.

350. En mars, une réunion des utilisateurs de l'OAPI, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI et avec le concours de l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI) de la France, s'est tenue à Paris. Cette réunion a été suivie par 25 participants représentant des entreprises et des cabinets d'agents de brevets français. Les exposés ont été présentés par le directeur général de l'OAPI et deux fonctionnaires de cette organisation, un fonctionnaire de l'INPI et un fonctionnaire de l'OMPI. Cette réunion était en partie financée dans le cadre du projet régional du PNUD et au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

351. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 28^e session du Conseil des ministres de l'OAPI, tenue à Douala.

352. En août, le directeur général de l'OAPI et un fonctionnaire de l'OMPI ont effectué une mission commune au Burundi, aux Comores et au Rwanda afin d'encourager ces pays à adhérer à l'OAPI. Cette mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD (voir aussi les paragraphes 365, 366 et 388).

353. En novembre, un séminaire sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI à l'intention de magistrats de plusieurs pays africains francophones en collaboration avec l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI) et le concours du PNUD, s'est tenu à Genève du 13 au 15 novembre et à Paris du 18 au 22 novembre. Ce séminaire avait pour objet de sensibiliser les magistrats aux questions de propriété intellectuelle. Les participants, au nombre de sept, venaient des pays membres de l'OAPI énumérés ci-après : Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine et Tchad. Les exposés ont été présentés par six experts de l'OMPI venant de France et de l'OAPI et par trois fonctionnaires de l'OMPI.

354. En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Vienne, avec des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets au sujet d'un plan OMPI-OAPI visant à publier les brevets de l'OAPI sur disque compact ROM. Les discussions ont porté sur l'utilisation de la collection des brevets OAPI détenue par l'Office autrichien des brevets.

355. En décembre, un consultant français de l'OMPI s'est rendu en mission au siège de l'OAPI à Yaoundé pour examiner en quoi consistent les travaux d'impression et de publication de cette organisation et pour la conseiller à ce sujet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

356. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à un séminaire régional pour les agents de brevets africains organisé par l'ARIPO, qui s'est tenu à Mangochi (Malawi) (voir aussi le paragraphe 610).

357. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la 15^e session du Conseil d'administration, à Gaborone (Botswana). La coopération entre l'OMPI et l'ARIPO figurait parmi les sujets abordés.

358. Centre régional africain de technologie (CRAT). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lagos, à la septième réunion extraordinaire du Conseil d'administration du CRAT et à la troisième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de cette organisation.

359. En novembre, la sixième session du Comité consultatif mixte de l'Accord de coopération entre l'OMPI, l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI s'est tenue à Genève. Le directeur général de l'OMPI a ouvert cette session. Les participants ont examiné le programme de travail de 1991, débattu des activités conjointes à mener en 1992 et établi un programme provisoire pour ces activités. L'ARIPO et l'OAPI étaient représentées par leurs directeurs généraux et l'ARCT par son directeur exécutif adjoint.

360. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Addis-Abeba, à une réunion sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'OUA.

361. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Abuja (Nigéria), à la 27^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Une cérémonie spéciale s'est déroulée avant l'assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion de la remise d'une médaille d'or de l'OMPI (voir aussi le paragraphe 590).

362. En décembre, un séminaire régional, organisé conjointement par l'OMPI et l'OUA, s'est tenu à Kampala (voir aussi le paragraphe 62.g)).

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

363. Algérie. (Voir sous "Pays arabes").

364. Botswana. En novembre, parallèlement au séminaire sur les licences et sur le stockage et la recherche de l'information en matière de brevets qui se tenait à Gaborone, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Gaborone, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD à propos de la coopération entre l'OMPI et le Botswana.

365. Burundi. En août, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) se sont rendus en mission à Bujumbura, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la question de l'adhésion du Burundi à l'OAPI et de la coopération entre ce pays et l'OMPI.

366. Comores. En août, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) se sont rendus en mission à Moroni, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la question de l'adhésion des Comores à l'OAPI et de la coopération entre ce pays et l'OMPI.

367. Congo. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Brazzaville où il s'est entretenu avec des responsables du gouvernement de la coopération entre le Congo et l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'aide aux inventeurs et la formation du personnel de l'Antenne nationale de la propriété industrielle (voir aussi le paragraphe 605).

368. En novembre également, un consultant français de l'OMPI a effectué une mission au Congo, pour étudier comment informatiser les tâches administratives de l'Antenne nationale de la propriété industrielle. Un plan d'action a été établi en consultation avec les autorités concernées. La mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

369. Côte d'Ivoire. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'OAPI se sont rendus à Abidjan pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération mutuelle.

370. En novembre, un consultant français de l'OMPI s'est rendu en mission en Côte d'Ivoire pour étudier comment informatiser les tâches administratives de la Direction de la technologie et des infrastructures dans le domaine de la propriété industrielle. Un plan d'action a été établi en consultation avec les autorités concernées. La mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

371. Egypte. (Voir sous "Pays arabes").

372. Guinée équatoriale. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Malabo pour examiner avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD la possibilité de réaliser un projet national financé par le PNUD pour aider à l'établissement d'un Office de la propriété intellectuelle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'un projet de soutien sectoriel interrégional financé par le PNUD.

373. Ethiopie. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'adoption de la nouvelle loi sur la propriété industrielle et de questions relatives à la coopération mutuelle.

374. Gabon. Parallèlement au séminaire national sur la propriété industrielle qui se tenait à Libreville en décembre, le directeur général, accompagné de trois fonctionnaires de l'OMPI, a eu des entretiens avec des membres du Gouvernement et des fonctionnaires au sujet de la coopération entre l'OMPI et le Gabon. Le directeur général a été reçu par le premier ministre gabonais.

375. Gambie. A l'occasion des journées nationales d'étude sur la nouvelle loi gambienne relative à la propriété industrielle, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des fonctionnaires du PNUD au sujet de la poursuite de la coopération entre l'OMPI et la Gambie.

376. Guinée. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'OAPI se sont rendus à Conakry où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur la question de l'adhésion à l'OAPI et sur la coopération mutuelle.

377. En décembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Conakry pour conseiller les autorités sur le renforcement du Service de la propriété industrielle. Une proposition de projet national comprenant des recommandations sur l'informatisation a été examinée. La version définitive du projet, qui est en cours de rédaction, sera examinée par le Gouvernement et le PNUD. Cette mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

378. Kenya. En novembre, l'OMPI a envoyé aux autorités de ce pays, pour examen, un projet de loi sur la propriété industrielle, révisé compte tenu des corrections et des modifications dont ces autorités et l'OMPI étaient convenues.

379. Libye. (Voir sous "Pays arabes").

380. Madagascar. En avril et mai, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation se sont rendus en mission à Antananarivo pour s'entretenir avec les pouvoirs publics du projet de décret élaboré par l'OMPI relatif à l'application de l'ordonnance sur la propriété industrielle prise en 1989 et de la création d'un système de propriété industrielle à Madagascar. Cette mission a aussi été l'occasion d'aborder des questions relatives à la coopération mutuelle. Les frais de participation du consultant français de l'OMPI ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

381. Mali. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bamako où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'aide que pourrait apporter l'OMPI au Mali pour renforcer le service public chargé de la propriété industrielle, notamment, par l'établissement d'un centre d'information et de documentation en matière de brevets, l'accroissement de la capacité innovatrice du pays et l'enregistrement des contrats de licence.

382. Maroc. (Voir sous "Pays arabes").

383. Mozambique. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Maputo pour examiner avec les pouvoirs publics la mise en place dans le pays d'un système de propriété industrielle.

384. Namibie. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Windhoek pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la Namibie.

385. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Windhoek où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'aide que pourrait apporter l'OMPI à la Namibie dans les domaines de la législation, de la formation et de l'équipement du service d'enregistrement des entreprises, des marques, des brevets, des dessins et des droits d'auteur.

386. Niger. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'OAPI se sont rendus à Niamey où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération mutuelle.

387. Nigéria. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Lagos à des journées d'étude nationales sur la refonte de la loi relative à la propriété industrielle, organisées par le Gouvernement nigérian. Plus de 100 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces journées, qui ont été ouvertes par le Président du Nigéria.

388. Rwanda. En août, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) se sont rendus en mission à Kigali. Ils ont discuté avec des fonctionnaires nationaux de la question de l'adhésion du Rwanda à l'OAPI et de la coopération entre le Rwanda et l'OMPI.

389. Sao Tomé-et-Principe. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu à Sao Tomé où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la coopération avec l'OMPI pour la modernisation du système de propriété industrielle.

390. Sénégal. En décembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB a effectué une mission à Dakar pour mettre au point un plan d'informatisation des tâches administratives du Service de la propriété industrielle et de la technologie. La mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Afrique.

391. Soudan. (Voir sous "Pays arabes").

392. Ouganda. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kampala afin d'examiner avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD un avant-projet de coopération technique visant à moderniser l'Office de la propriété industrielle et à mettre sur pied des services d'information en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

393. République-Unie de Tanzanie. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar-es-Salaam où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération mutuelle.

394. En juillet, M. Mwalimu Julius Nyerere, ancien président du pays, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général de la coopération entre la République-Unie de Tanzanie et l'OMPI.

395. En octobre, le premier ministre et premier vice-président de Tanzanie, accompagné du ministre des transports et des télécommunications et de fonctionnaires du Gouvernement s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

396. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dar-es-Salaam où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'OMPI et la République-Unie de Tanzanie, notamment en ce qui concerne le droit des brevets, la tenue d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle, l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'université, la concession de licences dans le domaine de la propriété intellectuelle et la promotion de l'inventivité et de l'innovation au moyen du système de propriété industrielle.

397. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar-es-Salaam où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'éventuelle adhésion du pays à d'autres traités administrés par l'OMPI et de la modernisation de l'Office de la propriété industrielle.

398. Zaire. En mars, le chef du Service de la propriété industrielle s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération mutuelle. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

399. En avril, une réunion tripartite d'examen a eu lieu à Kinshasa en vue d'examiner les activités déjà menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Cette réunion était financée dans le cadre de ce projet.

400. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kinshasa où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de questions relatives à la coopération entre le Gouvernement zaïrois et l'OMPI.

401. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions relatives à la coopération mutuelle entre le Zaïre et l'OMPI.

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

402. Projet multinational pour les pays arabes. Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre de son quatrième cycle (1987-1991).

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

403. Egypte. En mars, un consultant tunisien de l'OMPI s'est rendu en mission au Caire pour donner des conseils au personnel de l'Office des brevets sur l'informatisation et l'application des logiciels. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

404. En avril, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OEB (à La Haye et à Munich) pour y étudier les faits nouveaux survenus dans les domaines de l'information et de la documentation en matière de brevets et des techniques modernes de stockage et de recherche de l'information en matière de brevets, comme la technique des disques compacts ROM. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

405. Jordanie. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle, en particulier en ce qui concerne la modernisation du système de propriété industrielle.

406. Libye. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du projet de loi sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI à l'intention de la Libye.

407. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la Libye et l'OMPI, notamment en ce qui concerne la formation et la modernisation du Département de la propriété industrielle et du transfert des techniques.

408. Maroc. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions de coopération entre le Maroc et l'OMPI.

409. En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Casablanca et à Rabat pour examiner, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, les services d'information et de documentation en matière de brevets de l'Office marocain de la propriété industrielle.

410. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève des plans de modernisation de l'Office de la propriété industrielle au titre du projet national financé par le PNUD.

411. Arabie saoudite. En décembre, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission à la Cité Roi Abdulaziz des sciences et des techniques (KACST), à Riyadh, pour faire le point de la situation en ce qui concerne l'examen et la classification des brevets en Arabie saoudite et former le personnel de la KACST au traitement des demandes de brevet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional du PNUD pour les pays arabes.

412. Soudan. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission à Khartoum, où il a eu des entretiens avec les autorités du pays au sujet de la coopération entre le Soudan et l'OMPI, notamment en ce qui concerne un éventuel projet visant à renforcer le système de propriété industrielle du Soudan, qui serait financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI.

413. Yémen. En septembre et octobre, deux consultants allemands de l'OMPI se sont rendus en mission à Aden pour conseiller le Service des registres civils et des actes notariés dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

414. En octobre et novembre, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à Aden pour conseiller le Service des registres civils et des actes notariés sur la promotion de l'innovation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par PNUD.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

415. Projet multinational pour l'Asie et le Pacifique. Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre de son quatrième cycle (1987-1991).

416. Pendant la période examinée, trois numéros de la publication intitulée Intellectual Property in Asia and the Pacific sont parus au titre des activités menées dans le cadre de ce projet régional.

417. En février, est parue la publication de l'OMPI intitulée "Guidelines for the Definition of Plans to Automate the Trademark and Patent Operations of Industrial Property Offices in Asia and the Pacific".

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

418. Cambodge. En décembre, le Bureau international a envoyé, à la demande du Gouvernement, des informations concernant la législation sur les marques de quelques pays.

419. Chine. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beijing où il s'est entretenu, avec des fonctionnaires nationaux, de l'informatisation de l'Office chinois des brevets et, avec des fonctionnaires de cet office, de la documentation et de l'informatisation en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

420. En février et mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant japonais de l'Organisation se sont rendus à l'Office chinois des brevets, à Beijing, pour donner des conseils sur les procédures de recherche et d'examen en matière de brevets, ainsi que sur l'information et la documentation en matière de brevets. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

421. En février et mars également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, pour dispenser une formation en propriété industrielle sur les brevets. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

422. En avril, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus en voyage d'étude à l'OMPI et dans les offices des brevets du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de Suisse pour des consultations sur le projet de révision de la loi chinoise sur les marques. A l'OMPI, le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation se sont entretenus avec les fonctionnaires chinois.

423. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing où ils ont eu des entretiens avec les autorités nationales et des représentants d'agences des brevets de Chine au sujet des conséquences de l'adhésion de la Chine au PCT (voir aussi le paragraphe 1065).

424. En septembre, le directeur général de l'OMPI a eu des entretiens à Genève avec le directeur général de l'Office chinois des brevets à propos de questions relatives à la coopération entre l'OMPI et cet Office dans le domaine des brevets.

425. En septembre également, le directeur général de l'OMPI s'est entretenu à Genève avec des fonctionnaires de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce à propos de la coopération entre l'OMPI et cette administration dans le domaine des marques.

426. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens à Genève avec le vice-président de l'Association chinoise pour la science et la technique et le directeur du Centre international de conférence de Chine pour la science et la technique à propos de la coopération entre l'OMPI et ces deux organes.

427. En novembre, le directeur général et trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing. Le directeur général a été reçu par les dirigeants chinois et il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'Office des brevets et de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce; au cours de ces entretiens ont notamment été abordées des questions de législation, la formation et l'organisation de séminaires régionaux sur divers thèmes relatifs à la propriété industrielle. L'université a conféré au directeur général le titre de professeur honoraire de l'Université de Pékin.

428. En novembre également, le directeur et un autre fonctionnaire de l'Office chinois des marques ont eu des entretiens à Genève avec divers fonctionnaires de l'OMPI à propos de la coopération entre la Chine et l'OMPI en matière de marques.

429. République populaire démocratique de Corée. En février et mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chinois de l'Organisation se sont rendus en mission à Pyongyang pour y examiner les besoins de l'Office des inventions en matière d'informatisation et étudier l'élaboration à cet égard d'un projet national financé par le PNUD. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.
430. En septembre, le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens à Genève avec le directeur général de l'Office des inventions au sujet d'une proposition de projet national financé par le PNUD.
431. Inde. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à New Delhi où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération mutuelle.
432. En octobre, lors d'une visite qu'il effectuait à Delhi dans le cadre des journées d'étude nationales organisées par l'OMPI sur l'enseignement de la propriété intellectuelle (voir aussi le paragraphe 608), un fonctionnaire de l'OMPI a pris contact avec des fonctionnaires nationaux et des représentants d'organes judiciaires, d'établissements industriels, et d'institutions de recherche-développement et il a étudié avec eux des plans visant à renforcer les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en Inde. Il a aussi examiné, avec des fonctionnaires du PNUD et des fonctionnaires nationaux, les détails du plan d'exécution d'un projet (financé par le PNUD) de modernisation du système d'information en matière de brevets (PIS) à Nagpur.
433. Indonésie. En mars, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour aider la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques à mettre au point le règlement d'application de la loi sur les brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
434. En mars également, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour dispenser aux examinateurs des marques de la Direction générale une formation en cours d'emploi sur la recherche et l'examen en matière de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
435. En novembre, à l'occasion des deux journées d'étude sur les petites inventions organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, un fonctionnaire de l'OMPI, des fonctionnaires indonésiens et des fonctionnaires du PNUD ont eu des entretiens à propos des futures activités de coopération qui seront menées dans le cadre de la deuxième phase du projet national financé par le PNUD.
436. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI où ils ont poursuivi les entretiens sur la deuxième phase du projet national financé par le PNUD, ainsi que sur la planification des missions d'experts que l'OMPI enverra en Indonésie dans un proche avenir.
437. Iran (République islamique d'). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Téhéran où ils ont eu, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, des entretiens dans le cadre desquels ils ont étudié la possibilité d'informatiser les procédures d'administration de la propriété industrielle, et donné des conseils à ce sujet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

438. En août, un fonctionnaire de l'OMPI qui assistait à un séminaire national d'introduction à la propriété industrielle à Téhéran, s'est entretenu avec des responsables du gouvernement, des membres du corps judiciaire et des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre l'Iran et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

439. Malaisie. En mars, un fonctionnaire et un consultant britannique de l'OMPI ont participé à Kuala Lumpur, en tant que conférenciers, au séminaire sur le guide des opérations du système malaisien des marques et des brevets, organisé conjointement par la Fédération des fabricants malaisiens d'articles manufacturés, l'Office des marques et des brevets, le Ministère du commerce intérieur et de la consommation et l'Institut malaisien de la normalisation et de la recherche industrielle.

440. A cette occasion, le fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu de la coopération entre la Malaisie et l'OMPI avec des fonctionnaires nationaux, des représentants du PNUD et des représentants des organisations intéressées du secteur privé.

441. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Malaisie et l'OMPI.

442. En septembre, l'OMPI, la Commission des Communautés européennes, l'Office européen des brevets et l'Institut malaisien de la normalisation et de la recherche industrielle ont organisé conjointement un séminaire intitulé "Séminaire régional pour l'Asie sur les brevets, source unique d'information technique, et sur les méthodes modernes d'accès à cette information". Ce séminaire, qui s'est tenu à Kuala Lumpur, a réuni plus d'une centaine de personnes venant du Brunéi, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande, parmi lesquelles figuraient des fonctionnaires nationaux, des représentants d'établissements industriels et commerciaux, d'institutions scientifiques et d'institutions s'occupant du développement ainsi que des agents de brevets et des conseils en brevets et en marques. Les exposés ont été présentés par des spécialistes venant du Danemark, du Japon, de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande, par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire était financé par la Commission des Communautés européennes.

443. Mongolie. En septembre, le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec le ministre du développement national et le directeur de l'Office mongol des brevets et des marques, notamment au sujet du projet national financé par le PNUD et visant à moderniser cet Office.

444. En novembre, des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec un fonctionnaire de l'Office mongol des brevets et des marques, à propos de la version provisoire du projet national susmentionné.

445. Pakistan. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Islamabad à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD. Le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, de la coopération entre le Pakistan et l'OMPI.

446. En août et septembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office pakistanais des brevets à Karachi pour apporter à cet office aide et conseils techniques en ce qui concerne l'achat du matériel informatique nécessaire pour le traitement des demandes de brevet et l'archivage des brevets. Ce consultant s'est également entretenu à Islamabad avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD. Cette mission était financée dans le cadre du projet national du PNUD.

447. Philippines. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la protection des inventions biotechnologiques et à la coopération mutuelle.

448. République de Corée. En mai, le directeur général s'est rendu à Séoul, sur l'invitation du Gouvernement de la République de Corée. Il a été reçu par le Président de la République de Corée et s'est entretenu de la coopération entre l'OMPI et la République de Corée avec le ministre des affaires étrangères, le ministre du commerce et de l'industrie, le ministre de la culture, des hauts fonctionnaires et des hommes d'affaires. L'Université Kyung Hee de Séoul a décerné au directeur général le grade de docteur en droit honoris causa. Le directeur général s'est aussi rendu à l'Institut international de formation en matière de propriété intellectuelle et a participé à l'inauguration des nouveaux locaux de cet institut à Daeduk. En outre, il a assisté à l'ouverture du colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office coréen de la propriété industrielle et avec le concours du PNUD (voir aussi le paragraphe 182).

449. En juin, une délégation de l'Association coréenne pour les brevets et les inventions s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle.

450. En novembre, deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique ont participé, en tant que conférenciers, à un séminaire national sur la gestion des marques et la stratégie d'entreprise qui était organisé à Séoul par l'Office coréen de la propriété industrielle. Les frais de participation des consultants de l'OMPI ont été pris en charge dans le cadre du projet régional du PNUD.

451. Singapour. En janvier, dans le cadre des journées d'étude nationales sur la fonction d'agent de brevets (voir aussi le paragraphe 612), deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux du projet relatif au nouveau système de brevets. Dans le prolongement de ces entretiens, deux documents ont été rédigés par l'OMPI et envoyés aux autorités de Singapour en février 1991.

452. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la législation en matière de brevets.

453. En novembre, trois consultants de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'OMPI qui avaient pris part au séminaire régional pour les pays d'Asie sur la propriété intellectuelle et la concession de licences dans l'industrie organisé par l'OMPI et tenu à Singapour, ont participé avec des fonctionnaires

nationaux et des représentants du secteur privé à une table ronde sur la mise en place d'une infrastructure en matière de brevets à Singapour. Les deux fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi rendus dans diverses institutions publiques et ont eu des entretiens sur les activités menées à Singapour par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement.

454. Sri Lanka. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'un éventuel projet national financé par le PNUD et visant à moderniser l'Office des brevets et des marques.

455. Viet Nam. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant japonais de l'Organisation se sont rendus en mission à l'Office national des inventions à Hanoï. Le consultant a dispensé au personnel de l'office une formation sur les opérations de recherche et d'examen en matière de brevets. Les participants de la mission de l'OMPI se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD d'un éventuel projet national financé par le PNUD visant à informatiser les services de l'administration de la propriété industrielle et de l'information en matière de brevets, ainsi que d'autres questions relatives à la coopération entre le Viet Nam et l'OMPI. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

456. Hong Kong. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu à Hong Kong avec des fonctionnaires nationaux du Département de la propriété intellectuelle et de l'administration responsable du commerce et de l'industrie, au sujet de la coopération entre ce territoire et l'OMPI.

457. En novembre, après son séjour en Chine, le directeur général s'est rendu à Hong Kong où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur la situation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le directeur général a aussi visité le Département de la propriété intellectuelle à Hong Kong.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

458. Projet multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre de son quatrième cycle (1987-1991).

459. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Mexico, à une réunion interorganisations convoquée par le PNUD sur la coordination de la coopération technique dans le domaine de la biotechnologie en faveur de l'Amérique latine. Les participants de cette réunion ont examiné les activités menées en Amérique latine en matière de biotechnologie par les organisations du système des Nations Unies et du système interaméricain.

460. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Mexico, à une réunion spéciale convoquée par le PNUD sur la modernisation du secteur de la production, dans la perspective de la définition de principes directeurs généraux et de priorités en ce qui concerne la planification du programme régional pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre du quatrième programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes financé par le PNUD, au titre de son cinquième cycle (1992-1996).

461. Association latino-américaine d'intégration (ALADI). En avril, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI, s'est tenu à Montevideo (voir aussi le paragraphe 56.c)).

462. En octobre, une réunion d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI) et avec le concours du PNUD s'est tenue à Brasilia. Assistaient à cette réunion des experts argentins, brésiliens, chiliens, mexicains, paraguayens et uruguayens, des représentants de l'Espagne, de l'ALADI et de l'OEB, ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

463. Centre international de la documentation de brevets en espagnol. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi, à Séville, la troisième réunion du conseil préparatoire constitué en vue de la création de ce centre, organisée par le Gouvernement espagnol. Ont participé à cette réunion des fonctionnaires des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela ont participé à cette réunion.

464. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Madrid, à la première réunion du groupe de travail créé pendant la réunion de Séville (voir le paragraphe ci-dessus) en vue de conseiller le Conseil du Centre international de la documentation de brevets en espagnol sur l'utilisation des disques compacts ROM et d'autres questions techniques relatives aux travaux du centre.

465. Entre août et octobre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission en Equateur, en Bolivie, au Panama, au Costa Rica, au Nicaragua, en El Salvador et au Honduras et quatre consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus séparément dans les offices de propriété industrielle d'Argentine, du Chili, de Cuba, de Colombie, du Pérou, du Paraguay, du Mexique, d'Uruguay et du Venezuela, pour les aider à recueillir les informations nécessaires à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). La production de ce disque compact expérimental est assurée conjointement par l'Office espagnol de la propriété industrielle, l'Office européen des brevets (OEB) et l'OMPI.

466. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Munich à la première réunion de coordination entre l'OMPI, l'OEB et l'Office espagnol de la propriété industrielle sur le projet commun susmentionné.

467. En décembre, une réunion s'est tenue à l'OMPI à Genève pour examiner l'état d'avancement de ce projet. Des fonctionnaires de l'OMPI, de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'OEB y ont participé. Le disque expérimental sera prêt dans le courant du premier trimestre de 1992.

468. Système économique latino-américain (SELA). En mai, une réunion OMPI/SELA d'experts en propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, organisée conjointement par l'OMPI et le SELA, s'est tenue à Caracas. Ont participé à cette réunion des experts venant d'Argentine, du

Brésil, du Chili, de Cuba, du Guatemala, de Jamaïque, du Mexique, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela. Un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à cette réunion, qui s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

469. En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Caracas, à la deuxième réunion du Colloque des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les politiques à suivre en matière de propriété intellectuelle, organisée par le SELA. Ont participé à cette réunion 25 fonctionnaires venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, du Guatemala, de Jamaïque, du Mexique, du Pérou, de la République dominicaine, d'Uruguay et du Venezuela.

470. Pays andins. De février à juin, l'OMPI a fourni une assistance à la Colombie, au Pérou et au Venezuela qui lui avaient demandé des conseils à propos du projet de révision de la décision n° 85 de l'Accord de Carthagène sur laquelle repose la législation sous-régionale en matière de propriété industrielle. A cet égard, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission en février, mars et juin en Colombie, au Pérou et au Venezuela respectivement, et, sur la demande de ces pays, l'OMPI a envoyé à ceux-ci, en juin, des projets de propositions relatives à la révision de la décision n° 85.

471. En septembre, une réunion d'experts gouvernementaux sur la gestion de la propriété industrielle organisée à l'intention des pays du Pacte andin par l'OMPI avec la collaboration de l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC), s'est tenue à Lima (Pérou). Parmi les 20 participants figuraient les directeurs des offices de la propriété industrielle de Bolivie, de Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela. Un consultant vénézuélien de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés. Ont également participé à cette réunion neuf fonctionnaires de l'ITINTEC, des observateurs de l'Espagne, de l'OEB, du PNUD, du Conseil de l'Accord de Carthagène et de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI). Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

472. En septembre également, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la quatrième réunion d'experts sur la révision de la décision n° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène, qui s'est tenue à Lima.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

473. Argentine. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle.

474. En août et septembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Buenos Aires pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission était financée par l'OEB.

475. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Buenos Aires où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'avenir de la coopération technique entre l'OMPI et l'Argentine et entre l'OMPI et les pays membres du marché commun sud-américain (MERCOSUR).

476. Barbade. En novembre et décembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission de suivi à Bridgetown pour aider l'Office de la propriété intellectuelle à installer son matériel et ses logiciels informatiques afin d'automatiser les opérations concernant les marques. Cette mission était financée par le Gouvernement allemand.

477. Bolivie. En septembre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à La Paz afin d'aider la Direction de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional du PNUD.

478. Brésil. En avril, l'ambassadeur et représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et le directeur général ont signé un nouvel accord de coopération entre le Brésil et l'OMPI, qui prévoit notamment que se tiendra chaque année à Rio de Janeiro un cours régional sur la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine.

479. En mai et juin, un fonctionnaire de l'OMPI et quatre consultants venant d'Argentine, de France, d'Uruguay et de l'OEB se sont rendus en mission à Rio de Janeiro et à Sao Paulo pour conseiller l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre d'un projet d'assistance préparatoire relatif à la modernisation et à l'automatisation des activités de l'INPI. Ces quatre consultants et un fonctionnaire national brésilien se sont réunis de nouveau en juin, au siège de l'OMPI, pour achever le rapport de mission. Cette mission et cette réunion étaient financées dans le cadre du projet national du PNUD, par l'OEB et au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

480. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Brasilia, à une réunion tripartite chargée de l'examen du projet national financé par le PNUD.

481. En décembre, en marge du séminaire sur la propriété industrielle pour les pays en développement, tenu à Rio de Janeiro, le fonctionnaire de l'OMPI qui participait à ce séminaire a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux à propos de divers aspects de la coopération pour 1992, notamment la tenue d'un séminaire national visant à promouvoir l'utilisation du PCT au Brésil et la coopération entre l'OMPI et les pays du MERCOSUR.

482. Chili. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général de questions relatives à la coopération mutuelle.

483. De juin à octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et six consultants de l'OMPI venant d'Argentine, de France, du Portugal, d'Uruguay et de l'OEB ont effectué une mission à Santiago pour conseiller le Département de la propriété industrielle (qui relève du Ministère de l'économie) sur un projet d'assistance préparatoire en vue de la modernisation et de l'automatisation des opérations de ce département, et de la création d'un institut de la propriété industrielle autonome. Cette mission a été financée dans le cadre du projet national du PNUD, par l'OEB et au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

484. En septembre et octobre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Santiago pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission était financée par l'OEB.

485. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santiago pour examiner avec les pouvoirs publics les résultats obtenus dans le cadre du projet d'assistance préparatoire financé par le PNUD, les activités de suivi de ce projet et les mesures à prendre pour financer l'assistance technique nécessaire pour créer un institut de la propriété industrielle autonome.

486. Colombie. En février, le vice-président de la République de Colombie, également ministre des affaires étrangères, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général de questions relatives à la coopération mutuelle.

487. En mars, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fé de Bogotá pour conseiller la Division de la propriété industrielle sur la modernisation et l'automatisation des opérations concernant les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

488. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santa Fé de Bogotá où il a donné des conseils à des fonctionnaires nationaux sur le projet de révision de la législation nationale relative à la propriété industrielle et sur le projet de révision de la décision n° 85 de l'Accord de Carthagène.

489. En juillet, un séminaire sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Santa Fé de Bogotá. Ce séminaire a réuni une soixantaine de participants (fonctionnaires de la Surintendance de l'industrie et du commerce, agents de brevets, professeurs d'université, inventeurs et représentants de l'industrie). Un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, un Espagnol et un Français, ont participé à ce séminaire. Les frais de participation des deux consultants de l'OMPI étaient financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par les gouvernements espagnol et français.

490. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Santa Fé de Bogotá où ils ont eu des entretiens avec les pouvoirs publics à propos de l'éventuelle adhésion de la Colombie à la Convention de Paris. Ils ont aussi abordé cette question avec des groupes du secteur privé intéressés.

491. En août et septembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Santa Fé de Bogotá pour aider la Division de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission était financée par l'OEB.

492. En août et septembre, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fé de Bogotá pour aider la Division de la propriété industrielle à mettre en place un fichier de recherche sur les brevets et à améliorer l'examen des brevets quant au fond. Cette mission était financée par le Gouvernement allemand.

493. En octobre, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fé de Bogotá pour aider la Division de la propriété industrielle à moderniser et automatiser ses opérations concernant les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

494. Costa Rica. En septembre et octobre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

495. En décembre, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour y recueillir des informations et donner des conseils sur la manière d'établir des profils techniques à partir de l'information en matière de brevets, à l'intention des entreprises costariciennes. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

496. Cuba. En juillet, un séminaire sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique, organisé par l'OMPI, s'est tenu à La Havane. Ce séminaire a réuni 50 fonctionnaires de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) et d'autres fonctionnaires nationaux. Un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants, un Espagnol et un Français, de l'Organisation ont participé à ce séminaire. Les frais de participation des deux consultants de l'OMPI étaient financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par les gouvernements espagnol et français.

497. En décembre, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane pour aider l'ONIITEM à mettre en place des systèmes automatisés pour les opérations concernant les brevets et les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

498. Equateur. En septembre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito pour aider la Direction nationale de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

499. El Salvador. En septembre et octobre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour conseiller l'Office de la propriété intellectuelle sur la mise au point et l'installation de systèmes automatisés pour les opérations concernant les brevets et les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

500. En octobre, un conseiller guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

501. En novembre, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour conseiller l'Office de la propriété intellectuelle sur la création de nouveaux services d'information technologique pour l'industrie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
502. Guatemala. En septembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala pour conseiller l'Office de la propriété industrielle sur la mise au point et l'installation de systèmes automatisés pour les opérations concernant les brevets et les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.
503. Honduras. En octobre, l'OMPI a envoyé au gouvernement le projet de loi sur la propriété industrielle que celui-ci lui avait demandé d'élaborer.
504. En octobre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.
505. Mexique. En février, le directeur général a signé à Mexico, avec le Gouvernement mexicain, un accord portant sur un projet d'assistance préparatoire en vue de la création de l'Institut mexicain de la propriété industrielle.
506. En mars et avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Mexico où ils se sont entretenus avec les pouvoirs publics de questions relatives à la coopération entre le Mexique et l'OMPI.
507. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Mexico pour donner des conseils sur l'organisation et le financement de l'Institut mexicain de la propriété industrielle qu'il est proposé de créer, sur la base des prévisions établies dans le cadre du projet financé par le Gouvernement.
508. En juillet, à la suite de la mission effectuée en mai, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, un Espagnol et un Uruguayen, se sont rendus à Mexico pour donner des conseils au Gouvernement au sujet de l'Institut mexicain de la propriété industrielle qu'il est proposé de créer. La mission des deux consultants de l'OMPI était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement mexicain.
509. En août, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu à Mexico pour conseiller le Gouvernement sur la possibilité de créer au Mexique un tribunal de la propriété industrielle dans le cadre du projet d'assistance préparatoire en vue de la création d'un institut mexicain de la propriété industrielle. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement mexicain.
510. En décembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens à l'OMPI à propos d'un plan de modernisation de la Direction générale du développement technologique.

511. Nicaragua. En octobre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primares). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

512. Panama. En septembre, un consultant guatémaltèque de l'OMPI s'est rendu en mission à Panama pour aider l'Office de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

513. En novembre, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission au Panama pour donner des conseils à l'Office de la propriété industrielle sur la mise en place d'un fichier de recherche structuré en matière de brevets et sur l'examen quant au fond des demandes de brevet. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand.

514. Pérou. En janvier, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima afin d'aider la Direction de la propriété industrielle à cerner ses besoins et ses possibilités en ce qui concerne l'acquisition d'un logiciel pour le traitement et la recherche des enregistrements de marques. Cette mission était financée par le Gouvernement espagnol.

515. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lima où il a donné des conseils à des fonctionnaires nationaux sur le projet de révision de la législation nationale relative à la propriété industrielle et sur la révision proposée de la décision n° 85 de l'Accord de Carthagène.

516. En juillet, un séminaire sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Lima. Ce séminaire a réuni 50 participants (fonctionnaires de la Direction de la propriété industrielle, agents de brevets, professeurs d'université et représentants de l'industrie). Un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, un Espagnol et un Français, ont participé à ce séminaire. Les frais de participation des deux consultants de l'OMPI étaient financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par les gouvernements espagnol et français.

517. En septembre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Lima où ils ont examiné avec le Gouvernement l'adhésion éventuelle du Pérou aux traités administrés par l'OMPI. Ils ont également débattu cette question avec divers groupes intéressés, notamment des membres des professions judiciaires, des universitaires et des représentants du secteur privé.

518. En septembre et en octobre, trois consultants de l'OMPI, deux venant de l'OEB et un du Venezuela, se sont rendus en mission à Lima afin d'aider la Direction de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Cette mission était financée partiellement par l'OEB et par le projet régional du PNUD.

519. En octobre, l'OMPI a soumis au Gouvernement péruvien, à la demande de celui-ci, ses observations sur le projet de révision de la décision n° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène, sur laquelle repose la législation de la sous-région andine en matière de propriété industrielle.

520. En décembre, deux consultants de l'OMPI, un Argentin et un Vénézuélien, ont effectué une mission à Lima pour aider la Direction de la propriété industrielle de l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC) à mettre en place des systèmes automatisés pour les opérations concernant les brevets et les marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

521. Trinité-et-Tobago. En avril et mai, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour donner des conseils au Service d'enregistrement de la propriété industrielle, cabinet du Procureur général, sur la manière de traiter les oppositions relatives à des brevets et à des marques. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand.

522. En juillet et août, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour aider le Service de l'enregistrement à automatiser les opérations concernant les marques et les brevets. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand.

523. Uruguay. En août et septembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Montevideo pour aider le Centre national de la propriété industrielle à recueillir l'information nécessaire à la production du disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des documents de brevet latino-américains publiés en 1990 (DOPALES-Primeras). Ces missions étaient financées par l'OEB.

524. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Montevideo où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des sujets suivants : les résultats du projet national financé par le PNUD; le plan de travail de 1992 pour ce projet; les activités de coopération futures en relation avec le projet de création d'un institut autonome de la propriété industrielle en Uruguay; l'éventuelle adhésion de l'Uruguay aux traités administrés par l'OMPI; la coopération entre l'OMPI et les pays du MERCOSUR dans le domaine de la propriété industrielle.

525. Venezuela. En janvier, mars, avril et mai, l'OMPI a envoyé, sur la demande du Gouvernement vénézuélien, ses observations au sujet du projet de loi sur la propriété industrielle en cours d'élaboration au Ministère du développement.

526. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Caracas pour donner des conseils à des fonctionnaires nationaux sur le projet de révision de la législation nationale relative à la propriété industrielle et de la décision n° 85 de l'Accord de Carthagène.

527. En juillet, un séminaire sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Caracas. Ce séminaire a réuni 80 participants (fonctionnaires de l'Office de la propriété industrielle, agents de brevets, professeurs d'université et représentants de l'industrie). Deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, un Espagnol et un Français ont participé à ce

séminaire. Les frais de participation des deux consultants de l'Organisation étaient financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'Organisation par les gouvernements espagnol et français.

528. En octobre, l'OMPI a communiqué au Gouvernement vénézuélien, à la demande de celui-ci, ses observations sur le projet de révision de la décision n° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène, sur laquelle repose la législation de la sous-région andine en matière de propriété industrielle.

Conseiller sectoriel interrégional

529. Le PNUD a continué de financer les activités d'un conseiller sectoriel interrégional pour l'OMPI. Ce conseiller a reçu ses instructions exclusivement de l'Organisation.

530. Au cours de la période examinée, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission en Guinée équatoriale, au Mexique, au Mozambique, en Ouganda, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et au Venezuela.

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

531. Bénin. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur, notamment de la protection des logiciels.

532. Burkina Faso. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur, notamment de la protection des logiciels.

533. En octobre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Ouagadougou où il s'est entretenu de questions relatives au renforcement de la gestion collective du droit d'auteur dans le pays.

534. Cameroun. En janvier et février, un consultant algérien de l'OMPI s'est rendu en mission à Yaoundé pour aider le Gouvernement à créer une société d'auteurs.

535. Guinée. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur, notamment de la protection des logiciels.

536. Guinée-Bissau. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un programme de coopération qu'il est prévu de mettre en oeuvre après l'adhésion de la Guinée-Bissau à la Convention de Berne (voir aussi le paragraphe 809). Ce programme comprend un élément formation, des conseils sur la législation, l'organisation de séminaires régionaux et nationaux et la création d'une société de gestion collective.

537. En décembre le Bureau international a envoyé au Gouvernement, qui le lui avait demandé, un projet de loi sur le droit d'auteur.

538. Mali. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur, notamment de la protection des logiciels.

539. Maurice. En juillet, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Port-Louis où il s'est entretenu avec des représentants de la société des auteurs mauriciens de questions relatives à la gestion collective.

540. Nigéria. En mai, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Lagos pour conseiller le Gouvernement sur la création d'une organisation de gestion collective.

541. Sénégal. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de droit d'auteur, notamment de la protection des logiciels.

542. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dakar où il a eu des entretiens avec le ministre de la culture, le directeur général de l'Office sénégalais du droit d'auteur et des fonctionnaires nationaux à propos de l'organisation d'une conférence des ministres responsables du droit d'auteur en Afrique occidentale sur l'élimination de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, conférence qui sera précédée par une réunion préparatoire des fonctionnaires responsables des offices du droit d'auteur, à Dakar, en mars 1992.

543. Ouganda. A l'occasion du séminaire régional sur le droit d'auteur, qui se tenait à Kampala, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux à propos de la formation du personnel de la Direction générale de l'enregistrement et des membres de la Société de gestion des droits des artistes, interprètes et exécutants ainsi que de la protection du droit d'auteur en Ouganda.

544. République-Unie de Tanzanie. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar-es-Salaam où ils ont été reçus par le président de la République. Ils ont aussi eu des entretiens avec d'autres dirigeants et fonctionnaires à propos des activités de coopération pour le développement et de l'éventuelle adhésion de la Tanzanie aux traités administrés par l'OMPI.

545. Zambie. En décembre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Lusaka où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux à propos de l'application de la Convention de Berne et des mesures visant à renforcer le système de droit d'auteur dans le pays.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

546. Algérie. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI, à Genève, de la coopération entre l'Algérie et l'OMPI en matière de droit d'auteur.

547. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec un fonctionnaire national, à Alger, de questions d'intérêt mutuel.

548. Jordanie. En juin, sur la demande du Gouvernement jordanien, l'OMPI a envoyé des observations au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur.

549. Maroc. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Maroc et l'OMPI en matière de droit d'auteur.

550. Arabie saoudite. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, à propos de questions juridiques liées au droit d'auteur et de l'éventuelle création, en Arabie saoudite, de moyens de formation juridique pour la région du Golfe.

551. En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération dans le domaine du droit d'auteur, et notamment de l'éventuelle organisation d'un séminaire régional qui se tiendrait à Riyadh.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

552. Banladesh. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération en matière de droit d'auteur, notamment dans le domaine de la formation.

553. Chine. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant néerlandais de l'Organisation se sont rendus à Beijing où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la loi chinoise sur le droit d'auteur, de l'éventuelle adhésion de la Chine à la Convention de Berne, de questions relatives à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Immédiatement après ce voyage, deux mémorandums ont été rédigés et envoyés par l'OMPI aux autorités chinoises.

554. En septembre, trois fonctionnaires de l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur (NCAC) se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la Chine à la Convention de Berne.

555. Malaisie. En mai, un consultant de l'OMPI venant du Royaume-Uni s'est rendu à Kuala Lumpur, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la gestion collective des droits de reprographie.

556. Viet Nam. En avril, le vice-ministre de la culture et le directeur du Bureau du droit d'auteur (VINAUTEUR) se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur et de questions relatives à la coopération mutuelle.

557. En décembre, le Bureau international a envoyé, à la demande du ministre de la culture, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur élaboré à partir de la loi type préparée par le Bureau international.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de droit d'auteur

558. En février, le sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs) s'est tenu à Mexico sous l'égide de l'OMPI, du Gouvernement mexicain et de la Fédération mexicaine des sociétés d'auteurs (FEMESAC) (voir aussi le paragraphe 337).

559. En octobre, la première réunion ibéroaméricaine des chefs de bureaux du droit d'auteur et des responsables de sociétés d'auteurs, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère espagnol de la culture et la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), s'est tenue à Madrid (voir aussi le paragraphe 865).

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

560. Bolivie. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI, un Argentin et un Péruvien, ont participé, à La Paz, à une table ronde sur le projet de loi bolivien sur le droit d'auteur.

561. Brésil. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Brasilia où il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur pour le Brésil, du Traité sur le registre des films et de questions relatives à la coopération pour le développement. Le fonctionnaire de l'OMPI a aussi eu des entretiens, à Rio de Janeiro, avec des représentants de sociétés d'auteurs brésiliennes.

562. Chili. En juin, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à Santiago et Viña del Mar pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux, notamment de l'organisation du septième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui doit se tenir à Santiago, en avril 1992.

563. Costa Rica. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus en mission à San José pour donner des conseils au Gouvernement sur la création d'une société d'auteurs.

564. En août, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à San José où il a eu des entretiens à propos du renforcement du système de gestion collective dans le pays.

565. Cuba. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, un Chilien et un Suisse, se sont rendus en mission à La Havane pour donner des conseils au Gouvernement au sujet de la révision de la loi sur le droit d'auteur et de la création d'une société d'auteurs.

566. En novembre, le directeur général du Centre national du droit d'auteur s'est rendu à l'OMPI pour parler d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion de Cuba à la Convention de Berne.

567. République dominicaine. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'OMPI se sont rendus à Saint-Domingue où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives au renforcement du système de droit d'auteur en République dominicaine et de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne.

568. Equateur. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Quito où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions concernant le renforcement du système de droit d'auteur dans le pays.

569. Guatemala. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Guatemala, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la loi sur le droit d'auteur et de la création d'un système de gestion collective.
570. En juillet, un consultant costa-ricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala pour donner des conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.
571. Haïti. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un programme de coopération comprenant un élément formation, des conseils sur la législation, l'organisation de séminaires régionaux et nationaux et la création d'une société de gestion collective.
572. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus en mission à Port-au-Prince où ils se sont entretenus avec les pouvoirs publics d'un éventuel plan de coopération entre Haïti et l'OMPI ainsi que du renforcement du système de gestion collective du droit d'auteur en Haïti.
573. Honduras. En février, un consultant costa-ricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa pour donner des conseils au Gouvernement au sujet de la révision de la loi sur le droit d'auteur.
574. En juin, sur la demande du Gouvernement hondurien, l'OMPI a envoyé des observations au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur.
575. Mexique. En février, à l'occasion du sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs) (voir aussi le paragraphe 337), le directeur général a été reçu par le Président du Mexique et s'est entretenu de la coopération entre le Mexique et l'OMPI avec le ministre des relations extérieures, le ministre de l'éducation et des hauts fonctionnaires.
576. Panama. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Panama pour donner des conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.
577. Paraguay. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant argentin de l'Organisation se sont rendus à Asunción où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la question de l'adhésion du pays à la Convention de Berne.
578. Uruguay. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Montevideo où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions concernant la révision de la loi sur le droit d'auteur.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement

579. Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

580. En janvier, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à l'auteur de la meilleure invention et l'autre au meilleur jeune inventeur, dans le cadre de la première exposition nationale consacrée aux inventions et aux innovations à Ouagadougou (voir aussi le paragraphe 602).

581. En février, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu au siège de l'Organisation afin d'achever deux inventaires et une étude sur les services d'appui accessibles aux inventeurs en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

582. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à un écolier japonais au cours de la quarante-neuvième Exposition japonaise des inventions d'écoliers, qui s'est tenue à Tokyo, et une autre, toujours à Tokyo, à un jeune inventeur allemand, au cours de la 4^e Exposition mondiale des inventions réalisées par des jeunes, organisée par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation.

583. En avril, l'OMPI a publié une étude sur la promotion de l'innovation technique (en français) intitulée "L'expérience des Philippines".

584. En avril également, deux médailles de l'OMPI ont été remises dans le cadre du Salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'une à un inventeur d'un pays en développement (Jordanie) et l'autre à une femme inventeur (Chine).

585. En avril toujours, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à un talentueux jeune inventeur et l'autre à une non moins talentueuse jeune inventrice, au cours de la deuxième Exposition internationale des techniques nouvelles et des inventions réalisés par des jeunes, qui s'est tenue à Pyongyang.

586. En avril encore, un représentant de l'Association chinoise pour les inventions s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général de questions relatives à la coopération entre l'OMPI et l'association.

587. En mai, deux médailles de l'OMPI ont été décernées aux deux jeunes lauréats du cinquième Concours national des inventeurs du "Weekly Reader", à Akron (Etats-Unis d'Amérique).

588. En mai également, une médaille de l'OMPI a été remise, à Budapest, à un groupe d'inventeurs hongrois à la suite du concours de 1990 sur la présentation des créations de l'esprit touchant au domaine technique dans les expositions internationales.

589. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a remis, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Moscou, une médaille de l'Organisation à un inventeur soviétique pour la meilleure invention particulièrement utile aux pays en développement.

590. En juin également, une cérémonie spéciale a eu lieu à Abuja (Nigéria) avant la 27^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en vue de remettre à un inventeur égyptien le prix OUA-OMPI de l'invention sous la forme d'une médaille d'or de l'OMPI. Le lauréat a été sélectionné par un jury dont les membres sont nommés par l'OUA.

591. En juin encore, le Bureau international a publié une version mise à jour de la publication "Guide on Associations of Inventors".

592. En juillet, à l'occasion d'un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (voir aussi le paragraphe 56.h)), une médaille d'or de l'OMPI a été remise au chef de l'Office des brevets et des marques de Sri Lanka pour sa contribution à la promotion de l'activité inventive.

593. En août, une médaille d'or de l'OMPI a été décernée pour la meilleure invention présentée par un étudiant à l'Exposition scientifique nationale qui se tient chaque année à Accra.

594. En août également, deux médailles d'or de l'OMPI ont été remises à l'occasion de l'exposition annuelle des inventions (MINDEX 1991) de Kuala Lumpur, l'une à un étudiant et l'autre à l'auteur de la meilleure invention présentée.

595. En août encore, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées, à l'occasion de la Foire des techniques et du Concours national des inventeurs, qui se sont déroulés à Manille, à l'auteur de la meilleure invention et à un inventeur talentueux. La médaille du meilleur inventeur a été remise à une femme.

596. En septembre, l'OMPI a publié une étude en anglais sur la promotion de l'innovation technique intitulée "A view on the experience of Brazil".

597. En septembre également, le Bureau international a publié une version mise à jour du texte espagnol de la publication intitulée "Guide des associations d'inventeurs".

598. En novembre, le directeur général a participé à l'Assemblée de l'Association hongroise des inventeurs, à Budapest.

599. En novembre également, une médaille de l'OMPI a récompensé un groupe d'inventeurs au Salon national des inventions à Séoul.

600. En novembre encore, deux médailles de l'OMPI ont été décernées dans le cadre de l'exposition internationale "EUREKA 1991", qui s'est tenue à Bruxelles, l'une pour une invention particulièrement adaptée aux conditions et besoins des pays en développement et utile pour leur développement, et l'autre pour une invention exceptionnelle dans le domaine de l'énergie et de la protection de l'environnement.

601. Toujours en novembre, le Bureau international a publié une mise à jour du texte arabe de la publication intitulée "Guide des associations d'inventeurs".

602. En janvier, une exposition nationale des inventions et des innovations, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, s'est tenue à Ouagadougou. Parallèlement à cette exposition, plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur divers sujets touchant à la propriété industrielle. Deux consultants de l'OMPI venant de France et de l'OAPI et un fonctionnaire de l'Organisation y ont participé en tant que conférenciers. Pendant l'exposition, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à l'auteur de la meilleure invention et l'autre au meilleur jeune inventeur. L'exposition était en partie financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

603. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en Bulgarie où ils ont assisté, à Plovdiv, à la cérémonie d'ouverture de la deuxième Exposition mondiale des réalisations de jeunes inventeurs (EXPO'91). Cette exposition, organisée par le Gouvernement bulgare en collaboration avec l'OMPI, était placée sous le patronage du Président de la République de Bulgarie et du directeur général de l'OMPI. Plus de 3.000 inventions provenant de 32 pays y ont été présentées. L'exposition a été ouverte par le Président de la Bulgarie et un fonctionnaire de l'OMPI.

604. En juillet, un colloque international sur les jeunes inventeurs et innovateurs sur le plan du développement économique et technique, organisé conjointement par l'OMPI et le gouvernement bulgare en relation avec l'exposition mentionnée ci-dessus, s'est tenu à Plovdiv. Ce colloque a réuni 100 participants venant de dix pays : Brésil, Bulgarie, Chine, Egypte, Malaisie, Mexique, Philippines, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie. Deux consultants égyptien et suédois de l'OMPI ont présenté des exposés. Des exposés ont aussi été présentés par 14 experts bulgares et deux fonctionnaires de l'OMPI.

605. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Brazzaville pour y rencontrer des hauts responsables et s'entretenir avec eux de la coopération avec l'OMPI, et notamment de l'aide à apporter en vue de la tenue d'une exposition et d'un séminaire sur les innovations techniques en 1992 (voir aussi le paragraphe 367).

Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle

606. Ghana. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Accra où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des hauts responsables de l'Université de Legon de la coopération entre le Ghana et l'OMPI à propos de l'introduction de cours de droit de la propriété industrielle à l'université.

607. En octobre, deux conférenciers de la faculté de droit de l'Université de Legon ont participé à un voyage d'étude organisé par l'OMPI à leur intention sur le thème de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle au Ghana. Le programme comprenait des visites au Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres, et à l'OMPI à Genève, et, pour l'un des deux conférenciers, une participation à la réunion de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), qui s'est tenue à Salamanque. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD.

608. Inde. En octobre, se sont tenues à New Delhi des journées d'étude nationales sur l'enseignement de la propriété intellectuelle, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et l'Université de Delhi et avec le concours du PNUD dans le cadre du projet régional. Ces journées d'étude ont été suivies par une trentaine de représentants d'établissements d'enseignement et d'organismes publics de l'Inde, quatre consultants de l'OMPI de nationalité américaine, australienne, britannique et thaïlandaise, 20 spécialistes indiens, en tant que conférenciers et présidents de groupe, et deux fonctionnaires de l'OMPI.

609. Indonésie. En juillet, s'est tenu un cours de perfectionnement sur les atteintes aux brevets et au droit d'auteur et sur le contentieux dans ces matières, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Ce cours a été donné dans trois villes d'Indonésie : Medan, Djakarta et Ujung Pandang. Il a été suivi, au total, par près de 200 participants. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande, américaine et néerlandaise (voir aussi le paragraphe 152).

610. Malawi. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Mangochi, en tant que conférencier, à un séminaire régional pour les agents de brevets africains, organisé par l'ARIPO. Ce séminaire a réuni une dizaine de participants. Ceux-ci venaient de Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Malawi et du Swaziland.

611. Pakistan. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Lahore, avec le directeur de la faculté de droit de l'Université du Pendjab, de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle et d'une aide éventuelle de l'OMPI dans ce domaine.

612. Singapour. En janvier, des journées d'étude nationales sur la fonction d'agent de brevets, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Institut de normalisation et de recherche industrielle de Singapour, se sont tenues à Singapour. Ces journées d'étude ont été suivies par environ 45 conseils et agents en propriété industrielle, fonctionnaires nationaux et représentants d'organismes privés professionnels et de recherche. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI de nationalité allemande, australienne, américaine et britannique et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Ces journées d'étude s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

613. Zimbabwe. En octobre, un maître de conférences de la faculté de droit de l'Université du Zimbabwe a effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI à son intention, sur le thème de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle au Zimbabwe. Au programme figuraient une formation au Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres et une visite à l'OMPI. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD.

614. Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En octobre, l'ATRIP a tenu, à Salamanque (Espagne), sa dixième session annuelle. Ce colloque a été suivi par 85 participants venant de 24 pays. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs venus d'Argentine, du Brésil, de Chine, de Jordanie, du Lesotho, du Nigéria, du Pakistan, du Pérou, du Sénégal, du Soudan et de Sri Lanka.

Amélioration des conditions d'acquisition, par les pays en développement, de techniques étrangères protégées par des droits de propriété industrielle (licences)

615. Botswana. En novembre, un séminaire sur "les licences et sur le stockage et la recherche de l'information en matière de brevets", organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO et avec le concours de l'Office allemand des brevets et du PNUD, s'est tenu à Gaborone parallèlement à la session du Conseil de l'ARIPO; il avait pour but de sensibiliser les participants à la

question des licences de propriété industrielle ainsi qu'à celle du stockage et de la recherche de l'information en matière de brevets. Ce séminaire a été suivi par 32 participants venant de 17 pays anglophones d'Afrique, à savoir : Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Les exposés ont été présentés par deux consultants allemands de l'OMPI et par un représentant de l'OEB.

616. Chine. En avril, un séminaire régional sur l'utilisation de la propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans l'industrie alimentaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets, s'est tenu à Beijing. Ce séminaire a réuni environ 90 participants, composés de fonctionnaires nationaux, de professeurs, de chercheurs, d'agents de brevets, de cadres de sociétés et de chefs d'entreprise, venus des 14 pays en développement suivants de la région Asie et Pacifique : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité américaine, australienne, belge, britannique, chinoise, coréenne (République de Corée), française, indienne, indonésienne, malaisienne et philippine. Ce séminaire a également été suivi par trois fonctionnaires de l'OMPI et s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

617. Nouvelle-Zélande. En octobre, un séminaire pour le Pacifique Sud sur les licences en matière de propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement néo-zélandais dans le cadre du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD, s'est tenu à Wellington. Ce séminaire a réuni 14 participants venus des neuf pays suivants du Pacifique Sud : Fidji, Iles Cook, Iles Salomon, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI de nationalité américaine et australienne, trois experts de néo-zélandais et un fonctionnaire de l'OMPI.

618. Singapour. En novembre, s'est tenu à Singapour un séminaire régional pour l'Asie sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut de la normalisation et de la recherche industrielle de Singapour (SISIR) et avec le concours du PNUD. Ce séminaire avait pour objet de mieux faire connaître aux autorités gouvernementales et aux entreprises privées les possibilités d'utilisation de la propriété intellectuelle et des licences dans l'industrie. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé venus de sept pays de la région Asie et Pacifique, à savoir l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée et Sri Lanka, et par 40 représentants de ministères et d'entreprises privées de Singapour. Les exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI de nationalité américaine, australienne, coréenne (République de Corée), japonaise et singapourienne, deux experts singapouriens et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

619. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture des éléments suivants :

- i) rapports sur l'état de la technique;
- ii) renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets;
- iii) exemplaires de documents de brevet particuliers;
- iv) renseignements sur le statut juridique des demandes de brevet et des brevets accordés;
- v) rapports de recherche et d'examen concernant les demandes de brevet de l'ARIPO déposées en application du Protocole de Harare; et
- vi) rapports de recherche et d'examen concernant des demandes de brevet, établis au titre du Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI).

620. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991, 436 rapports de recherche ont été remis aux 38 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Botswana, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Inde, Kenya, Koweït, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe. Ils ont été établis par l'Allemagne (39), l'Australie (33), l'Autriche (38), la Finlande (4), la France (25), le Japon (74), la Suède (11), la Suisse (64) et l'Union soviétique (24); dans 124 cas, le Bureau international a lui même effectué les recherches, principalement en vue de trouver des documents de brevet équivalents.

621. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991, elle a ainsi fourni 2577 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 27 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, Equateur, Inde, Indonésie, Kenya, Libye, Malaisie, Mali, Mexique, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zimbabwe. Ces exemplaires ont été essentiellement fournis par les offices de propriété industrielle des Etats-Unis d'Amérique (33%), de la France (12%), de la Suisse (10%), du Japon (8%), de l'Allemagne (8%), du Royaume-Uni (8%) et par l'Office européen des brevets (7%).

622. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991, 84 rapports de recherche et d'examen, établis par l'Allemagne (63), le Canada (19) et l'Union soviétique (2), ont été envoyés à l'ARIPO.

623. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période examinée dans le présent rapport, 17 rapports de recherche et d'examen ont été fournis par l'Allemagne (12) et l'Autriche (5), et transmis aux offices du Lesotho, de Maurice, de la Tunisie et de la Yougoslavie.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

624. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Il compte 107 Etats membres : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

625. En juillet, le Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa 14^e session à Genève.

626. Soixante-huit Etats membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre. Deux Etats non membres étaient aussi représentés : Namibie, Nigéria. Les sept organisations intergouvernementales et les quatre organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : AIPPI, ARIPO, CCE, CCI, CESPAP, CNUCED, GATT, IAA, IFIA, OEB, SELA.

627. Conformément au programme et au budget établis pour l'exercice biennal 1990-1991, l'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un membre de la délégation de chacun des pays membres du Comité permanent qui sont classés, en vertu des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, parmi les moins avancés des pays en développement ou qui doivent bénéficier d'un traitement analogue, ainsi que de douze autres pays en développement membres du Comité permanent.

628. Le Comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement menées depuis sa dernière session, tenue en mai et juin 1989, et a pris note avec satisfaction de l'ampleur et des résultats de ces activités. Beaucoup de délégations ont rendu hommage à l'efficacité avec laquelle le Bureau international gère le Programme permanent concernant la

coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. De nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude, pour l'assistance dont leur pays a ainsi bénéficié, au PNUD ainsi qu'aux gouvernements et aux organisations des pays industrialisés et des pays en développement qui ont coopéré et contribué au programme permanent. Les délégations de ces pays et organisations se sont déclarées prêtes à maintenir et, dans certains cas, à accroître leur contribution aux activités.

629. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété industrielle, toutes les délégations ont souligné l'importance de la formation comme objectif prioritaire et ont exprimé leur satisfaction devant les efforts déployés par le Bureau international pour répondre aux divers besoins de formation des pays en développement par un ensemble d'activités de formation, d'initiation, de perfectionnement et de spécialisation (cours nationaux, sous-régionaux et régionaux, stages de formation pratique et formation en cours d'emploi). Une attention particulière a été accordée à l'organisation d'activités spéciales de formation (l'accent étant mis en particulier sur les licences et autres accords de transfert de techniques, les conséquences sur le plan de la propriété industrielle de la protection des nouvelles techniques et l'informatisation des opérations administratives touchant à la propriété industrielle) ainsi qu'à la promotion de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle au niveau universitaire et à l'élaboration du matériel de formation.

630. En ce qui concerne le renforcement de l'infrastructure juridique et administrative dans le domaine de la propriété industrielle, de nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de l'assistance fournie par l'OMPI et ont demandé la poursuite de cette assistance, en particulier dans le cadre de projets nationaux ou régionaux financés par le PNUD. L'importance de ces projets pour l'automatisation des activités des offices de propriété industrielle a été particulièrement soulignée.

631. Plusieurs délégations ont donné des informations sur les éléments nouveaux intervenus dans leurs pays respectifs en ce qui concerne l'adoption ou la révision de lois relatives à la propriété industrielle et l'adhésion à des traités administrés par l'OMPI. Elles ont aussi pris note avec satisfaction de l'assistance que leur pays a reçue de l'OMPI à cet égard et ont exprimé le souhait que cette assistance continue.

632. S'agissant des questions d'information et de documentation en matière de brevets, plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites que soit encouragée l'utilisation de la technique du disque compact ROM pour le stockage, la recherche et la diffusion de l'information en matière de brevets, notamment à l'appui des activités de recherche-développement des pays en développement, et ont encouragé l'OMPI à poursuivre ses activités dans ce domaine. A cet égard, l'élaboration par un groupe de travail, créé conjointement par l'OMPI et l'OEB, de principes directeurs concernant les conseils à donner aux pays en développement sur le rassemblement et le stockage de la documentation en matière de brevets sur disque compact ROM a été particulièrement appréciée.

633. Le Bureau international de l'OMPI a procédé, au cours de la session du Comité permanent, à une démonstration de la technique du disque compact ROM pour le stockage et la recherche de l'information en matière de propriété industrielle.

634. De nombreuses délégations ont souligné le rôle important que joue l'activité inventive et innovatrice dans le développement technique, économique et social et se sont déclarées satisfaites des activités que mène l'OMPI pour promouvoir cette activité. Une attention particulière a été accordée au programme de médailles de l'OMPI et à l'intérêt d'aider les pays en développement à organiser des expositions d'inventions et des concours d'inventeurs.

635. Comme il l'avait décidé à sa onzième session (mai 1987), le Comité permanent a consacré une partie de sa quatorzième session à un colloque sur la promotion de l'innovation technique dans les pays en développement. Les exposés ont été présentés par des spécialistes venant du Brésil et de France et par le président de l'IFIA. A la suite des débats qui ont eu lieu dans le cadre du colloque, le Comité permanent a souligné qu'il était important de promouvoir l'innovation technique dans l'optique du développement économique et technique des pays en développement et a soutenu les activités menées dans le cadre du programme permanent à cet égard.

636. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur les différentes modalités de la coopération technique entre les pays en développement dans le cadre du programme permanent, mentionnant en particulier le partage de l'expérience acquise par d'autres pays en développement et les avantages qui découlent de la mise en commun de ressources par le biais de la coopération régionale ou sous-régionale. A cet égard, il a été suggéré que soient étudiées d'autres modalités capables de favoriser une plus grande coopération entre les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle.

637. En ce qui concerne les orientations à donner au programme permanent en 1992 et 1993, toutes les délégations qui ont pris la parole ont appuyé sans réserve les propositions faites par le Bureau international et ont déclaré qu'elles répondaient aux besoins des pays en développement compte tenu de la situation économique internationale actuelle.

638. A cet égard, une attention toute particulière a été accordée notamment aux éléments suivants : organisation de réunions d'évaluation et de planification régionales, participation aux activités du programme permanent de fonctionnaires d'administrations prenant de plus en plus part à des activités touchant à la propriété industrielle; et promotion de l'enseignement du droit de la propriété industrielle au niveau universitaire, formation de formateurs et élaboration d'aides didactiques et de programmes d'enseignement.

639. Quelques délégations ont exprimé l'espoir que des ressources financières plus importantes seront consacrées à la mise en oeuvre d'activités dans le cadre du programme permanent. Par ailleurs, certaines délégations ont demandé au Bureau international de chercher d'éventuelles sources de financement supplémentaires pour les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle.

640. Trois délégations ont recommandé que le Comité permanent se réunisse tous les ans.

641. Le texte complet du rapport adopté par le Comité permanent a été communiqué, notamment, à tous les Etats membres de l'OMPI peu après la réunion. Ce rapport porte la cote PC/IP/XIV/6. Des exemplaires supplémentaires ont été mis à la disposition des participants des sessions des organes directeurs de septembre 1991.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

642. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Cinq Etats étant devenus membres du Comité permanent depuis sa dernière session (avril 1989) - Cuba, Indonésie, Jamaïque, Malaisie et Ouganda - le nombre total des membres du Comité permanent s'établit à 90 : Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

643. En avril, le Comité permanent a tenu sa neuvième session.

644. Les soixante-et-un Etats membres du comité cités ci-après étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zaïre. Les six Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Bahreïn, Libéria, Namibie, République de Corée, Venezuela, Yougoslavie. Les trois organisations intergouvernementales, et les 15 organisations nationales et internationales non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : AADI, ACAM, AGICOA, AIDAA, ALAI, BIEM, CID, CISAC, FIAB, FIAPPF, FIM, GATT, IAA, IFPI, INTERGU, OIT, OUA, UIE.

645. Conformément au programme et au budget établis pour l'exercice biennal 1990-1991, l'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un membre de la délégation de chacun des pays membres du Comité permanent qui sont classés, en vertu des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, parmi les moins avancés des pays en développement ou qui doivent bénéficier d'un traitement analogue, ainsi que de 11 autres pays en développement membres du Comité permanent.

646. Le Bureau international a appelé l'attention sur le fait que depuis la première réunion du Comité permanent, en mars 1977, une soixantaine de pays en développement ont adopté de nouvelles lois sur le droit d'auteur et que, parmi ceux-ci, quatre l'ont fait depuis la dernière session du Comité, tenue en avril 1989. Au cours de cette même période de 12 ans, environ 125 cours, journées d'étude et réunions sur le droit d'auteur et les droits voisins ont été organisés par l'OMPI pour plus de 7.800 participants venant de plus de 100 pays en développement.

647. Les délibérations ont eu lieu sur la base de documents élaborés par le Bureau international. Ces documents traitaient de l'examen et de l'évaluation des activités menées dans le cadre du programme permanent en 1989 et 1990 (mise en valeur des ressources humaines, renforcement de la législation et de l'infrastructure nationales, séminaires et réunions d'information), de l'état des adhésions ou des ratifications concernant les traités sur le droit d'auteur et les droits voisins, de la coopération entre les pays en développement et du programme permanent pour la période 1991-1993.

648. Dans leurs déclarations, toutes les délégations qui ont pris la parole ont rendu hommage à l'OMPI et lui ont fait part de leur total soutien en ce qui concerne ses activités de coopération pour le développement relatives au droit d'auteur et aux droits voisins en faveur des pays en développement. De nombreuses délégations de pays en développement ont exprimé leur satisfaction devant l'assistance fournie par l'OMPI à leur pays. Il a notamment été fait mention de la mise en valeur des ressources humaines, des conseils et de l'aide fournis dans le domaine législatif et institutionnel et de l'organisation de journées d'étude, séminaires et réunions tant au niveau national que régional ou sous-régional. Il a été souhaité que le Bureau international poursuive et renforce ses activités de coopération pour le développement. Les délégations des pays en développement se sont aussi déclarées satisfaites du soutien apporté par les organisations et les pays donateurs et ont demandé que ce soutien se poursuive et se renforce. Les délégations des pays industrialisés et celles d'un certain nombre de pays en développement et d'organisations qui ont pris la parole ont évoqué l'aide qu'ils ont apportée, à travers l'OMPI, à des pays en développement et se sont engagés à poursuivre cette aide et, si possible, à l'étendre. Cette aide se traduira notamment, comme par le passé, par des activités de formation, l'envoi d'experts ou de conférenciers comme consultants de l'OMPI et la tenue de réunions internationales sur le droit d'auteur.

649. S'agissant des activités futures, toutes les délégations qui ont pris la parole ont appuyé les buts et objectifs du Programme permanent de l'OMPI en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins envisagés pour 1992 et 1993. Plusieurs délégations ont souligné l'utilité de l'aide à l'informatisation des sociétés d'auteurs et ont insisté sur l'utilisation d'experts de pays en développement et sur l'enseignement du droit d'auteur à l'université.

650. Le Comité permanent a consacré une partie de la deuxième journée de sa neuvième session à un colloque sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins. Un exposé a été présenté par un consultant suisse de l'OMPI. Cet exposé a été suivi d'un débat mené par un groupe composé de deux fonctionnaires nationaux, l'un malaisien et l'autre mexicain, et d'un représentant de la CISAC. Un fonctionnaire de l'OMPI a animé ce débat.

651. Sur la base du débat qui a eu lieu pendant le colloque, le Comité permanent a recommandé que l'OMPI continue d'attacher une attention particulière à la création d'organisations de gestion collective dans les pays en développement.

652. Le texte complet du rapport adopté par le Comité permanent a été communiqué, notamment, à tous les Etats membres de l'OMPI peu après la réunion. Ce rapport porte la cote CP/DA/IX/5. Des exemplaires supplémentaires ont été mis à la disposition des participants des sessions des organes directeurs de septembre 1991.

Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle

Objectif

653. L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif grâce à la conclusion de nouveaux traités ou à l'adaptation (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) des relations conventionnelles à l'évolution de la situation. En outre, si la question ne se prête pas encore à une réglementation par voie de traité, il est possible d'atteindre l'objectif précité en donnant des conseils, notamment à l'aide de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non. En ce qui concerne l'élaboration de traités, les objectifs sont, d'une part, la révision de la Convention de Paris et éventuellement aussi de l'Arrangement de Lisbonne et, d'autre part, la conclusion de nouveaux traités complétant les normes énoncées dans les Conventions de Paris et de Berne ainsi que d'un traité sur le règlement des différends entre Etats dans le domaine de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est de faire en sorte que des lois types soient élaborées et publiées dans des domaines où cela semble particulièrement urgent.

Activités

654. En novembre, le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques a tenu sa première session à Genève. Des experts des 45 Etats suivants membres du comité et d'une organisation intergouvernementale également membre du comité ont participé à la réunion : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Libye, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Commission des Communautés européennes. Des experts des 11 Etats suivants ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : Algérie, Arabie saoudite, Burundi, Chine, Cuba, Haïti, Indonésie, Panama, Paraguay, République populaire démocratique de Corée et Union soviétique.

655. Etaient également présents des représentants de quatre organisations intergouvernementales (CNUCED, ONU, Unesco, GATT) et de 39 organisations non gouvernementales (AID, AIPPI, AISAA, ALAI, APP, BIEM, BSA, CBEMA, CCI, CCIA, CISAC, EAPA, EUROBIT, ECIS, ECSA, ETIC, EWC, FIA, FIAB, FIAPF, FIM, IAA, IFPI, IFRRO, IIA, IIDA, IIPA, MPI, INTERGU, IPO, IVF, NAB, OIJ, SISS, STM, UER, UIA, UIE, UNICE).

656. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la première partie du mémorandum établi par le Bureau international et intitulé "Questions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne".

657. Le comité a d'abord eu une discussion générale, au terme de laquelle le président a notamment indiqué que la nature juridique d'un éventuel protocole devra être celle d'un arrangement particulier au sens de l'article 20 de la Convention de Berne, mais que plusieurs autres aspects d'un tel protocole ne pourront être discutés qu'après l'examen préliminaire des divers problèmes dont l'étude est proposée dans le mémorandum.

658. Le comité a ensuite examiné en détail les propositions faites dans le mémorandum au sujet des oeuvres protégées (programmes d'ordinateur, bases de données, systèmes experts et autres systèmes d'intelligence artificielle, oeuvres produites par ordinateur) et pour les producteurs d'enregistrements sonores.

659. Pour ce qui est des programmes d'ordinateur, le président a déclaré à la fin de la discussion que, étant donné les grandes divergences d'opinions, il était impossible de tirer des conclusions à ce stade, si bien que l'examen des questions relatives à la protection des logiciels informatiques serait éventuellement renvoyé à une session ultérieure du comité. Il a conclu, par ailleurs, que la question des bases de données devrait être traitée dans le contexte du protocole envisagé, mais non celle des systèmes d'intelligence artificielle, et qu'il serait prématuré de traiter des oeuvres produites par ordinateur.

660. S'agissant des droits des producteurs de phonogrammes, le président a noté que les membres du comité s'accordaient à dire qu'il y avait lieu de renforcer la protection de ces droits. Il existe plusieurs moyens d'atteindre cet objectif et le Bureau international devrait s'intéresser à la nature du nouvel instrument envisagé et se demander, en particulier, si cet instrument devrait être limité au droit d'auteur ou inclure également les droits voisins.

661. En septembre, le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa troisième session à Genève.

662. Les 49 Etats suivants étaient représentés à la session : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Liban, Libye, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam et Yougoslavie. Des représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et Commission des Communautés européennes (CCE). Des représentants des quatre organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : ALAI, AIPPI, FICPI, UNICE.

663. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document établi par le Bureau international de l'OMPI et intitulé : "Dispositions d'un projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle" (document SD/CE/III/2).

664. Les huit premiers articles (dispositions de fond) du document de travail avaient été rédigés sur la base des problèmes et des principes que le comité avait examinés à ses sessions précédentes, ainsi que des observations, suggestions et conclusions formulées lors des débats consacrés à ces principes. En ce qui concerne les articles 9 à 13 (dispositions administratives) et les articles 14 à 18 (clauses finales), dont le contenu n'avait pas été jusque là examiné par le comité, le Bureau international avait repris des dispositions analogues figurant dans des traités conclus sous les auspices de l'OMPI, ainsi que des dispositions du projet de traité soumis à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, dont la première partie s'est tenue en juin 1991. Le Bureau international a en particulier appelé l'attention sur les dispositions proposées dans le projet de traité contenu dans le document de travail qui prévoient certaines mesures en faveur des pays en développement et qui ont été insérées pour répondre aux vœux exprimés par plusieurs pays en développement à la deuxième session du comité. Ces mesures concernent la faculté pour un pays en développement de demander les bons offices, la conciliation ou la médiation du directeur général (article 5.1)b)), la présence de ressortissants de pays en développement parmi les membres des groupes spéciaux (article 6.3)a)), l'aide financière destinée à faciliter la participation des délégations de pays en développement aux sessions de l'Assemblée (article 9.1)d)i)) et la mise à disposition des pays en développement de juristes spécialisés (articles 9.1)d)ii) et 10.1)iii)).

665. Le Comité d'experts a examiné toutes les dispositions du projet de traité et a envisagé l'inclusion d'autres dispositions de fond.

666. A l'issue du débat, le comité a recommandé :

i) que le Bureau international élabore un projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, et le soumette au comité à sa prochaine session; ce projet de traité devrait être fondé sur les dispositions d'un projet de traité qui ont été examinées par le comité à sa présente session (la troisième) et tenir compte des opinions exprimées et des conclusions formulées au cours de cette session; les dispositions de ce projet de traité pourraient présenter des variantes et elles devraient toutes être accompagnées d'explications;

ii) que la prochaine session du comité (la quatrième) se tienne au cours du premier semestre de l'année 1992, à une date que fixerait le directeur général compte tenu des circonstances, et en particulier compte tenu du temps dont le Bureau international aurait besoin pour élaborer ce projet de traité et en distribuer le texte aux membres du comité suffisamment à l'avance pour que les Etats membres puissent procéder à toutes consultations utiles avec les organes intéressés de leurs gouvernements;

iii) que la quatrième session du comité compte sept jours ouvrables et que, à la fin de cette session, le comité évalue l'avancement de ses travaux et, le cas échéant, recommande au directeur général la tenue d'une session supplémentaire (la cinquième) du comité;

iv) que le directeur général présente aux organes directeurs, à leurs sessions ordinaires de septembre-octobre 1992, des propositions concernant la nécessité pour le comité de tenir une session supplémentaire, et sur les modalités à suivre pour fixer une date en 1993 pour la conférence diplomatique ainsi qu'une date, antérieure à celle de la conférence, pour une réunion préparatoire qui déciderait de la composition, du projet d'ordre du jour et du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique;

v) que le directeur général présente aux organes directeurs, à leurs sessions de septembre-octobre 1991, une proposition tendant à modifier le poste 03.1) du projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993 pour tenir compte des recommandations du comité concernant la durée de sa quatrième session, la tenue d'une cinquième session et la fixation de la date de la conférence diplomatique et de celle de la réunion préparatoire.

667. Les organes directeurs de l'OMPI ont approuvé cette proposition à leurs sessions de septembre-octobre 1991 (voir paragraphe 1116.b)).

668. En juin, a eu lieu, en application d'une décision prise en octobre 1989 par l'Assemblée de l'Union de Paris, la première partie de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. Cette conférence diplomatique aurait dû se tenir en une seule fois, du 3 au 28 juin 1991, comme cela avait été décidé par le Comité exécutif de l'Union de Paris en septembre 1990. L'Assemblée de l'Union de Paris, réunie en session extraordinaire les 29 et 30 avril 1991, a toutefois décidé que la conférence diplomatique se tiendrait en deux parties et que la première partie se tiendrait du 2 au 28 juin 1991. Lorsque l'Assemblée a adopté cette décision, il a été entendu que les décisions définitives concernant tous les articles du projet de traité seraient prises pendant la seconde partie de la conférence diplomatique, dont la date n'a pas été fixée.

669. Conformément à la décision de l'Assemblée de l'Union de Paris, la première partie de la conférence diplomatique a été convoquée et organisée par l'OMPI et s'est tenue du 3 au 21 juin 1991, dans des locaux mis à la disposition par le Gouvernement néerlandais dans le Centre des congrès des Pays-Bas, à La Haye.

670. Les 88 Etats membres de l'Union de Paris indiqués ci-après étaient représentés par une délégation membre à la première partie de la conférence diplomatique : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation européenne des brevets (OEB) étaient représentées par des délégations spéciales. Les cinq Etats ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Costa Rica, Inde, Pérou, Thaïlande, Venezuela. En outre, les représentants de quatre organisations intergouvernementales (CEE, CNUCED, GATT, SELA) et de 33 organisations non gouvernementales (ABA, ABPI, AIPLA, AIPPI, ALIFAR, AMPPI, APA, APAA, BDI, CASRIP, CEFIC, CEIPI, CIPA, CIPS, CNCBI, CNIPA, DVGR, EFPIA, EPI, FCPA, FICPI, GIFAP, ICBM, IFIA, IPO, JPA, JPAA, LES, MPI, NYPTC, PIPA, UPEPI, UNICE) ont participé à la conférence en qualité d'observateurs.

671. La conférence diplomatique était présidée par M. Max A.J. Engels (Pays-Bas). Conformément à la règle 12 de son règlement intérieur, deux commissions principales ont été créées : la Commission principale I et la Commission principale II. La Commission principale I était présidée par M. Jean-Louis Comte (Suisse), la Commission principale II par M. Antonio Trombetta (Argentine), la Commission de vérification des pouvoirs par M. Salah Kamel (Egypte) et le Comité de rédaction par M. Michael Kirk (Etats-Unis d'Amérique). Le directeur général de l'OMPI a participé à tous les débats.

672. La conférence diplomatique a examiné de façon détaillée le projet de traité complétant la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle en ce qui concerne les brevets ("Traité sur le droit des brevets") et le projet de règlement d'exécution correspondant, figurant dans le document PLT/DC/3, élaborés par le directeur général de l'OMPI. Plus particulièrement, la Commission principale I a examiné les articles suivants du projet de traité : article premier (Constitution d'une union), article 2 (Définitions), article 3 (Divulgation et description), article 4 (Revendications), article 5 (Unité de l'invention), article 6 (Désignation et mention de l'inventeur; déclaration concernant le droit du déposant), article 7 (Revendication tardive de priorité), article 8 (Date de dépôt), article 9 (Droit au brevet), article 11 (Conditions de brevetabilité), article 12 (Divulgations sans incidence sur la brevetabilité (délai de grâce)), article 13 (Effet de certaines demandes sur l'état de la technique), article 14 (Modification ou correction de la demande), article 15 (Publication de la demande), article 16 (Délais de recherche et d'examen quant au fond), article 17 (Modification des brevets), article 18 (Révocation administrative), article 20 (Utilisateur antérieur), article 21 (Etendue de la protection et interprétation des revendications) et article 23 (Défense des droits).

673. En outre, la Commission principale I a examiné les projets de dispositions suivantes du règlement d'exécution du traité : règle 1 (Définitions (ad article 2)), règle 2 (Contenu de la description et ordre de présentation (ad article 3.2)), règle 3 (Façon de rédiger les revendications (ad article 4.5)), règle 4 (Modalités d'application de la règle de l'unité de l'invention (ad article 5.1)), règle 5 (Demandes divisionnaires (ad article 5.1)), règle 6 (Façon de désigner et de mentionner l'inventeur (ad article 6)), règle 7 (Modalités d'application des conditions relatives à la date de dépôt (ad article 8)), règle 8 (Avis, dans le bulletin, relatif à la publication d'une demande (ad article 15.1)), règle 9 (Avis, dans le bulletin, relatif à la publication de la modification d'un brevet (ad article 17.5)) et règle 10 (Avis, dans le bulletin, relatif à la délivrance d'un brevet (ad article 18.1)b)).

674. La Commission principale II a examiné les articles ci-après du projet de traité : article 10 (Domaines techniques), article 19 (Droits conférés par le brevet), article 22 (Durée des brevets), article 24 (Renversement de la charge de la preuve), article 25 (Obligations du titulaire du droit), article 26 (Mesures de réparation prévues par la législation nationale), article 27 (Assemblée), article 28 (Bureau international), article 29 (Règlement d'exécution), article 30 (Règlement des différends), article 31 (Révision du traité), article 32 (Protocoles), article 33 (Conditions et modalités pour devenir partie au traité), article 34 (Date de prise d'effet des ratifications et des adhésions), article 35 (Réserves), article 36 (Notifications spéciales), article 37 (Dénonciations du traité), article 38 (Langues du traité; signature) et article 39 (Dépositaire).

675. En outre, la Commission principale II a examiné les projets de dispositions ci-après du règlement d'exécution du projet de traité : règle 11 (Absence de quorum au sein de l'Assemblée (ad article 27)), règle 12 (Règles dont la modification exige l'unanimité (ad article 29.3)) et règle 13 (Règlement des différends (ad article 30)).

676. Les participants de la conférence diplomatique ont aussi examiné diverses propositions présentées à propos du préambule par le Liban, de l'article premier par les Pays-Bas, de l'article 2 par Israël et les Pays-Bas, de l'article 3 par l'Allemagne, Israël et le Liban, de l'article 4 par Israël et le Royaume-Uni, de l'article 5 par Israël, de l'article 6 par le Japon, de l'article 7 par Israël et le Liban, de l'article 8 par l'Irlande, le Japon, le Liban et la Suisse, de l'article 9 par les Etats-Unis d'Amérique, Israël, le Liban et le Royaume-Uni, de l'article 9bis par les Etats-Unis d'Amérique, de l'article 10 par le Liban, de l'article 11 par les Etats-Unis d'Amérique, de l'article 13 par les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et la Suède, de l'article 14 par Israël, de l'article 15 par les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et la Norvège, de l'article 16 par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et la Norvège, de l'article 17 par les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, de l'article 18 par les Etats-Unis d'Amérique, de l'article 19 par l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas, de l'article 20 par les Etats-Unis d'Amérique et la Suisse, de l'article 21 par le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Japon, de l'article 22 par le Japon, de l'article 23 par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique et les Pays-Bas, de l'article 24 par l'Allemagne et le Japon, de la règle 2 par l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni, de la règle 3 par le Japon et le Royaume-Uni, de la Règle 7 par l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse.

677. L'Assemblée de l'Union de Paris examinera la question de la poursuite de la Conférence diplomatique lors d'une session extraordinaire qui se tiendra pendant les réunions des organes directeurs en septembre 1992 (voir aussi le paragraphe 1119).

678. En octobre, un symposium sur la protection internationale des indications géographiques, organisé en collaboration avec le Gouvernement allemand, s'est tenu à Wiesbaden. Ce symposium a traité de la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) aux niveaux national et multilatéral. Dans ce cadre, les participants ont examiné des questions importantes ayant trait à la protection des indications géographiques, comme la définition de l'indication géographique, le règlement des conflits entre marques et indications géographiques et les possibilités d'améliorer la protection actuelle des indications géographiques, notamment compte tenu des traités multilatéraux existants administrés par l'OMPI. Le Directeur général et un haut fonctionnaire allemand ont ouvert le symposium. Les exposés ont été présentés par un représentant du Gouvernement allemand et par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande, américaine, argentine, australienne, française, japonaise et yougoslave et par des experts de la Commission des Communautés européennes, du Comité des indications géographiques, de l'Institut du vin allemand, de l'Office international de la vigne et du vin (OIV) et de l'Institut national français des appellations d'origine (INAO). Ce symposium a été suivi par une centaine de participants venus des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, France, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie et Yougoslavie.

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes

Objectif

679. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions de propriété intellectuelle qui, dans la plupart des pays, ne semblent pas avoir trouver de solutions satisfaisantes mais qui, avant de se prêter à l'élaboration de normes pertinentes, méritent de retenir l'attention et d'être approfondies.

Activités

680. En octobre, le Groupe de travail informel sur les mécanismes de solution des litiges entre personnes privées dans le domaine de la propriété intellectuelle a tenu sa première session à Zurich. Le programme de l'OMPI pour l'exercice biennal 1990-1991 prévoit, dans la partie consacrée à l'étude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes, que le Bureau international étudiera la possibilité d'instituer un mécanisme destiné à mettre en place des services pour résoudre des litiges entre personnes privées touchant à des droits de propriété intellectuelle. Cette activité se poursuivra pendant l'exercice biennal 1992-1993.

681. Ce groupe de travail informel a été convoqué en vue d'étudier la possibilité pour l'OMPI de fournir des services permettant la solution extrajudiciaire des litiges entre personnes privées dans le domaine de la propriété intellectuelle et en vue de donner un avis à ce sujet.

682. Le groupe de travail informel était constitué de neuf experts des pays suivants : Allemagne, Australie, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Japon, Suède, Suisse. En outre, des représentants de trois organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, FICPI, LES) ont participé à la réunion en tant qu'observateurs.

683. Deux documents ont été examinés. Le premier était une étude commandée par le Bureau international à M. Tom Arnold, avocat (Arnold, White & Durkee, Houston, Texas); cette étude, qui expose l'évolution de la situation en ce qui concerne le règlement extrajudiciaire des litiges aux Etats-Unis d'Amérique, s'intitule "Alternative Dispute Resolution - Patent Disputes - A Summary of Practices and Development in the United States of America" (document WIPO/ADR/91/1). Le second document, intitulé "Observations on a Possible Role for WIPO" (document WIPO/ADR/91/2), a été rédigé par le Bureau international.

684. Les débats du groupe de travail informel ont porté sur trois grandes questions : i) Est-il nécessaire de prévoir officiellement des services extrajudiciaires spécialisés pour la solution des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle? ii) Dans l'affirmative, l'OMPI est-elle l'organisation appropriée pour répondre aux besoins correspondants? iii) Si l'OMPI devait assurer des services pour la solution extrajudiciaire des litiges, quelle devrait être la nature des services à mettre sur pied et quelles questions particulières devraient retenir l'attention lors de la mise sur pied et la fourniture de ces services?

685. La prochaine activité prévue dans ce domaine est constituée par une réunion d'organisations non gouvernementales qui se tiendra en 1992.

686. En mars, un Colloque mondial sur les aspects de propriété intellectuelle de l'intelligence artificielle organisé par l'OMPI s'est tenu à Stanford (Californie) (Etats-Unis d'Amérique).

687. Ce colloque, qui a réuni près de 80 participants, a été ouvert par le directeur général. Le directeur de l'enregistrement des droits d'auteur du Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis et le président de l'Université de Stanford ont aussi prononcé une allocution au cours de la cérémonie d'ouverture. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à ce colloque.

688. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents présentés par 23 conférenciers invités au colloque.

689. L'expression "intelligence artificielle" désigne communément les systèmes informatiques dotés de certaines capacités associées à l'intelligence humaine, telles que la perception, la compréhension, l'apprentissage, le raisonnement et la résolution de problèmes. La recherche-développement en matière de systèmes d'intelligence artificielle constitue une branche particulière de l'informatique. Certains systèmes font déjà l'objet d'une application pratique, alors que d'autres n'ont pas encore dépassé le stade de la recherche. Les trois catégories les plus connues d'intelligence artificielle sont : les systèmes experts, les systèmes de perception et les systèmes en langage naturel.

690. Ces "systèmes" constituent aujourd'hui des domaines distincts des travaux de recherche-développement et d'application dans la sphère de l'intelligence artificielle. Néanmoins, l'un des objectifs à long terme est de combiner les divers "systèmes" en des systèmes globaux plus complexes qui, étant capables de percevoir, de comprendre, d'apprendre, de communiquer, de raisonner et, ce qui est très important du point de vue de la propriété intellectuelle, éventuellement de créer, exécuteront mieux certaines fonctions de l'intelligence humaine.

691. Les participants du colloque ont examiné les diverses catégories d'intelligence artificielle et leurs principaux domaines d'application du point de vue de leurs incidences éventuelles en termes de propriété intellectuelle. Les débats ont porté notamment sur la protection qu'il convient d'accorder à certaines créations existantes protégées par des droits de propriété intellectuelle lorsqu'elles sont incorporées dans des systèmes d'intelligence artificielle (dans des systèmes experts, par exemple), sur le type de protection qu'il convient d'accorder, le cas échéant, aux différents systèmes d'intelligence artificielle eux-mêmes et sur le statut au regard de la propriété intellectuelle des produits de ces systèmes (créations produites par ordinateur, par exemple). A partir de ces débats consacrés aux aspects relatifs à la propriété intellectuelle, il a également été procédé à une évaluation de l'incidence que pourrait avoir à long terme l'intelligence artificielle sur le droit de la propriété intellectuelle (étant donné que les systèmes internationaux existants en matière de protection de la propriété intellectuelle ont été élaborés pour les créations de l'homme et que l'avènement de l'intelligence artificielle fait apparaître la possibilité d'une "création artificielle" qui, selon certains, existerait déjà sous certaines formes).

692. Le résultat du colloque sera notamment pris en considération lors de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

693. En mars, le Bureau international a publié la version espagnole d'une publication intitulée "Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins", qui contient une étude et des conseils sur la création et le fonctionnement des organisations de gestion collective.

694. Concurrence déloyale. Une étude intitulée "Protection Against Unfair Competition - Analysis of the Present World Situation" portant sur la législation destinée à prévenir et à réprimer la concurrence déloyale et réalisée par le Bureau international à partir de documents rédigés par des consultants sera soumise à un groupe de consultants qui doit se réunir les 2 et 3 juillet 1992. Ces derniers seront chargés de conseiller le Bureau international sur les principes à retenir dans une loi type ou dans des principes directeurs relatifs à la prévention et à la répression de la concurrence déloyale et sur les mesures internationales susceptibles d'être prises pour lutter contre ce type de concurrence.

695. Franchisage. Le 21 octobre, un groupe de consultants convoqué par l'OMPI s'est réuni à Genève pour examiner un projet de guide du Bureau international sur les aspects du franchisage touchant à la propriété intellectuelle. Les observations des consultants ont été prises en considération au cours de l'élaboration d'un projet révisé, qui sera examiné à une réunion de consultants de pays développés et de pays en développement prévue pour juillet 1992.

696. Marchandisage de personnages. Sur la base d'une analyse de la situation mondiale qu'ont effectuée des consultants en 1991 en ce qui concerne les textes législatifs applicables en matière de "marchandisage de personnages" (c'est-à-dire l'utilisation du nom, de l'image, de la voix et des propos d'un personnage réel ou fictif pour promouvoir la vente ou l'utilisation de certains produits ou services), le Bureau international établira et publiera un rapport sur ce sujet en 1992.

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde

Objectif

697. L'objectif est de faire davantage et mieux connaître la doctrine, la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

Activités

698. Les revues La Propriété industrielle et Industrial Property ainsi que Le Droit d'auteur et Copyright ont continué de paraître chaque mois. Les nouvelles revues, Derecho de Autor et Propiedad Industrial sont publiées chaque trimestre.

699. Collection des lois et traités de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle de tous les pays et des traités touchant à la propriété intellectuelle, à la fois dans leur langue d'origine et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans les revues La Propriété industrielle, Industrial Property, Le Droit d'auteur et Copyright.

700. Statistiques de propriété industrielle. En février a paru une compilation complète (Publication B) des statistiques de propriété industrielle (1989) fondée sur les renseignements fournis par les offices de propriété industrielle. Cette publication comprenait deux volumes : la partie I (Brevets) et la partie II (Marques de produits et de services, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes).

701. Information. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou concernant un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de diplomates, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays.

702. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues et de stations de radio dans divers pays. Un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux conférences de presse tenues régulièrement à l'Office des Nations Unies à Genève.

703. En février, le Bulletin de l'OMPI est paru en français, anglais, arabe, espagnol, portugais et russe.

704. Une nouvelle édition de la brochure OMPI - Informations générales a été publiée en février en français et en anglais, en avril en espagnol, en mai en arabe, en chinois et en russe.

705. Le Bureau international a diffusé régulièrement une liste annotée de certaines réunions à venir de l'OMPI.

Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle

Objectif

706. L'objectif est de favoriser et d'assurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation des documents, l'indexation et le classement des documents de brevet pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Activités

707. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT, les Etats membres de l'Union de l'IPC et (sans droit de vote) l'ARIPO, le BBDM, le BBM, l'OAPI et l'OEB. Au cours de la période examinée, le Chili, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Maroc et la Tunisie sont devenues membres du PCIPI, qui comprend désormais 81 membres : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB. Durant la période examinée, l'Inde a acquis le statut d'observateur. Les Etats suivants ont actuellement le statut d'observateur au sein du PCIPI : Bélarus, Colombie, Inde, Pérou, Turquie, Yémen. Quatre organisations internationales (CCE, FID, INPADOC, PDG) et l'éditeur de la revue World Patent Information (WPI) ont également un statut d'observateur au sein du PCIPI.

708. En mai, la version anglaise du "Manuel de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle" a été publiée (deux volumes). En juin, la version française de ce manuel a été publiée.

709. En avril, le Groupe de travail sur l'information générale a tenu sa septième session à Genève. Les 15 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, OEB. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par un observateur.

710. Le groupe de travail a examiné et approuvé le nouveau projet du Manuel général d'accès en ligne à l'information en matière de brevets et a établi un inventaire des bases de données concernant l'information en matière de marques dans lequel des renseignements détaillés sur chaque base sont indiqués.

711. Le groupe de travail a convenu que, puisque le texte de la recommandation relative à la présentation des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet et les documents de brevet publiés (norme ST.23 de l'OMPI) n'avait suscité aucune objection importante, cette recommandation pourrait être définitivement adoptée par le Comité exécutif de coordination à sa prochaine session.

712. Le groupe de travail a décidé que la norme ST.2 de l'OMPI sur la désignation des dates ne serait applicable qu'aux documents imprimés et a convenu d'un libellé révisé de cette norme. En ce qui concerne la représentation des dates dans les enregistrements déchiffrables par machine, la norme ST.30 de l'OMPI constitue la norme applicable.

713. Le groupe de travail a examiné l'inventaire des définitions de l'expression "famille de brevets". Il a été noté qu'une "famille de brevets simple", une "famille de brevets complexe" et une "famille de brevets élargie" pouvaient être formées non seulement sur la base de la demande établissant la priorité mais aussi sur la base d'une demande internationale déposée selon le PCT ou sur la base d'une demande régionale. Le groupe de travail a également examiné les fins auxquelles les définitions des familles de brevets pouvaient servir et il a noté que ces définitions pouvaient être plus utiles pour le public que pour les offices de brevets eux-mêmes.

714. Le groupe de travail a convenu de modifier la liste des codes des types de documents figurant dans la norme ST.16 de l'OMPI (code normalisé pour l'identification de différents types de documents de brevet). Deux codes devraient être ajoutés au groupe 3 : L (documents contenant des informations bibliographiques et seulement le texte de l'abrégé et/ou de la ou des revendications ainsi que, le cas échéant, un dessin) et R (rapports de recherche publiés séparément). Les deux codes alphabétiques ci-après, du groupe 3, devraient être mis en réserve : K (brevets de perfectionnement) et Q (brevets d'importation ou réenregistrement de brevets étrangers). Les codes nouveaux ou modifiés pourront être indiqués dans l'appendice de la norme ST.16 sous le pays correspondant seulement sur confirmation de leur acceptation expresse par les offices.

715. Le groupe de travail a approuvé certaines modifications portant sur les annexes de la norme ST.3 de l'OMPI (code des pays à deux lettres). Le représentant de l'Office allemand des brevets a confirmé qu'il sera question, dans des modifications de l'appendice de la norme ST.16 de l'OMPI qui sont à l'étude, de l'utilisation des lettres "DD" comme élément distinctif sur certains documents publiés par son office.

716. Enfin, les membres du groupe de travail ont décidé de mettre un terme aux travaux conduits dans le cadre du projet "Etude des bulletins de brevets ou autres publications équivalentes".

717. En avril, le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique a tenu sa cinquième session à Genève. Vingt-et-un membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, OEB. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" (WPI) étaient représentés par des observateurs.

718. Le groupe de travail a pris note de l'état de l'implantation des disques optiques dans les offices. Il a établi un inventaire révisé des disques compacts ROM contenant des informations en matière de brevets et de marques, qui sont actuellement disponibles ou qui le seront prochainement.

719. Le groupe de travail a examiné en détail la question de l'établissement d'une recommandation (norme ST.40 de l'OMPI) concernant l'échange, sur disque compact ROM, de documents de brevet sous forme d'images en fac-similé et a décidé que, dans la poursuite de l'élaboration de cette norme, il faudrait viser à établir un ensemble de recommandations de base que tous les offices pourraient accepter parce qu'elles préconiseraient des caractéristiques souhaitables pour tout disque compact ROM.

720. Le groupe de travail a noté que l'Office japonais des brevets, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et l'Office européen des brevets étudiaient activement ensemble la question de l'établissement d'une norme pour la production de disques compacts ROM en mode mixte et a exprimé le souhait d'être tenu pleinement informé de l'évolution future des travaux de ces offices sur la question. Le groupe de travail a également établi la définition provisoire d'un disque compact ROM enregistré en mode mixte.

721. Enfin, le groupe de travail a examiné la documentation concernant les besoins en matériel pour les postes de travail à disques compacts ROM et a convenu que cette documentation pourra servir de base à une analyse des besoins des utilisateurs en ce qui concerne les caractéristiques de fonctionnement des postes de travail à disques compacts ROM, par exemple sur le plan de la vitesse de recherche, du délai d'affichage des images, de la définition de ces images sur l'écran et de la vitesse d'impression.

722. En mai, un séminaire sur la coopération internationale et l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques, organisé par l'OMPI, s'est tenu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington. Ce séminaire a été convoqué dans le cadre du PCIPI en vue d'examiner des questions d'intérêt mutuel pour les offices de propriété industrielle concernant l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques et d'encourager la coopération internationale dans ce domaine.

723. Les 14 membres du Comité permanent ci-après étaient représentés à ce séminaire : Allemagne, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse, Union soviétique et BBM.

724. Les participants du séminaire ont noté que, dans la plupart des pays, les offices de marques font de plus en plus appel aux moyens d'accès à distance aux bases de données sur les marques ou que de tels moyens existeront dans un avenir très proche. Il a également noté que plusieurs offices des marques mettent à la disposition de vendeurs privés le contenu de leurs bases de données pour que celles-ci soient accessibles, contre paiement, au moyen de serveurs. A cet égard, il a été noté que plusieurs centaines de milliers de recherches sont effectuées chaque année dans les diverses bases de données existantes, soit dans les offices, soit dans les centres serveurs.

725. Les participants ont aussi noté que le niveau des investissements dans la planification et dans la formation et le degré d'engagement des utilisateurs sont importants pour le succès de la mise au point de systèmes automatisés. Il été jugé essentiel, en effet, que l'utilisateur soit associé à toutes les phases du projet d'automatisation, à l'échelon adéquat et de manière formelle, pour que le système final réponde à ses besoins.

726. Le Bureau international de l'OMPI a présenté au séminaire un prototype de disque compact ROM de la série ROMARIN (ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé). Ce disque compact ROM contient 10 000 enregistrements de données textuelles du Service d'enregistrement international des marques (c'est-à-dire des données de la base SEMIRA) et permet d'effectuer des recherches dans les fichiers en fonction de plusieurs critères.

727. Les participants du séminaire ont pris note d'un inventaire des bases de données automatisées existantes concernant les marques établi par le Bureau international et contenant des informations pertinentes sur les bases de données privées ainsi que sur celles appartenant aux offices de propriété industrielle.

728. Ils se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis pour suivre une présentation des opérations de ce dernier concernant les marques. Ils ont assisté à des démonstrations de procédures manuelles et automatisées, y compris à la démonstration d'une recherche automatisée des éléments figuratifs des marques à partir d'une version modifiée de la classification de Vienne.

729. Un disque compact ROM d'essai élaboré par cet office à l'aide du logiciel "Dataware" et contenant toutes les données textuelles du registre des marques ainsi que des données concernant quelque 150.000 demandes d'enregistrement en instance leur a aussi été présenté.

730. En mai et juin, le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche a tenu sa septième session à Genève. Quatorze membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Portugal, Royaume-Uni, Union soviétique, Suède, Suisse, OEB.

731. Le groupe de travail a examiné 78 projets de révision de la CIB en instance, dont 39 concernant la mécanique, 19 la chimie et 20 l'électricité, ainsi qu'une sélection de documents de brevet à utiliser pour la formation interne dans les offices, illustrant le problème du classement selon le critère de la fonction ou de l'application dans le cadre de la CIB; il a également étudié la question de l'introduction de renvois aux endroits axés sur l'application dans la classe axée sur la fonction G 05, l'utilisation de l'expression "en soi" dans la CIB et la suppression d'une marque dans la CIB.

732. En juin, le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle a tenu sa septième session à Genève. Vingt-neuf membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Union soviétique, Suède, Suisse, Viet Nam, ARIPO, OEB. La Colombie, l'Inde, la CCE et le PDG étaient représentés par des observateurs.

733. Le groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne l'élaboration du disque compact ROM relatif à la CIB, qui contiendra les dernières éditions de la CIB en français, allemand, anglais et espagnol (ainsi que d'autres éléments relatifs à la CIB) et du rapport du séminaire sur la coopération internationale et l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques, qui s'est tenu à Washington, D.C. en mai 1991, a débattu de l'efficacité de la recherche en ligne par rapport à la recherche manuelle, a traité de la révision des questionnaires du Bureau international relatifs aux statistiques de propriété industrielle et des dispositions types pour l'harmonisation de la présentation des demandes de brevet, et a recommandé au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'inclure trois nouvelles tâches relatives aux dessins et modèles industriels dans le programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993.

734. En juin et juillet, le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa huitième session à Genève. Vingt-neuf membres du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Viet Nam, ARIPO, OEB. La Colombie, l'Inde, la Turquie, la CCE, le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

735. Le comité a accepté toutes les demandes de révision de la CIB soumises, à l'exception d'une, et a convenu de confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche une tâche nouvelle, à savoir étudier les groupes de la CIB qui peuvent être utilisés à la fois pour le classement et pour l'indexation et exclure l'utilisation pour l'indexation de ceux qui ne s'y prêtent pas.

736. Le comité a approuvé le texte final de la "Recommandation relative à la présentation des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet et les documents de brevets publiés" (norme ST.23 de l'OMPI).

737. Le comité a approuvé le "Manuel général d'accès en ligne à l'information en matière de brevets", l'"Inventaire des bases de données composées de références aux marques", les modifications proposées pour la norme ST.3 de l'OMPI (code des pays à deux lettres), le libellé révisé des normes ST.2 et ST.10/C de l'OMPI concernant la représentation des dates sur les documents imprimés, et l'adjonction de deux autres codes alphabétiques dans la norme ST.16 de l'OMPI (code de types de document), élaborés par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale.

738. Le comité a passé en revue les décisions du Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique et a pris note du long rapport élaboré par ce groupe de travail sur l'évolution actuelle et future du stockage optique sur disques compacts, en particulier de l'inventaire des disques compacts ROM qui sont disponibles actuellement ou qui le seront prochainement et qui contiennent des informations en matière de brevets ou de marques. Le comité a convenu de recueillir des renseignements au sujet de la stabilité à long terme des disques optiques numériques et de la sécurité de restitution de l'information enregistrée sur ces disques.

739. Le comité a inscrit trois tâches relatives aux dessins et modèles industriels dans le programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993, sur proposition du Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle.

740. Le comité a examiné les projets en cours indiqués ci-après, mis en oeuvre sur la base des conclusions de la table ronde d'experts sur l'utilisation des systèmes de recherche informatisés aux fins de la recherche et de l'examen en matière de brevets, qui s'est tenue à Londres en avril 1990 : systèmes de recherche informatisés : caractéristiques du logiciel de communication et des serveurs; inventaire des bases de données contenant des textes et des abrégés de documents de brevet; affichage sur écran, lors d'une recherche informatisée, des images et dessins contenus dans des documents de brevet publiés; thesaurus accessibles en ligne.

741. Le comité a élaboré un rapport à l'intention du Comité permanent sur les activités du PCIPI pendant la période biennale 1990-1991 et a approuvé le programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993.

742. En juillet, a eu lieu une réunion des utilisateurs des services d'information de l'OMPI en matière de brevets pour les pays en développement. Cette réunion d'un jour organisée par l'OMPI a été convoquée à l'occasion de la huitième session du Comité exécutif de coordination du PCIPI et les participants ont procédé à un échange de données d'expérience et de vues et ont étudié les améliorations qui pourraient être apportées de façon à rendre les services plus efficaces, notamment en aidant les pays en développement à mieux utiliser l'information figurant dans la documentation en matière de brevets et les offices donateurs à mieux comprendre les besoins des pays en développement et les problèmes que rencontrent ces derniers au moment de présenter leurs demandes et d'évaluer les rapports de recherche.

743. En septembre, le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) a tenu sa troisième session à Genève. Les 26 membres suivants du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Monaco, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, BBDM, BBM, Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par un observateur.

744. Le Comité permanent a passé en revue l'évolution des travaux accomplis par le Comité exécutif de coordination et ses groupes de travail, et il a convenu que les progrès réalisés en ce qui concerne le programme de travail pour 1990-1991 ont été satisfaisants les vingt derniers mois.

745. Le Comité permanent a approuvé la déclaration du directeur général selon laquelle "les thèmes essentiels de la coopération internationale dans le domaine de l'information en matière de brevets jusqu'en l'an 2000 devraient continuer d'être :

i) le stockage du texte complet, dessins compris, de tous les documents de brevet sur disques optiques ou sur d'autres supports sur lesquels ces textes peuvent être stockés sous une forme extrêmement compacte et aisément accessible;

ii) la poursuite de l'élaboration de systèmes informatisés et hautement automatisés de recherche, celle-ci étant fondée non seulement sur la classification mais aussi sur des mots, des combinaisons de mots, des formules chimiques et d'autres éléments;

iii) l'harmonisation des méthodes de recherche propres aux bases de données de tous les offices et aux bases de données commerciales, de telle manière que l'on puisse à partir de chacune d'elles, sous réserve d'une autorisation et d'un paiement éventuel, procéder à des recherches dans les autres bases de données".

746. Le Comité permanent a approuvé la proposition du directeur général qui a demandé que les questions touchant aux marques de produits et de services et aux dessins et modèles industriels, et résultant de l'intérêt accru que portent aux questions internationales les sections des offices de propriété

industrielle s'occupant des marques et des dessins et modèles, reçoivent l'attention voulue au cours de la prochaine période biennale, d'autant plus qu'il est probable que dans le courant de celle-ci le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid entrera en vigueur.

747. Le Comité permanent a approuvé également une proposition du directeur général demandant que le PCIPI, lors de la prochaine période biennale, accorde l'attention voulue aux problèmes particuliers que pose pour les pays en développement l'évolution rapide de l'automatisation et, plus particulièrement, la mise à disposition de documents de brevet et de systèmes de recherche des données bibliographiques sur disques compacts ROM.

748. Le Comité permanent a approuvé une recommandation formulée par le directeur général demandant que les disques compacts ROM contenant de l'information et de la documentation en matière de brevets soient conçus pour le téléchargement, étant entendu que

"a) la possibilité de télécharger les données figurant sur des disques compacts ROM doit, pour le moment, être considérée comme limitée aux disques compacts ROM contenant des images en fac-similé (c'est-à-dire les disques compacts ROM appelés à remplacer les exemplaires sur papier publiés par les divers offices de propriété industrielle);

b) cette possibilité de téléchargement doit être limitée aux données bibliographiques proprement dites ainsi qu'aux données-images proprement dites, et non à l'index de recherche;

c) cette possibilité de téléchargement doit seulement être destinée à l'usage interne des offices, toute utilisation commerciale des données enregistrées sur un disque compact ROM ne pouvant se faire qu'avec l'autorisation expresse de l'office producteur de celui-ci".

749. Le Comité permanent a approuvé la proposition visant à poursuivre la mise en oeuvre des principes, de la stratégie et des priorités qu'il a définis lors de sa deuxième session en septembre 1989 et a convenu que la politique générale pour la période biennale 1992-1993 devrait être celle que le Comité exécutif de coordination a exposée dans ses grandes lignes.

750. En octobre 1991, le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique a tenu sa sixième session à Genève. Dix-sept membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique et Office européen des brevets. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

751. Le groupe de travail a pris note de l'état de l'implantation des disques optiques dans les offices. Il a établi un inventaire révisé des disques compacts ROM contenant des informations en matière de brevets et de marques, qui sont actuellement disponibles ou qui le seront prochainement.

752. Le groupe de travail a établi un nouveau projet de recommandation (norme ST.40 de l'OMPI) concernant la production d'images en fac-similé de documents de brevet disponibles sur disques compacts ROM et a décidé que ce projet devra être vérifié par les offices, afin que les problèmes restant à résoudre puissent être détectés, et que la norme pourrait finalement être examinée à sa prochaine session.

753. Le groupe de travail a pris note des informations communiquées par les représentants du Japon, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Office européen des brevets concernant l'établissement, dans le cadre de la coopération trilatérale, de spécifications concernant le logiciel des disques compacts ROM en mode mixte. Il a aussi pris note des projets de l'Office japonais des brevets, qui a l'intention de commencer à produire, au début de 1993, des disques compacts ROM en mode mixte contenant des demandes de brevet ou de certificats de modèle d'utilité non examinées.

754. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche a tenu sa huitième session à Genève, du 25 novembre au 6 décembre. Le groupe de travail a examiné 64 projets de révision, dont 31 concernant la mécanique, 21 l'électricité et 12 la chimie. Des modifications de fond ont été apportées à la classe B 09 C relative à l'"assainissement des sols pollués". Le groupe de travail a achevé ses travaux visant à uniformiser l'utilisation de l'expression "en soi" dans la CIB et a poursuivi ses travaux sur l'introduction, dans la classe G 05 axée sur la fonction, en ce qui concerne la notion de "commande", de renvois à des endroits axés sur l'application situés ailleurs dans la CIB.

755. En décembre, le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa neuvième session à Genève. Les 23 membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Office Benelux des marques (BBM) et Office européen des brevets (OEB). L'Inde, la Commission des Communautés européennes (CCE), le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

756. Le comité a examiné la demande du Bureau international tendant à inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 l'élaboration d'une norme de l'OMPI relative à la présentation sous une forme déchiffrable par machine des listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés et a décidé d'inscrire la nouvelle tâche au programme de travail du PCIPI et de la confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale.

757. Le comité a examiné les demandes présentées par le Danemark, la Finlande et la Suède et tendant à inclure dans la norme ST.3 de l'OMPI de nouveaux codes à deux lettres correspondant aux Etats baltes, et a décidé d'inscrire une nouvelle tâche (révision de la norme ST.3 de l'OMPI) au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 et de la confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale.

758. Le comité a examiné la proposition faite par le PDG et a décidé de confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale une nouvelle tâche (recommandation de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets).

759. Le comité a approuvé la recommandation du Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle et a décidé de créer un nouveau groupe de travail ad hoc appelé "Groupe de travail ad hoc sur l'information en matière de marques", auquel 11 tâches seraient confiées. Il a également décidé de recommander au directeur général de l'OMPI de convoquer la première session du Groupe de travail ad hoc sur l'information en matière de marques pour la période allant du 30 mars au 3 avril 1992.

760. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche relative à l'élaboration de dispositions types pour l'harmonisation de la présentation des demandes de brevet et de documents analogues déposés sous forme électronique ainsi que pour la présentation de leur contenu technique.

761. Enfin, il a décidé de tenir sa dixième session à Tokyo du 25 au 29 mai 1992.

762. En décembre, le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle a tenu sa huitième session à Genève. Les 23 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Bureau Benelux des marques (BBM), Office européen des brevets (OEB). L'Inde, la Commission des Communautés européennes (CCE), le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

763. Le groupe de travail a pris note du rapport d'activité sur la présentation synoptique des différentes éditions de la CIB sur disque compact ROM et a souligné qu'il importe de mettre à la disposition des offices de propriété industrielle des fichiers isolés contenant les données structurées.

764. Le groupe de travail a pris note des mesures prises par les organes directeurs, et plus particulièrement par les Assemblées des Unions de Madrid, de Nice et de Vienne, à la suite des recommandations et des conclusions du séminaire sur la coopération internationale et l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques à propos de la création éventuelle d'un groupe de travail sur l'information en matière de marques.

765. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination d'inscrire au programme du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 les 11 tâches relatives à l'information en matière de marques.

766. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination la création d'un groupe de travail ad hoc sur l'information en matière de marques qui serait chargé des tâches précitées.

767. Le groupe de travail a relevé l'urgence que revêtent les tâches relatives aux demandes de brevet déposées sous forme électronique. Une étude recensant les besoins actuels ou envisagés pour ce qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet sera examinée à sa prochaine session.

768. Le groupe de travail a approuvé les propositions de révision des questionnaires et des tableaux figurant dans les publications A et B des "Statistiques de propriété industrielle" de l'OMPI.

769. Pendant la période examinée dans le présent rapport, le mensuel "JOPAL" (Journal of Patent Associated Literature) a continué d'être publié régulièrement. En février, l'index annuel pour 1990 a aussi été publié.

770. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à une réunion du Groupe de travail IMPACT du Groupe de documentation sur les brevets (PDG).

771. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Novara (Italie), à la trente-septième conférence annuelle des membres du Groupe de documentation sur les brevets (PDG).

772. En juin également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à La Haye, à une réunion du sous-comité du Groupe de travail de l'OEB chargé de l'information technique.

773. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion annuelle de l'Association internationale des producteurs et utilisateurs d'information de brevets accessible en direct (IBAD).

774. En juillet également, l'OMPI a été représentée au séminaire international sur l'information accessible en direct, qui s'est tenu à Genève. Deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés pendant ce séminaire.

775. En juillet encore, l'OMPI a été représentée à une réunion du Comité de gestion de la revue "World Patent Information" (WPI), qui s'est tenue à Genève.

776. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi, à Norton and Teeside (Royaume-Uni), la vingt-deuxième session du Groupe de documentation sur les brevets (PDG), une organisation non gouvernementale.

777. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Düsseldorf (Allemagne), à une réunion du Groupe sur le stockage optique, un sous-groupe du PDG.

778. En 1991, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'OEB à Munich et à La Haye, ainsi qu'à l'INPI (France) et dans un certain nombre d'entreprises privées à Paris pour débattre de divers projets utilisant la technique des disques compacts ROM, et notamment les disques compacts ROM ESPACE-WORLD contenant des brochures du PCT.

Classification internationale des brevets (CIB)

Objectif

779. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche des documents de brevet et de l'information en matière de brevets. On entend par "perfectionner" le fait d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

Activités

780. En février et mars, le Comité d'experts de la CIB a tenu sa dix-neuvième session à Genève. Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Le Canada et l'OEB étaient représentés par des observateurs.

781. Cette session était la deuxième d'une série de sessions du comité d'experts qui conduira à l'adoption de la sixième édition de la CIB (qui doit être publiée en 1994).

782. Le comité d'experts a approuvé les modifications (des versions anglaise et française de la CIB) proposées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI). Ces modifications portent sur deux classes et 76 sous-classes de la CIB.

783. Le comité d'experts a examiné les conclusions et les recommandations du quatrième séminaire de perfectionnement sur la CIB, qui s'est tenu en novembre 1989 à l'Office allemand des brevets, à Munich, et a approuvé les recommandations préconisant que les nouveaux systèmes d'indexation soient élaborés pour un usage non arbitraire et qu'ils permettent, si possible, la troncature des codes d'indexation.

784. Le comité d'experts a prié le Bureau international d'inviter les membres de l'Union de l'IPC à se prononcer sur la question de savoir si l'application des codes d'indexation devrait devenir obligatoire.

785. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Madrid où ils se sont entretenus, à l'Office espagnol de la propriété industrielle, de la coopération entre l'OMPI, l'Office allemand des brevets et l'office espagnol en ce qui concerne l'élaboration d'un disque compact ROM contenant plusieurs versions de la CIB (projet IPC:CLASS) et, plus particulièrement, la version espagnole (voir aussi le paragraphe 733).

786. En août, le directeur général de l'OMPI et le président de l'Office allemand des brevets ont signé, à Genève, un accord de coopération en vue de l'élaboration d'un disque compact ROM contenant de la documentation relative à la CIB.

787. En août également, un accord analogue a été signé par le directeur général de l'OMPI et le directeur général de l'Office espagnol de la propriété industrielle.

788. En août, octobre et novembre, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Budapest où ils se sont entretenus de l'élaboration du disque compact ROM IPC:CLASS (voir aussi le paragraphe 785), dont s'occupe actuellement une entreprise hongroise de logiciels.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Objectif

789. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services, de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent et de mettre la classification à jour dans diverses langues.

Activités

790. La sixième édition de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), qui a été publiée en novembre 1991 en anglais et en français - ces deux textes faisant également foi -, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Elle contient les modifications adoptées par le comité d'experts à sa seizième session (1990). Une brochure d'information générale sur la classification de Nice a été publiée simultanément dans ces deux langues.

791. Le Service de classement pour les marques de l'OMPI, qui dispense des conseils sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification internationale (de Nice), a continué ses activités. En 1991, 104 rapports de classement ont été établis au total, contre 84 en 1990.

792. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Bureau Benelux des marques, à La Haye, où il s'est entretenu de l'informatisation des éléments figuratifs des marques.

793. En 1991, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'OEB à Munich et à La Haye ainsi qu'à l'INPI (France) et dans un certain nombre d'entreprises privées à Paris pour examiner divers projets utilisant la technique des disques compacts ROM et débattre, en particulier, de la mise en oeuvre du projet ROMARIN (Read-Only-memory of Madrid Actualized Registry Information), qui doit aboutir à l'élaboration de deux disques compacts ROM contenant des données tirées du Registre international des marques sur les éléments textuels et figuratifs de chaque enregistrement international.

Classification internationale pour les dessins et modèles industrielsObjectif

794. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des dessins et modèles industriels. On entend par "perfectionner" le fait d'étendre la classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles, de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent et de mettre la classification à jour dans diverses langues.

Activités

795. Le travail préparatoire en vue de la publication de la version portugaise de la classification de Locarno s'est poursuivi pendant cette période en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle à Lisbonne.

796. En mai, le texte officiel de la classification de Locarno est paru en espagnol, grâce à la coopération de l'Office espagnol de la propriété industrielle.

Promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle; coopération avec les Etats et les organisations internationales

Objectif

797. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays et la promotion continue de la cause de la paix.

798. L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités sur la reconnaissance et la protection des droits de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

799. Enfin, l'objectif est aussi de faire en sorte que par des relations suivies entre l'OMPI, d'une part, et les gouvernements et les organisations internationales, d'autre part, on sache bien ce qui se fait et ce qui est prévu de part et d'autre, afin d'inspirer à tous des activités de plus en plus utiles, d'unir les efforts lorsque c'est possible et d'éviter tout double emploi inutile.

Activités

800. Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à adhérer à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'Organisation. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.

801. Conformément à l'article 6^{ter}.1)a) et 3)a) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le Bureau international communique les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat des pays parties à la Convention de Paris, et les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par eux; il communique aussi, conformément à l'article 6^{ter}.1)b) et 3)b) de ladite convention, la liste des armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales dont un ou plusieurs pays de l'Union de Paris sont membres.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

802. Le 26 mars 1991, Saint-Marin a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI. La Convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 26 juin 1991. Le 23 septembre 1991, la Namibie a déposé son instrument d'adhésion à la convention instituant l'OMPI. La convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 23 décembre 1991. Ces adhésions ont porté à 127 le nombre des Etats parties à la Convention de l'OMPI à cette

date. Ces Etats sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

803. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Le 12 février 1991, le Swaziland a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris. La convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 12 mai 1991.

804. Le 13 mars 1991, le Chili a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris. La convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 14 juin 1991.

805. Le 26 mars 1991, Saint-Marin a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 de la Convention de Paris. L'Acte de Stockholm de cette convention est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 26 juin 1991.

806. Le 11 juin 1991, la Tchécoslovaquie a notifié au Bureau international le retrait de sa déclaration relative à l'article 28.1) (compétence de la Cour internationale de justice) de la Convention de Paris.

807. Le 21 octobre 1991, la Gambie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris. La Convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 21 janvier 1992.

808. L'entrée en vigueur de la Convention de Paris à l'égard du Swaziland, du Chili et de la Gambie a porté à 103 le nombre des Etats parties à la convention à cette date. Ces Etats sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali,

Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Syrie, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

809. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Le 18 avril 1991, la Guinée-Bissau a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. La Convention de Berne est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 22 juillet 1991.

810. Le 11 juin 1991, la Tchécoslovaquie a notifié au Bureau international le retrait de sa déclaration relative à l'article 33.1) (compétence de la Cour internationale de justice) de la Convention de Berne.

811. Le 8 juillet 1991, l'Equateur a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 9 octobre 1991.

812. Le 11 juillet 1991, le Ghana a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 11 octobre 1991.

813. Le 12 juillet 1991, le Malawi a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 12 octobre 1991.

814. Le 9 septembre 1991, le Paraguay a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 2 janvier 1992.

815. Le 13 septembre 1991, la Zambie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 2 janvier 1992.

816. L'entrée en vigueur de la Convention de Berne à l'égard de la Guinée-Bissau, de l'Equateur, du Ghana, du Malawi, du Paraguay et de la Zambie a porté à 90 le nombre des Etats parties à la convention à cette date. Ces Etats sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

817. Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. Le 26 mars 1991, Saint-Marin a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte additionnel de Stockholm du 14 juillet 1967 de l'Arrangement de Madrid. L'Acte additionnel de Stockholm est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 26 juin 1991.
818. Au 31 décembre 1991, les 30 Etats suivants étaient parties à l'Arrangement de Madrid : Algérie, Allemagne, Brésil, Bulgarie, Cuba, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie.
819. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Au 31 décembre 1991, les 23 Etats suivants étaient parties au Traité de Budapest : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991).
820. Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). L'Argentine a déposé son instrument de ratification de la Convention de Rome le 2 décembre 1991; cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 2 mars 1992.
821. L'Espagne a déposé son instrument de ratification de la Convention de Rome le 14 août 1991; cette convention est entrée en vigueur à l'égard de ce pays le 14 novembre 1991.
822. L'entrée en vigueur de la convention à l'égard de l'Argentine et de l'Espagne a porté à 37 le nombre des Etats parties à la convention à cette date. Ces Etats sont les suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Barbade, Brésil, Burkina Faso, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Uruguay.
823. Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Au 31 décembre 1991, les 43 Etats suivants étaient parties à la Convention de Genève : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Brésil, Burkina Faso, Chili, Costa Rica, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Zaïre.
824. Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Le 22 juillet 1991, la Grèce a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Bruxelles. Cette adhésion, qui a pris effet le 22 octobre 1991, porte à 14 le nombre des Etats parties à cette convention au 31 décembre 1991. Ces Etats sont les suivants : Allemagne,

Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Grèce, Italie, Kenya, Maroc, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Yougoslavie.

825. Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. Au 31 décembre 1991, les 32 Etats suivants étaient parties au Traité de Nairobi : Algérie, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Italie, Jamaïque, Kenya, Mexique, Oman, Ouganda, Qatar, Saint-Marin, Sénégal, Sri Lanka, Syrie, Togo, Tunisie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Uruguay.

826. Traité de Washington sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés. Le traité, qui a été ratifié par l'Egypte en 1990, n'est pas encore entré en vigueur.

Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

827. Arrangement concernant la classification internationale des brevets. Au 31 décembre 1991, les 26 Etats suivants étaient parties à l'arrangement : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suriname, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991).

828. Arrangement de Nice concernant la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Au 31 décembre 1991, les 33 Etats suivants étaient parties à l'arrangement : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Yougoslavie.

829. Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Au 31 décembre 1991, les cinq Etats suivants étaient parties à l'arrangement : France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Tunisie.

830. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Au 31 décembre 1991, les 16 Etats suivants étaient parties à l'arrangement : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991), Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991), Yougoslavie.

Coopération avec les Etats et les organisations internationales

Etats

831. Albanie. En septembre, le ministre de la culture, de la jeunesse et des sports s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI.

832. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation ont eu à Tirana des entretiens avec le président du Comité des sciences et des techniques de l'Albanie au sujet de la coopération relative à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les brevets et à la création, dans ce pays, d'un office de la propriété industrielle. Ils se sont également entretenus de l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur à partir d'un projet établi par l'OMPI et remis au ministre de la culture, de la jeunesse et des sports d'Albanie à l'occasion de sa visite à l'OMPI en septembre, ainsi que des avantages pour l'Albanie d'une adhésion à la Convention de Berne. Les entretiens ont également porté sur la formation à donner à des fonctionnaires albanais dans le domaine du droit d'auteur et sur la création d'une organisation de gestion collective des droits d'auteur.

833. Bulgarie. En juin, à l'occasion de la deuxième Exposition mondiale des réalisations de jeunes inventeurs (EXPO' 91), qui s'est tenue à Plovdiv, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires nationaux de la coopération entre la Bulgarie et l'Organisation, en particulier à propos d'un projet national financé par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre en vue d'améliorer les services d'information en matière de brevets de l'Institut d'inventions et de rationalisations.

834. Certains pays d'Europe. En juillet, quatre fonctionnaires nationaux de Bulgarie, de Hongrie, de Roumanie et de Turquie ont effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'OEB (à La Haye, Munich et Vienne) et à l'Office autrichien des brevets, à Vienne. Le but de ce voyage était de permettre aux participants d'observer sur place le travail réalisé dans ces offices dans les domaines du stockage optique et de l'utilisation de la documentation et de l'information en matière de brevets ainsi que de l'accès en ligne à cette documentation et à cette information. Ces voyages d'étude s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

835. En septembre-octobre, s'est tenu à Budapest un cours de formation sur la documentation et la recherche en matière de brevets organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des inventions de Hongrie dans le cadre du projet régional pour l'Europe orientale et centrale financé par le PNUD. Ce cours a été suivi par près de 22 participants venus de Bulgarie, de Chypre, de Hongrie, de Pologne, de Roumanie, de Turquie et de Yougoslavie. Les exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI, deux fonctionnaires autrichiens, un fonctionnaire de l'OEB et deux fonctionnaires de l'Office national des inventions de Hongrie. Les fonctionnaires de l'Organisation ont dirigé par ailleurs des exercices pratiques.

836. Du 18 au 20 novembre, un symposium intitulé symposium sur la protection par brevet en économie de marché : Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie, organisé par l'OMPI et l'OEB en collaboration avec les offices de la propriété industrielle de ces trois pays, s'est tenu à Budapest, dans les locaux de l'Office national des inventions de Hongrie. Un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé. Des exposés ont également été présentés par 11 experts de plusieurs pays d'Europe, de la Commission des Communautés européennes et de l'OEB. Le directeur général a pris part au symposium, qui a été suivi par 140 participants venant de Bulgarie, de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, d'Etats membres de l'OEB, d'autres organisations et du secteur privé.

837. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé à un séminaire sur le droit d'auteur organisé par le Bureau américain du droit d'auteur à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Washington, D.C. du 18 au 22 novembre.

838. Chypre. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Service du receveur officiel et directeur de l'enregistrement des brevets et des marques, à Nicosie, afin de donner des conseils aux fonctionnaires de ce service sur l'informatisation de l'administration des marques.

839. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de règlement d'application correspondant à la loi proposée sur les brevets ainsi que d'un éventuel projet national financé par le PNUD et d'autres questions relatives à la coopération entre Chypre et l'OMPI.

840. Finlande. En août, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu de questions d'actualité touchant au droit d'auteur, et en particulier du projet de protocole relatif à la Convention de Berne.

841. France. En février, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Paris pour s'entretenir avec des représentants de l'INPI (France) d'activités qui devaient être financées en 1991 à l'aide d'une contribution spéciale du Gouvernement français en faveur des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en rapport avec la propriété industrielle.

842. En mai, le directeur général et trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à la célébration du bicentenaire des brevets en France. A cette occasion, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part à une journée de réflexion sur le thème "Innovation et brevets : les tremplins de la réussite", organisée par le "Groupe Expansion" en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France.

843. Allemagne. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Wiesbaden pour s'entretenir des détails pratiques du colloque sur la protection internationale des indications géographiques qui devait se tenir en octobre 1991, en coopération avec le Gouvernement allemand (voir aussi le paragraphe 678).

844. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Munich à un séminaire sur l'harmonisation des législations relatives aux brevets, organisé par un cabinet juridique à l'intention d'une cinquantaine de hauts fonctionnaires d'administrations des brevets, de représentants du secteur privé et de centres de recherche, d'universitaires et de conseils en brevet venus du monde entier.

845. Hongrie. En février, le ministre des affaires étrangères et d'autres fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI, où ils se sont entretenus de questions d'intérêt mutuel avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation.

846. En mai, M. Arpad Göncz, président de la Hongrie, s'est rendu à l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général. Le président était accompagné des ambassadeurs de Hongrie à Berne et à Genève et des consuls de Hongrie à Genève et dans le canton de Vaud.

847. En mai également, sur l'invitation du Gouvernement hongrois, le directeur général s'est rendu à Budapest où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la révision de certains aspects du système hongrois de la propriété industrielle. Le directeur général était accompagné d'un fonctionnaire de l'OMPI. A cette occasion, le grade de docteur en droit honoris causa a été décerné au directeur général par l'Université Eötvös Lóránd de Budapest.

848. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Budapest, à un séminaire sur la protection des logiciels par le droit d'auteur, organisé par le Bureau hongrois des statistiques et le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS).
849. En novembre a eu lieu un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS).
850. En décembre, deux fonctionnaires de l'Office national des inventions de Hongrie se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus de questions relatives à l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle.
851. Japon. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Tokyo pour participer à une réunion d'évaluation du programme d'activités pour 1990 mis en oeuvre dans le cadre du fonds fiduciaire créé avec une contribution du Gouvernement japonais. Les participants de cette réunion ont également examiné un programme provisoire d'activités pour l'exercice financier japonais de 1991. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.
852. En septembre, deux fonctionnaires de l'Office japonais des brevets se sont rendus à l'OMPI à Genève, où ils se sont entretenus du programme d'activités concernant le fonds fiduciaire créé par l'OMPI avec une contribution du Gouvernement japonais pour la période allant d'avril 1991 à mars 1992.
853. Lettonie. En novembre, un projet de loi sur le droit d'auteur a été élaboré par le Bureau international et envoyé au Gouvernement letton à la demande de ce dernier.
854. Lituanie. En décembre, le directeur de l'Office national des brevets de Lituanie et un autre fonctionnaire national se sont rendus à l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions, en particulier d'une éventuelle adhésion de la Lituanie à des traités administrés par l'OMPI et de l'élaboration de nouvelles lois sur la propriété industrielle pour ce pays.
855. Pays-Bas. En juin, le directeur général a été reçu en audience privée, à La Haye, par la reine Béatrice des Pays-Bas.
856. Pays nordiques. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le projet de protocole relatif à la Convention de Berne à une réunion organisée conjointement par les sociétés du droit d'auteur des cinq pays nordiques, qui s'est tenue à Stockholm et qui a été suivie par une centaine de participants venant de ces pays.
857. Pologne. En novembre, le Bureau international a rédigé, à la demande des autorités nationales, une note sur la compatibilité du projet de loi sur le droit d'auteur de ce pays avec la Convention de Berne.
858. Roumanie. En mai, le directeur général, accompagné d'un fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Roumanie, sur l'invitation du Gouvernement roumain. Il a été reçu par le Président de la Roumanie, le vice-premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la culture, le vice-président de la Chambre des députés du Parlement roumain et plusieurs parlementaires, par de hauts fonctionnaires et par le président de l'Académie roumaine, avec lesquels il a eu des entretiens. Au cours de cette visite officielle, le grade de docteur en droit honoris causa a été décerné au directeur général par l'Université de Bucarest.

859. En mai également, un colloque national sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la science et de l'éducation, l'Office d'Etat pour les inventions et les marques et le Ministère de la culture, s'est tenu à Bucarest. Ce colloque a été ouvert par le secrétaire d'Etat pour l'éducation et la science et le directeur général, et a réuni près de 120 participants (fonctionnaires, industriels, chercheurs et universitaires). Trois consultants allemand, français et hongrois de l'OMPI et 15 experts roumains ont présenté des exposés au cours de ce colloque.

860. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Budapest, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

861. Fédération de Russie. Le directeur général a reçu du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie une note datée du 26 décembre 1991 indiquant que la Fédération de Russie a succédé (à partir du 25 décembre 1991) à l'Union des Républiques socialistes soviétiques comme membre de l'OMPI et de tous ses organes et comme partie contractante de toutes les conventions et de tous les arrangements et autres instruments juridiques internationaux signés dans le cadre de l'OMPI ou sous ses auspices.

862. En décembre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Moscou où il a rencontré le vice-président de la Fédération de Russie et des fonctionnaires nationaux, avec lesquels il s'est entretenu de la participation de la Fédération de Russie aux travaux de l'Organisation. Le Bureau international a été prié de formuler des observations sur les nouveaux projets de lois relatifs aux brevets (et aux modèles d'utilité), aux marques, à la protection des circuits intégrés et à celle des logiciels.

863. Union soviétique. En juin, à l'occasion d'un cours de formation sur l'information en matière de brevets, qui s'est tenu à Moscou, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur des questions relatives à la coopération mutuelle.

864. Espagne. En janvier et mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, aux réunions préparatoires du Comité exécutif du premier Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur, manifestation organisée par le Gouvernement espagnol et l'OMPI en collaboration avec l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), qui devait se tenir en octobre 1991.

865. En octobre s'est tenue, à Madrid, la première réunion ibéro-américaine des chefs de bureaux du droit d'auteur et des responsables de sociétés d'auteurs, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture espagnol et la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE). Cette rencontre a réuni des participants venus d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, d'Espagne, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Portugal et du Venezuela. Deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants suisse et vénézuélien de l'Organisation y ont également participé.

866. En octobre également s'est tenu, à Madrid, le premier Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture espagnol et l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA). Le directeur général de l'OMPI est une des personnalités qui ont prononcé un discours à la cérémonie d'ouverture. Près de 500 personnes ont participé au congrès. Des exposés ont été présentés par des conférenciers venus d'Espagne, de France, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suisse et de pays latino-américains et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

867. Suède. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens à Stockholm avec des fonctionnaires de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), de la Commission suédoise de coopération technique (BITS) et de l'Office suédois des brevets au sujet du renouvellement de l'accord instituant un fonds fiduciaire conclu entre l'OMPI et la Suède en ce qui concerne des projets de coopération pour le développement destinés aux pays en développement.

868. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu de nouveaux entretiens, à Stockholm, avec le directeur général de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et le directeur général de la Société suédoise pour les droits de représentation et d'exécution (STIM) au sujet des futures activités de coopération pour le développement qui doivent être organisées conjointement avec l'OMPI, notamment les activités en faveur des trois pays baltes.

869. En décembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré à Stockholm plusieurs fonctionnaires suédois, avec lesquels il s'est entretenu d'une éventuelle adhésion de la Suède au Protocole de Madrid et du futur programme de coopération pour le développement en ce qui concerne aussi bien la propriété industrielle que le droit d'auteur. Ce fonctionnaire a également donné à l'Institut d'études économiques de Stockholm une conférence sur les activités de l'OMPI devant une cinquantaine de participants.

870. Suisse. En juin, le directeur général a participé, à Genève, à une cérémonie organisée par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'Association des Communes genevoises à l'occasion du 700^e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

871. En juin également, le directeur général a participé à Berne à des cérémonies organisées par le Gouvernement de la Confédération suisse, également dans le cadre de la célébration du 700^e anniversaire de la fondation de la Confédération.

872. Turquie. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle entre la Turquie et l'OMPI, et en particulier d'un éventuel nouveau projet national financé par le PNUD.

873. Royaume-Uni. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Londres à une réunion sur le droit d'auteur du Conseil britannique du droit d'auteur.

874. En décembre, un fonctionnaire du Bureau de recherche de l'industrie informatique (CIRO) du Royaume-Uni s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu avec un fonctionnaire de l'Organisation d'une éventuelle protection technique des oeuvres littéraires et artistiques sous forme numérique (systèmes de protection et de gestion des reproductions).

875. Yougoslavie. En avril, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'Institut national des appellations d'origine (INAO), à Paris. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Nations Unies

876. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Paris, en avril, et à New York, en octobre, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCAQ-FB), qui s'est réuni à Vienne, en mars, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) (CCAQ-PER), qui s'est réuni à Paris, en mars, et à New York, en juillet et août, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui s'est réuni à Washington, en février, et à Paris, en juillet, et la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui s'est réunie à Paris, en mars, et à New York, en août.

877. A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant les questions touchant à l'environnement, l'assistance aux Etats d'Afrique de première ligne, la coopération avec l'OUA, l'application de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la coopération économique internationale, la coopération pour le développement, etc.

878. En janvier, l'OMPI a été représentée à la réunion du Comité spécial de l'ONU chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'est tenue à New York.

879. En juillet, l'OMPI a été représentée à la deuxième session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, à Genève.

880. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à la session du Comité ad hoc plénier pour l'examen et l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990).

881. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique.

882. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé, au siège de l'Organisation, la réunion du groupe de travail de l'ONU chargé des normes comptables.

883. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). En mars et en avril, l'OMPI a été représentée à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), réunion qui s'est tenue à Genève.

884. En juin, l'OMPI a été représentée aux journées d'étude de la CNUED consacrées au transfert des techniques écologiquement rationnelles, qui se sont tenues à Genève.

885. En août et septembre, l'OMPI a été représentée à la troisième session du Comité préparatoire de la CNUED, à Genève, pendant laquelle le directeur général de l'OMPI a prononcé une allocution.
886. En octobre s'est tenue à l'OMPI une réunion d'experts sur l'acquisition par les pays en développement de techniques utiles pour l'environnement protégées par la propriété intellectuelle. Cette réunion, organisée conjointement par l'OMPI et la CNUED, a été suivie par 12 experts venus de pays en développement (Argentine, Bangladesh, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Ghana, Inde, Malaisie, Nigéria, Venezuela), cinq fonctionnaires de la CNUED et six fonctionnaires de l'OMPI.
887. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En mars, l'OMPI a été représentée à la deuxième partie de la 37^e session ordinaire du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, à Genève.
888. En avril, l'OMPI a été représentée à la huitième session de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED, qui s'est tenue à Genève.
889. En septembre, l'OMPI a été représentée à la première partie de la 17^e session du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunion qui s'est tenue à Genève.
890. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Téhéran, à la 7^e réunion ministérielle du Groupe des 77 de la CNUCED.
891. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à une réunion d'organisation et à une session spéciale du Conseil d'administration du PNUD.
892. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la 38^e session du Conseil d'administration du PNUD, à New York.
893. En novembre, l'OMPI a accueilli une réunion des petites organisations du système commun des Nations Unies qui a fait le point de l'évolution récente, au sein du PNUD, de l'exécution au niveau national des projets de coopération pour le développement financés par le PNUD et qui a également examiné le mécanisme financier du PNUD pour le remboursement des frais d'appui des petites organisations chargées de l'exécution de projets financés par le PNUD.
894. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, à la réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD qui a examiné l'état des ressources du PNUD et d'autres questions telles que l'exécution au niveau national des projets financés par le PNUD et les arrangements futurs concernant le remboursement des dépenses d'appui.
895. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En avril, l'OMPI a été représentée à la deuxième session de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Genève.

896. Corps commun d'inspection (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI les rapports ci-après intéressant, entre autres organisations, l'OMPI : "La coopération technique et l'emploi d'administrateurs de projets recrutés sur le plan national", "La place de l'environnement dans les projets financés par le PNUD et les autres organismes des Nations Unies" et "Chevauchement de classes de postes". Ces rapports du CCI ont été distribués par l'ONU à tous les Etats membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci.

897. Au cours de cette même période, l'OMPI a apporté son concours à des études du CCI sur la coordination dans le système des Nations Unies, le transfert de techniques par des organisations du système des Nations Unies dans le cadre de leurs activités de coopération pour le développement, les méthodes comparées de décentralisation de ces organisations, l'excédent de trésorerie et l'excédent budgétaire au sein du système des Nations Unies. L'OMPI a également transmis au CCI ses observations au sujet des projets de rapports du CCI sur le chevauchement des grades des fonctionnaires, sur les avantages et inconvénients du système de classement aux fins de l'indemnité de poste et sur les besoins spécifiques des petits Etats membres en matière de développement et la capacité du système des Nations Unies pour le développement de satisfaire ces besoins. Ces études et rapports sont disponibles pour consultation au Bureau international.

898. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En mars et octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné, au siège de l'Organisation, des conférences sur la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI à l'intention des stagiaires du GATT qui participaient à un cours sur la politique commerciale du GATT.

899. Au cours de la période examinée, l'OMPI a été représentée, à Genève, à plusieurs réunions du Groupe de négociation du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon.

900. Organisation internationale du Travail (OIT). En juin, l'OMPI a été représentée à la 78^e conférence de l'OIT à Genève.

901. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours d'une réunion tenue au siège de l'OIT, à Genève, et portant sur le bilan de l'expérience acquise en matière de disques compacts ROM en vue de leur diffusion internationale et sur les perspectives dans ce domaine; cette réunion était organisée conjointement par l'OIT et par le Centre technique de coopération agricole et rurale.

902. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à la neuvième session ordinaire du Comité intergouvernemental du droit d'auteur de la Convention universelle sur le droit d'auteur et ont représenté l'OMPI à titre consultatif conformément à l'article XI.4) de la convention.

903. Organisation météorologique mondiale (OMM). En mai, l'OMPI a été représentée au Congrès météorologique mondial, qui s'est tenu à Genève.

Organisations intergouvernementales

904. Commission des Communautés européennes (CCE). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, aux débats sur des questions de droits d'auteur et de droits voisins en ce qui concerne la radiodiffusion par satellite et la retransmission par câble de programmes de radiodiffusion.

905. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, aux débats sur l'harmonisation de la durée de la protection du droit d'auteur et des droits voisins dans la Communauté.

906. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à des débats sur la nécessité d'élaborer une directive communautaire en ce qui concerne la reprographie et sur la teneur que pourrait avoir cette directive.

907. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, aux débats sur le droit de suite organisés par la CCE.

908. Organisation européenne des brevets (OEB). En février, mars et juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, aux sessions du Groupe de travail de l'OEB sur l'harmonisation.

909. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu au siège de l'OEB, à Munich, avec des fonctionnaires nationaux des offices de propriété industrielle de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie et avec des fonctionnaires de l'OEB des modalités d'organisation d'un colloque à l'intention de ces trois pays. Ce colloque devait être organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB dans le courant de l'année (voir aussi le paragraphe 836).

910. En mars également, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé à l'inauguration de l'agence de l'OEB à Vienne, créée en application d'un accord signé par le Gouvernement autrichien et l'OMPI, d'une part, et par le Gouvernement autrichien et l'OEB, d'autre part. Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 1991 en ce qui concerne l'intégration de l'INPADOC à l'OEB. Après leur rencontre de Vienne, le directeur général et le président de l'Office européen des brevets se sont entretenus à Munich de la coopération entre les deux organisations.

911. En mai et novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à des réunions du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques.

912. En juillet, septembre et décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à des réunions du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets.

913. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Stockholm, à une réunion du groupe de travail de l'OEB chargé de l'information technique.

914. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait, à Munich, un exposé sur le PCT pendant un séminaire sur la législation et la pratique européennes en matière de brevets organisé par l'OEB à l'intention des chefs de départements juridiques et des juristes des offices de propriété industrielle de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, du Portugal et de la Tchécoslovaquie.

915. En novembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Vienne, à la réunion des chefs de bibliothèques de brevets (PATLIB 91) organisée par l'OEB.

916. En décembre, des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB se sont entretenus, à Genève, des activités de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale.

917. En décembre également, des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB se sont rencontrés à Genève pour élaborer des plans de coopération entre l'OMPI et l'OEB en faveur des pays en développement pour 1992.

918. En décembre encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la 43^e réunion du Conseil d'administration de l'OEB, à Munich.

919. En décembre toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité d'observateur, à la Conférence diplomatique des Etats contractants de la Convention sur le brevet européen, qui s'est tenue à Munich. La conférence a adopté un Acte de révision de l'article 63 de la Convention sur le brevet européen de 1973, qui prévoit une prolongation de la durée des brevets dont l'objet est un produit ou un procédé de fabrication ou une utilisation d'un produit qui, avant sa mise sur le marché, est soumis à une procédure administrative d'autorisation instituée par la loi.

920. En décembre encore, deux fonctionnaires de l'OEB (La Haye) se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus de problèmes pratiques de coopération en relation avec le PCT.

921. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En août, un fonctionnaire de l'OCDE s'est rendu à l'OMPI pour y recueillir des informations sur les activités de l'Organisation, en particulier sur la protection des techniques par des droits de propriété industrielle et sur l'utilisation et le transfert de ces droits.

922. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). En mars, l'OMPI a été représentée à la Conférence diplomatique de révision de la Convention de l'UPOV à Genève.

Autres organisations

923. En décembre, l'OMPI a tenu, à son siège, une réunion informelle avec des organisations internationales non gouvernementales de façon à procéder à un échange de vues sur les activités et le programme de l'Organisation.

924. Etaient représentées à cette réunion les organisations non gouvernementales suivantes : Association européenne des industries de produits de marques (AIM), Association internationale de publicité (IAA), Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), European Committee for Interoperable Systems (ECIS), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération

internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Groupe de documentation sur les brevets (PDG), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI), Union internationale des éditeurs (UIE).

925. American Intellectual Property Law Association (AIPLA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Détroit (Etats-Unis d'Amérique), à la réunion annuelle de l'AIPLA.

926. Carl Duisberg Gesellschaft (CDG). En mars, deux fonctionnaires de la CDG se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur.

927. Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, au Caire, à la 14^e session ordinaire du Conseil de la FCARS.

928. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la célébration du centième anniversaire de la DVGR à Berlin.

929. En juillet, le président de la DVGR s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec le directeur général.

930. Société pour les droits d'interprétation musicale et de reproduction mécanique (GEMA). En juillet, le directeur général et le conseiller juridique principal de la GEMA se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions, dont des questions relatives à la coopération pour le développement.

931. Association hongroise des inventeurs. En novembre, le directeur général a participé à l'assemblée de cette association, devant laquelle il a prononcé une allocution.

932. Centre de coopération en matière de propriété industrielle (IPCC) (Tokyo). En novembre, une délégation de l'IPCC s'est rendue à l'OMPI où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération future quant à l'assistance à fournir aux examinateurs en matière de brevets des pays en développement pour l'élaboration de rapports de recherche.

933. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Helsinki, à un colloque sur les frontières du droit des brevets organisé par le Groupe finlandais de l'AIPPI.

934. En septembre, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé à une séance administrative du Conseil des présidents de l'AIPPI, à Lucerne. Le directeur général a fait un exposé sur les activités de l'OMPI.

935. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Stockholm, à une conférence sur la législation relative aux dessins et modèles industriels dans la perspective des Communautés européennes, organisée par le Groupe suédois de l'AIPPI en commun avec les Groupes danois, finlandais et norvégien de cette association et la Fédération des industries suédoises.

936. Chambre de commerce internationale (CCI). En avril et novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à des réunions de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI.
937. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Mar del Plata (Argentine), à la réunion annuelle du Groupe de travail de la CISAC pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
938. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dunkeld (Royaume-Uni), à une réunion de la Commission juridique et de législation de la CISAC.
939. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Santiago, à la réunion annuelle du Comité de la CISAC pour l'Amérique latine.
940. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Alger, à une réunion de la CISAC pour les responsables des sociétés africaines de droit d'auteur.
941. Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au 12^e Congrès de la Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU), qui s'est tenu à Prague.
942. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Stockholm à une table ronde sur les mesures d'harmonisation en matière de brevets organisée par la Commission de travail et d'étude de la FICPI.
943. En octobre, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé au congrès de la FICPI, qui s'est tenu à Harrogate. Le directeur général a prononcé une allocution pendant la cérémonie d'ouverture.
944. Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). En décembre, le directeur général de l'IFPI s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu de questions relatives aux Conventions de Berne et de Rome et à la Convention phonogrammes, ainsi qu'à la radiodiffusion numérique.
945. Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du Comité exécutif de l'ALAI.
946. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au 58^e congrès de l'ALAI, qui s'est tenu en mer Egée (Grèce).
947. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à une réunion du Comité exécutif de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI).
948. En décembre, le président de l'ALAI s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu de l'organisation de la réunion de l'ALAI prévue pour février 1992, au siège de l'OMPI.
949. Marché international des programmes pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite (MIPCOM). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé une table ronde sur le droit d'auteur portant sur la radiodiffusion par satellite et la télévision câblée, organisée dans le cadre du Marché international des programmes pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite (MIPCOM), qui s'est tenu à Cannes.

950. Organisation internationale des journalistes (OIJ). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux journées d'étude de l'OIJ sur les activités touchant au droit d'auteur, qui se sont déroulées au siège de l'OMPI à Genève.

951. Conseil oléicole international (COI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à la 64^e session du Conseil oléicole international.

952. Office international de la vigne et du vin (OIV). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à la 71^e assemblée générale de l'OIV.

953. Union internationale des éditeurs (UIE). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Hambourg (Allemagne), à un séminaire sur le droit d'auteur et l'éditeur dans une économie de marché organisé par l'UIE et le Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM).

954. Organisation internationale de normalisation (ISO). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la 15^e assemblée générale de l'ISO.

955. International Trademark Association (ITMA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à une réunion organisée par l'ITMA sur l'évolution dans le domaine des marques.

956. Institut japonais de l'invention et de l'innovation. En juin et novembre, une délégation de l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation s'est rendue à l'OMPI où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt mutuel.

957. Japanese Patent Association (JPA). En juin, une délégation du groupe d'étude de la JPA s'occupant des brevets dans le domaine de la biotechnologie s'est rendue à l'OMPI où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la protection des inventions biotechnologiques.

958. Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Cartagena (Colombie), au 17^e Congrès latino-américain des producteurs de phonogrammes.

959. Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Ringberg (Allemagne), à un colloque sur la protection contre la concurrence déloyale dans les pays de l'Europe centrale et orientale, organisé par l'Institut Max Planck.

960. En avril, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Munich, à une cérémonie spéciale en l'honneur du directeur général sortant de l'Institut Max Planck.

961. United States Trademark Association (USTA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique), à la réunion annuelle de l'USTA.

962. World Computer Law Congress. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, au Congrès mondial sur le droit de l'informatique qui s'est tenu à Los Angeles (Etats-Unis d'Amérique).

963. Institut für gewerblichen Rechtsschutz (INGRES) (Zurich). En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, au siège de l'Organisation à Genève, à une réunion de l'INGRES sur les possibilités d'harmonisation des législations relatives à la protection contre la concurrence déloyale.

964. Zyma S.A. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Gland (Suisse), à la 38^e réunion d'un groupe de travail sur les marques organisée par Zyma S.A., entreprise privée suisse de produits chimiques. Les participants se sont également rendus au siège de l'OMPI, où ils ont reçu, en particulier, des informations sur les activités de l'Organisation en général et sur l'Arrangement et le Protocole de Madrid.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Objectifs

965. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (ci-après dénommé "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT afin de simplifier encore l'obtention de brevets dans plusieurs pays pour telle ou telle invention.

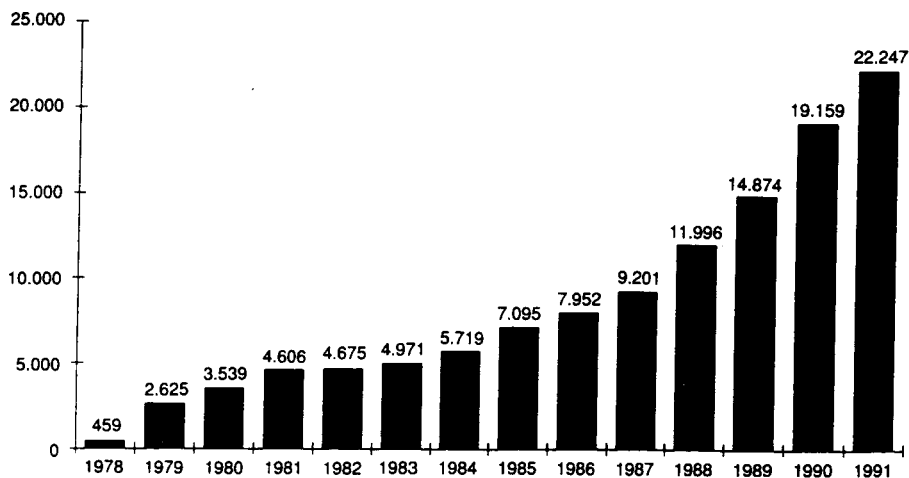
Activités

966. Le 25 février 1991, le Bureau international de l'OMPI a reçu la 100.000^e demande internationale déposée selon le PCT. Le déposant était de nationalité japonaise. Les 100.000 demandes internationales équivalent approximativement à 1.400.000 demandes nationales ou régionales dans les Etats contractants.

967. Services organiques. Le nombre des demandes internationales reçues par le Bureau international de l'OMPI en 1991 s'élève à 22.247 (contre 19.159 en 1990), soit une augmentation de 16,12%.

968. Le nombre des demandes internationales reçues chaque année depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

Nombre des demandes internationales reçues par l'OMPI



969. L'augmentation de 50,61% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1991 par rapport à 1990 peut être attribuée au fait que la plupart des Etats contractants peuvent maintenant être élus aux fins de l'examen préliminaire international et que les déposants sont de plus en plus conscients des avantages qu'offre la procédure prévue au chapitre II du PCT.

970. Le tableau qui suit indique le pays d'origine des demandes internationales reçues par le Bureau international en 1991 avec les pourcentages correspondants.

| <u>Demandes reçues</u> | <u>Pays d'origine*</u> | <u>Pourcentage</u> |
|--------------------------------|---|------------------------|
| 9.036 | Etats-Unis d'Amérique | 40,62 |
| 2.867 | Allemagne | 12,89 |
| 2.486 | Royaume-Uni** | 11,17 |
| 1.815 | Japon | 8,16 |
| 1.094 | France | 4,92 |
| 949 | Suède | 4,27 |
| 599 | Australie | 2,69 |
| 472 | Canada | 2,12 |
| 414 | Danemark | 1,86 |
| 412 | Suisse*** | 1,85 |
| 400 | Finlande | 1,80 |
| 366 | Union soviétique | 1,65 |
| 321 | Pays-Bas | 1,44 |
| 284 | Italie | 1,28 |
| 171 | Autriche | 0,77 |
| 170 | Norvège | 0,76 |
| 135 | Belgique | 0,61 |
| 85 | Espagne | 0,38 |
| 54 | Hongrie | 0,24 |
| 34 | République de Corée | 0,15 |
| 29 | Brésil | 0,13 |
| 18 | Grèce | 0,08 |
| 15 | Pologne | 0,07 |
| 12 | Luxembourg | 0,05 |
| 3 | Bulgarie | 0,01 |
| 2 | Tchécoslovaquie | 0,01 |
| 2 | République populaire démocratique de Corée | 0,01 |
| 2 | Roumanie | 0,01 |
| <u>Total : 22.247</u> ===== | | <u>100,00</u> ===== |

* 2.589 demandes internationales (soit 11,64% des demandes reçues) ont été déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB). Ces demandes sont incluses dans les demandes indiquées pour les pays membres de l'OEB dont le déposant est le national ou le résident.

** Y compris les demandes pour Hong Kong et l'île de Man puisque l'office national du Royaume-Uni est aussi l'office récepteur pour les nationaux et résidents de Hong Kong et de l'île de Man.

*** Y compris les demandes pour le Liechtenstein puisque l'office national suisse est aussi l'office récepteur pour les nationaux et résidents du Liechtenstein.

971. En 1991, le nombre moyen d'Etats contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 22,84 (20,01 en 1990). Le nombre moyen de taxes de désignation dues par demande internationale a été de 9,29 (8,27 en 1990). Cette différence tient au fait que, lorsque plusieurs pays sont désignés pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen ou brevet de l'OAPI), une seule taxe de désignation est exigible, et que chaque désignation en plus des 10 premières qui donnent lieu à la perception de taxes de désignation est gratuite. Cette différence montre aussi que les déposants suppriment un certain nombre de désignations - effectuées gratuitement lors du dépôt de la demande - au moment où ils versent les taxes de désignation, ce qui est un résultat normal de la procédure du PCT. En 1991, un brevet européen a été demandé dans 21.241 demandes internationale, soit 95,47% des cas (17.328 en 1990, soit 93,57% des cas). Le nombre des demandes internationales qui contenaient plus de 10 désignations a été de 5.199 (soit 23,37%); leurs déposants ont donc bénéficié de l'avantage inhérent au fait que toute désignation en plus des 10 premières est gratuite. Une copie de chaque demande internationale est envoyée à l'administration chargée de la recherche internationale compétente. Le nombre des demandes envoyées aux différentes administrations de recherche en 1991 s'établit comme suit :

| <u>Nombre de demandes</u> | <u>Administration</u> <u>(pays ou organisation)</u> | <u>Pourcentage</u> |
|---------------------------|--|--------------------|
| 11.560 | Office européen des brevets | 51,96 |
| 6.004 | Etats-Unis d'Amérique | 26,99 |
| 1.862 | Suède | 8,37 |
| 1.754 | Japon | 7,88 |
| 597 | Australie | 2,68 |
| 371 | Union soviétique | 1,67 |
| 99 | Autriche | 0,45 |
| <hr/> | | <hr/> |
| <u>Total</u> : 22.247 | | 100,00 |
| ===== | | ===== |

972. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont les exemplaires originaux ont été reçus pendant les six premiers mois de 1991, ventilé par Etat désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un Etat contractant est désigné.

| <u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale*</u> | <u>Etat désigné</u> | <u>Pourcentage*</u> |
|---|---|---------------------|
| 25.139 | Royaume-Uni | 113,00 |
| 24.937 | Allemagne | 112,09 |
| 24.170 | Suède | 108,64 |
| 24.151 | Danemark | 108,56 |
| 24.608 | Pays-Bas | 108,37 |
| 24.030 | Suisse** | 108,01 |
| 23.889 | Autriche | 107,38 |
| 23.969 | Espagne | 107,74 |
| 23.772 | Luxembourg | 106,85 |
| 21.180 | France | 95,20 |
| 21.028 | Italie | 94,52 |
| 20.817 | Belgique | 93,57 |
| 20.724 | Grèce | 93,15 |
| 18.863 | Japon | 84,79 |
| 15.101 | Canada | 67,88 |
| 13.082 | Etats-Unis d'Amérique | 58,80 |
| 11.366 | Australie | 51,09 |
| 10.049 | République de Corée | 45,17 |
| 7.435 | Norvège | 33,42 |
| 7.305 | Finlande | 32,84 |
| 7.204 | Brésil | 32,38 |
| 6.960 | Union soviétique | 31,29 |
| 5.941 | Hongrie | 26,70 |
| 4.942 | Roumanie | 22,21 |
| 4.836 | Bulgarie | 21,74 |
| 4.541 | République populaire démocratique de Corée | 20,41 |
| 4.458 | Monaco | 20,04 |
| 4.369 | Sri Lanka | 19,64 |
| 4.348 | Soudan | 19,54 |
| 4.343 | Madagascar | 19,52 |
| 4.342 | Pologne | 19,51 |
| 4.336 | Barbade | 19,49 |
| 4.313 | Malawi | 19,39 |
| 4.250 | OAPI*** | 19,10 |
| 1.732 | Tchécoslovaquie | 7,78 |
| 1.134 | Mongolie | 5,10 |

* Deux désignations sont comptées lorsqu'un Etat membre de l'OEB est désigné à la fois aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet européen, ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains Etats est supérieur à 100%.

** Inclut la désignation simultanée du Liechtenstein.

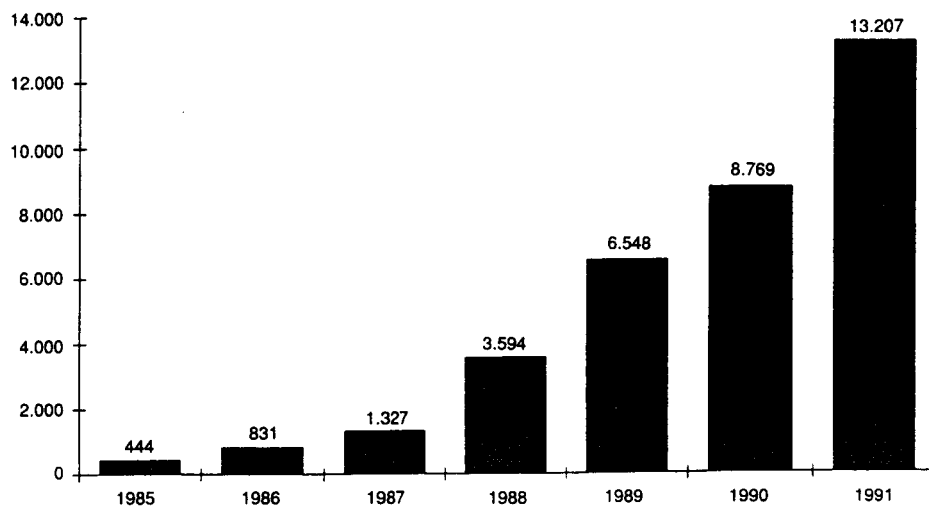
*** Inclut la désignation simultanée du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Mali, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

973. Les langues dans lesquelles les demandes internationales reçues par le Bureau international en 1991 ont été déposées sont les suivantes :

| <u>Nombre de demandes</u> | <u>Langue de dépôt</u> | <u>Pourcentage</u> |
|---------------------------|------------------------|--------------------|
| 14.562 | anglais | 65,45 |
| 3.272 | allemand | 14,71 |
| 1.753 | japonais | 7,88 |
| 1.185 | français | 5,33 |
| 503 | suédois | 2,26 |
| 366 | russe | 1,64 |
| 176 | finlandais | 0,79 |
| 142 | danois | 0,64 |
| 104 | néerlandais | 0,47 |
| 102 | norvégien | 0,46 |
| 82 | espagnol | 0,37 |
| <hr/> | | <hr/> |
| <u>Total</u> : 22.247 | | 100,00 |
| ===== | | ===== |

974. En 1991, le nombre des demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II du PCT s'est élevé à 13.207, ce qui représente une augmentation de 50,61% par rapport à 1990. Les chiffres correspondants, pour chaque année civile depuis 1985, s'établissent comme suit :

Nombre de demandes d'examen préliminaire international
déposées dans le monde



975. Ces 13.207 demandes d'examen préliminaire international ont été déposées auprès des offices mentionnés ci-dessous, qui agissent en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international :

| <u>Nombre de demandes</u> | <u>Administration (pays ou organisation)</u> | <u>Pourcentage</u> |
|---------------------------|--|--------------------|
| 4.954 | Etats-Unis d'Amérique | 37,51 |
| 4.778 | OEB | 36,18 |
| 1.722 | Royaume-Uni* | 13,04 |
| 969 | Suède | 7,34 |
| 460 | Australie | 3,48 |
| 268 | Japon | 2,03 |
| 35 | Autriche | 0,26 |
| 21 | Union soviétique | 0,16 |
| <hr/> | | |
| <u>Total</u> : 13.207 | | 100,00 |
| ===== | | ===== |

976. L'augmentation de 50,61% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1991 par rapport à 1990 peut être attribuée d'une part au fait que la plupart des Etats contractants peuvent maintenant être élus aux fins de l'examen préliminaire international, ce qui évite ainsi aux déposants d'avoir à déposer directement des demandes distinctes dans chaque pays dans un délai de 12 mois à compter de la date de priorité, puisqu'ils disposent désormais d'un délai pouvant aller jusqu'à 30 mois à compter de cette date, et d'autre part au fait que les déposants sont de plus en plus conscients des avantages qu'offre la procédure prévue au chapitre II du PCT.

977. Publications selon le PCT. La publication bimensuelle de la Gazette du PCT en deux éditions distinctes (française et anglaise) s'est poursuivie en 1991. En plus de nombreux renseignements de caractère général, la Gazette du PCT a comporté des rubriques relatives aux 20.178 demandes internationales (16.103 en 1990) publiées sous la forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette. Trois numéros spéciaux ont été publiés. Deux d'entre eux contenaient une récapitulation de renseignements de caractère général et le troisième le texte des modifications du règlement d'exécution du PCT adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT le 12 juillet 1991. Le nombre des demandes internationales publiées en 1991 sous forme de brochures dans les langues précitées s'établit comme suit :

| <u>Nombre de demandes publiées</u> | <u>Langue de publication</u> | <u>Pourcentage</u> |
|--|------------------------------|--------------------|
| 14.066 | anglais | 69,71 |
| 3.079 | allemand | 15,26 |
| 1.620 | japonais | 8,03 |
| 1.077 | français | 5,34 |
| 278 | russe | 1,38 |
| 58 | espagnol | 0,28 |
| <hr/> | | |
| <u>Total</u> : 20.178 | | 100,00 |
| ===== | | ===== |

* L'Office national du Royaume-Uni est aussi l'office récepteur pour les résidents de Hong Kong et de l'île de Man.

978. En février, une édition révisée du Guide du déposant du PCT a été publiée en français et en anglais.

979. En juillet, une édition révisée de la publication "Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)" a paru en français et en anglais.

980. L'Assemblée de l'Union du PCT a tenu sa dix-neuvième session en septembre et octobre 1991. Elle a notamment examiné un second rapport sur l'état actuel et l'avenir des travaux relatifs à l'élaboration d'un système de traitement d'images et de publication assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales selon le PCT. Elle a aussi approuvé une augmentation de 8% des taxes du PCT à compter du 1^{er} janvier 1992.

981. Remboursement des contributions d'équilibre du PCT. En janvier, les Etats suivants ont été crédités des montants ci-après (en francs suisses) correspondant à leur quote-part dans la deuxième fraction annuelle versée, pour 1991, au titre du remboursement des contributions d'équilibre du PCT qu'ils avaient acquittées conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle avait tenue à Genève du 25 septembre au 4 octobre 1989 :

| <u>Pays</u> | <u>Francs suisses</u> |
|-----------------------|---------------------------|
| Etats-Unis d'Amérique | 466.630 |
| Japon | 285.730 |
| Allemagne | 231.172 |
| Royaume-Uni | 170.142 |
| Union soviétique | 166.548 |
| France | 143.070 |
| Suède | 90.732 |
| Suisse | 80.182 |
| Pays-Bas | 58.270 |
| Australie | 55.724 |
| Canada | 46.560 |
| Autriche | 33.740 |
| Danemark | 32.672 |
| Brésil | 32.570 |
| Norvège | 22.672 |
| Finlande | 21.086 |
| Hongrie | 14.866 |
| Espagne | 14.110 |
| Belgique | 11.988 |
| Irlande | 4.666 |
| Israël | 4.232 |
| Roumanie | 3.928 |
| Luxembourg | 3.864 |
| Yougoslavie | 1.560 |
| Liechtenstein | 1.044 |
| Egypte | 976 |
| Philippines | 644 |
| Cuba | 568 |
| Monaco | 54 |
| <u>Total</u> | <u>2.000.000</u> ===== |

982. Réunions. En mars, le Comité des questions administratives et juridiques du PCT a tenu la deuxième partie de sa quatrième session à Genève. Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : 21 Etats membres de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union soviétique) et l'OEB, en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Les Etats suivants, membres de l'Union de Paris mais pas de l'Union du PCT, étaient représentés en qualité d'observateurs : Côte d'Ivoire*, Indonésie, Philippines, Syrie et Turquie. Par ailleurs, les représentants de six organisations non gouvernementales (AIPPI, BDI, Chambre fédérale des conseils en brevets, CNIPA, FICPI, UNICE) ont participé à cette réunion en tant qu'observateurs.

983. Le comité a examiné les propositions de modification du règlement d'exécution et des instructions administratives du PCT dans l'optique d'une session extraordinaire de l'Assemblée du PCT qui devait se tenir à Genève en juillet 1991. Les modifications proposées visaient à rationaliser davantage le système du PCT et, donc, à rendre ce système encore plus facile à utiliser. D'autres modifications avaient pour objet d'adapter le système à l'utilisation des techniques modernes de bureautique et de communication et à prévoir des dispositions spéciales concernant les demandes internationales dans le domaine de la biotechnologie.

984. En juillet, l'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) (ci-après dénommée "Assemblée") a tenu sa dix-huitième session à Genève.

985. Les 25 Etats contractants ci-après étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Cameroun, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mongolie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Le Bangladesh, l'Indonésie et le Mexique ont participé à cette session en qualité d'observateurs. L'Organisation européenne des brevets (OEB), ayant le statut d'observateur spécial, était représentée. Les six organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : AIPPI, CCI, CNIPA, FEMIPPI, FICPI et UNICE.

986. Le règlement d'exécution du PCT avait été modifié pour la dernière fois (à l'exception du barème des taxes) en février 1984. Depuis, l'application du système du PCT a montré qu'il était nécessaire de modifier encore ce règlement d'exécution de façon à simplifier et à moderniser encore le système et à offrir une meilleure protection aux droits des déposants dans certaines situations, en particulier en relation avec la procédure applicable selon le chapitre II et avec l'utilisation de nouvelles techniques dans le domaine de la bureautique.

987. Le Bureau international a proposé diverses modifications, en particulier des modifications touchant à la procédure applicable selon le chapitre II, et les a soumises à la réunion des administrations internationales (c'est-à-dire les administrations chargées de la recherche

* La Côte d'Ivoire a déposé son instrument de ratification du PCT le 31 janvier 1991 et est liée par le PCT depuis le 30 avril 1991.

internationale et de l'examen préliminaire international) qui s'est tenue en janvier 1990, à Genève. Ensuite, le Comité des questions administratives et juridiques du PCT a examiné de nombreux projets de modifications, dont les propositions précitées, pendant ces troisième et quatrième sessions qu'il a tenues en 1990 et 1991, à Genève, et a donné son avis au Bureau international sur toutes ces modifications.

988. Pendant la session de juillet 1991, l'Assemblée a examiné des projets de modifications portant sur le règlement d'exécution élaborés par le Bureau international à partir des travaux préparatoires précités. Elle a adopté tout un ensemble de modifications et 18 règles nouvelles. Tous ces changements entreront en vigueur le 1er juillet 1992.

989. Ces modifications visent à rationaliser les procédures de dépôt et d'instruction des demandes internationales de brevet selon le PCT et à rendre plus simples, plus sûres et plus accessibles pour les déposants les procédures prévues dans le cadre de ce traité. Elles tiennent compte de 13 années d'expérience de l'utilisation et de l'administration du traité.

990. Parmi les modifications les plus importantes adoptées par l'Assemblée figurent les suivantes : les conditions de nationalité et de résidence pour l'accès aux procédures du PCT sont assouplies; le dépôt de requêtes et de demandes d'examen préliminaire établies par ordinateur, le dépôt par télécopieur et l'expédition par des entreprises d'acheminement sont plus largement acceptés qu'auparavant; la règle de l'unité de l'invention est modifiée dans l'optique d'une plus grande harmonisation internationale des législations relatives aux brevets; les procédures d'examen international sont clarifiées, ce qui permet à l'administration chargée de cet examen de le commencer plus tôt que jusqu'à présent; l'obligation de fournir aux offices désignés, lors de l'ouverture de la phase de traitement national, une traduction des revendications déposées initialement ou modifiées est assouplie; et de nouveaux moyens de recherche sont prévus pour certaines inventions biotechnologiques.

Etat de l'informatisation

991. Le système informatique du PCT permet actuellement de traiter les demandes internationales et les demandes d'examen préliminaire international déposées selon le PCT, y compris le suivi des délais, l'établissement des notifications ainsi que l'élaboration de la Gazette du PCT et des "brochures". Ce système fonctionne depuis 1982.

992. L'expérience acquise dans le cadre du système informatique existant du PCT a permis au Bureau international de déterminer de nouveaux besoins qui ont débouché sur l'élaboration d'un nouveau système plus performant. Ce système, appelé "Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales" (CASPIA) fonctionnera en novembre 1991. Le CASPIA fonctionnera dans un cadre informatique plus adaptable et conservera le principe de l'interface avec l'utilisateur qui caractérise le système existant; l'interaction avec les utilisateurs sera toutefois sensiblement améliorée, ce qui permettra de faciliter la détection d'erreurs (grâce à des messages en ligne) ainsi que l'introduction de données répétitives. Ce nouveau cadre plus souple permettra aussi l'intégration d'autres systèmes tels que le système DICAPS.

993. Le système DICAPS vise à répondre aux besoins généraux suivants : circulation, stockage des dossiers et accès à ceux-ci (il n'y aura plus de dossiers sur support papier; tous les documents composant un dossier seront stockés sur disque optique); mise en page automatique, avec les dessins, des

pages de la Gazette du PCT et des pages de couverture des brochures; impression automatique des brochures sur imprimantes à laser; diffusion et expédition des brochures sur supports optiques, en particulier sur disques compacts ROM.

994. La mise en place du système se fait en deux étapes successives. La première phase, qui comprend une étude de structure et l'élaboration d'une description détaillée du système proposé, est terminée. La seconde phase, qui comprend la mise en place du système, a commencé et devrait s'achever en 1992.

995. En 1991, le Bureau international a poursuivi, en coopération avec l'Office européen des brevets, la production de disques compacts ROM contenant chacun le texte complet et les dessins d'environ 500 demandes internationales publiées, de même que les données bibliographiques correspondantes sous une forme codée se prêtant à la recherche. Toutes les demandes internationales publiées en 1990 et en 1991 sont disponibles sur disques compacts ROM (au total, 72 disques compacts ROM).

Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques)

Objectif

996. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Arrangement de Madrid").

Activités

997. Enregistrement des marques et tâches connexes. Le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. En 1991, le nombre total des enregistrements et des renouvellements a été de 20.791, soit une baisse de 5,54% par rapport à 1990, baisse qui semble principalement due au climat économique moins favorable qu'ont connu la plupart des pays membres. Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 26.949 contre 34.352 en 1990 et le nombre total des refus enregistrés a été de 48.961 contre 44.199 en 1990.

998. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Varsovie pour donner une formation au personnel de l'Office polonais des brevets en ce qui concerne les opérations administratives relatives à l'enregistrement international des marques.

999. En avril et en juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à Washington, où il a eu des entretiens au sujet du projet ROMARIN (ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé) (voir les paragraphes 1013 à 1016).

1000. En septembre, pour célébrer le centenaire de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, une colonne romaine de marbre portant l'inscription "MATRITI CONSOCIATIONIS CENT. ANNUM COMMEMORANTES HANC ROMANAM COLUMNAM ERIGIMUS A.D. MCMXCI" (ce qui signifie, en français, "En commémoration du centenaire de l'Union de Madrid, nous avons érigé cette colonne romaine en 1991") a été placée sur le terrain du siège de l'OMPI.

1001. Le tableau qui suit indique le nombre d'enregistrements et de renouvellements opérés en 1991, ventilé par pays d'origine, dans le cas d'enregistrements, et par pays du titulaire de l'enregistrement renouvelé, dans le cas de renouvellements, avec les pourcentages correspondants :

| <u>Total</u> | | <u>Pays d'origine ou</u> <u>pays du titulaire</u> | <u>Renouvellements</u> | | <u>Enregist./Renouvel.</u> | |
|------------------------|---------------|--|------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| <u>Enregistrements</u> | <u>Nombre</u> | | <u>Pourcentage</u> | <u>Nombre</u> | <u>Pourcentage</u> | <u>Nombre</u> |
| 4.381 | 27,45 | France | 1.177 | 24,36 | 5.558 | 26,73 |
| 3.523 | 22,08 | Allemagne | 1.578 | 32,66 | 5.101 | 24,53 |
| 2.257 | 14,14 | Italie | 395 | 8,18 | 2.652 | 12,76 |
| 2.239 | 14,03 | Pays du Benelux | 373 | 7,72 | 2.612 | 12,56 |
| 1.516 | 9,50 | Suisse | 642 | 13,29 | 2.158 | 10,38 |
| 909 | 5,70 | Espagne | 294 | 6,08 | 1.203 | 5,79 |
| 738 | 4,62 | Autriche | 160 | 3,31 | 898 | 4,32 |
| 62 | 0,39 | Liechtenstein | 20 | 0,41 | 82 | 0,40 |
| 58 | 0,36 | Chine | -- | -- | 58 | 0,28 |
| 55 | 0,34 | Yougoslavie | 6 | 0,12 | 61 | 0,29 |
| 54 | 0,34 | Tchécoslovaquie | 81 | 1,58 | 135 | 0,65 |
| 52 | 0,33 | Monaco | 13 | 0,27 | 65 | 0,31 |
| 28 | 0,18 | Hongrie | 29 | 0,60 | 57 | 0,28 |
| 21 | 0,13 | Portugal | 48 | 0,99 | 69 | 0,33 |
| 20 | 0,12 | Union soviétique | -- | -- | 20 | 0,10 |
| 11 | 0,07 | République populaire démocratique de Corée | -- | -- | 11 | 0,05 |
| 10 | 0,06 | Maroc | 6 | 0,12 | 16 | 0,08 |
| 8 | 0,05 | Egypte | -- | -- | 8 | 0,04 |
| 5 | 0,03 | Bulgarie | -- | -- | 5 | 0,02 |
| 4 | 0,03 | Cuba | -- | -- | 4 | 0,02 |
| 3 | 0,02 | Pologne | -- | -- | 3 | 0,01 |
| 3 | 0,02 | Saint-Marin | -- | -- | 3 | 0,01 |
| 2 | 0,01 | Roumanie | 10 | 0,21 | 12 | 0,06 |
| -- | -- | Algérie | -- | -- | -- | -- |
| -- | -- | Mongolie | -- | -- | -- | -- |
| -- | -- | Soudan | -- | -- | -- | -- |
| -- | -- | Viet Nam | -- | -- | -- | -- |
| 15.959 | 100% | | 4.832 | 100% | 20.791 | 100% |
| ===== | === | | ===== | === | ===== | === |

1002. Services d'information. La revue Les Marques internationales (publiée sur papier, sur microfiche et sur support informatique) dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et invalidations inscrits au registre international, a continué de paraître chaque mois.

1003. Coefficients. La Chine, Cuba et la Pologne ont communiqué au directeur général les coefficients qui doivent leur être appliqués en ce qui concerne la répartition, entre les pays parties à l'arrangement, des montants provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments réglés au moment de l'enregistrement international d'une marque (voir l'article 8.2)b) et c), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid et la règle 35 du règlement d'exécution). Ce coefficient est de quatre pour chacun de ces trois pays.

1004. Réunions. En mai, le centenaire de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques a été organisé par l'Office espagnol de la propriété industrielle et célébré à Madrid par un Acto Solemne. Le roi et la reine d'Espagne ont honoré cette cérémonie de leur présence. Pendant l'Acto Solemne, le roi Juan Carlos I^{er}, le directeur général de l'Office espagnol de la propriété industrielle et le directeur général de l'OMPI ont prononcé une allocution.

1005. En mai également, le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989, convoqué et organisé par l'OMPI, a tenu sa troisième session à Madrid, dans des locaux mis à sa disposition par le Gouvernement espagnol. Les 33 Etats suivants membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie. Les Communautés européennes, qui sont aussi membres du groupe de travail, étaient également représentées. Les trois Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Etats-Unis d'Amérique, Norvège, République de Corée. Le représentant du BBM a participé à cette session en qualité d'observateur. En outre, les représentants de 17 organisations non gouvernementales (AIM, AIPPI, APRAM, BDI, CCI, CIPA, CNIPA, CSMM, ECTA, FCPA, FCIPI, ITMA, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA) ont participé à cette session en qualité d'observateurs. Le directeur général a pris part aux délibérations du groupe de travail.

1006. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document intitulé "Projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid" élaboré par le Bureau international. Le projet de règlement d'exécution complète l'Arrangement et le Protocole; il contient des dispositions détaillées sur la procédure relative à l'enregistrement international des marques.

1007. Le groupe de travail a examiné en détail les règles 14 à 32 du projet de règlement d'exécution qui ont trait aux procédures à suivre après qu'il a été procédé à l'enregistrement d'une marque. Faute de temps, les règles 33 à 36 et les règles 1 à 13 ainsi que l'annexe n'ont pu être examinées par le groupe de travail. Cependant, un certain nombre d'observations ont été faites au sujet de ces textes; elles seront prises en considération par le Bureau international lorsqu'il élaborera le nouveau projet de règlement d'exécution, qui sera examiné par le groupe de travail à sa quatrième session, qui doit se tenir à Genève en novembre 1991.

1008. En mai également, le directeur général a participé, en tant que conférencier, avec deux fonctionnaires de l'OMPI, au Séminaire international sur l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, organisé par l'Office espagnol de la propriété industrielle, qui s'est tenu à Madrid.

1009. En novembre, le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 a tenu sa quatrième session, à Genève. Les 34 Etats et l'organisation intergouvernementale suivants, membres du groupe de travail, étaient représentés : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, Communautés européennes (CE). Les Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Burundi, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège, République de Corée. Ont aussi participé à la session en

qualité d'observateurs le représentant du BBM et les représentants de 18 organisations non gouvernementales (AIM, AIPPI, APRAM, BDI, CCI, CIPA, CNIPA, CSMM, ECTA, FICPI, Instituto Nazionale per la Difesa, Identificazione e Certificazione dei Marchi Autentici (INDICAM), ITMA, The New York Patent, Trademark and Copyright Law Association, Inc. (NYTC), TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA).

1010. Le groupe de travail a examiné le document intitulé "Projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid", élaboré par le Bureau international. Ce document porte notamment sur les communications avec le Bureau international, la représentation devant ce dernier, les délais, les langues, les conditions relatives à la demande internationale, divers types d'irrégularités, les refus, l'inscription des taxes et des émoluments. Il a été décidé que le groupe de travail tiendrait une cinquième session en 1992 afin d'examiner les projets de formulaires officiels qui devront être utilisés en vertu du règlement d'exécution ainsi que les règles qui n'ont pas été approuvées et à propos desquelles un complément d'étude a été demandé.

1011. Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus en vertu de l'Arrangement de Madrid. Les Etats membres de l'Union de Madrid ont reçu les montants suivants représentant leur part de la répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments pour 1991 :

| <u>Pays</u> | <u>Francs suisses</u> |
|---|-----------------------|
| Pays du Benelux | 1.710.496,29 |
| Espagne | 1.572.019,25 |
| Portugal | 1.352.081,76 |
| Allemagne | 1.230.477,27 |
| Yougoslavie | 1.071.855,92 |
| Tchécoslovaquie | 995.173,35 |
| Hongrie | 976.520,16 |
| Italie | 810.968,16 |
| Suisse | 765.814,82 |
| Autriche | 757.924,64 |
| Roumanie | 737.949,05 |
| France | 734.191,56 |
| Fédération de Russie (en tant que successeur de l'Union soviétique) | 664.315,57 |
| Egypte | 525.844,41 |
| Bulgarie | 493.337,27 |
| Monaco | 378.549,75 |
| Chine | 300.838,22 |
| République populaire démocratique de Corée | 253.152,52 |
| Pologne | 249.285,58 |
| Viet Nam | 242.158,68 |
| Liechtenstein | 225.817,34 |
| Soudan | 200.705,99 |
| Cuba | 178.852,42 |
| Algérie | 172.012,50 |
| Mongolie | 146.415,80 |
| Maroc | 144.936,41 |
| Saint-Marin | 113.425,31 |

Total

17.005.120,00

=====

1012. Plusieurs Etats membres de l'Union de Madrid ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leurs contributions au budget des unions administrées par l'OMPI.

Etat de l'informatisation

1013. Le registre automatisé des marques internationales (système SEMIRA) a continué d'être amélioré et un certain nombre de corrections ont été apportées dans le logiciel.

1014. Un premier programme d'extraction en vue de la production de disques compacts ROM ROMARIN ("ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé") a été écrit. La mise en oeuvre du projet ROMARIN, qui doit aboutir à la création de deux disques compacts ROM contenant les données du registre international des marques concernant les éléments verbaux et figuratifs de chaque enregistrement international, avec les index de recherche correspondants, a été poursuivie afin de permettre à tous les Etats membres de l'Union de Madrid d'avoir facilement accès, dans des conditions d'égalité, aux données du registre à l'aide de ces disques compacts grâce à une station de travail pour l'exploitation des disques en question, que chacun d'eux recevra en 1992.

1015. L'exploration des archives de Madrid a commencé en juin 1991 et devrait durer cinq ans. Le module de publication du système d'archivage et de publication MINOS (stockage optique des archives) a commencé d'être utilisé, avec la procédure normale d'impression, le 1er juillet 1991 à titre d'essai. Depuis septembre, les notifications et les pages de la revue Les Marques internationales sont réalisées par le système MINOS.

1016. Le Bureau international a achevé la première analyse fondamentale en vue de l'élaboration du système informatisé qui sera utilisé une fois que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid sera entré en vigueur. La rédaction du document sur les besoins des utilisateurs progresse au même rythme que l'élaboration du règlement d'exécution du Protocole de Madrid.

Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels)

Objectifs

1017. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système prévu par l'Arrangement de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités

1018. Réception des dessins et modèles industriels et tâches connexes. Le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin) des dessins et modèles industriels déposés auprès de lui. En 1991, le nombre des dépôts, des renouvellements et des prolongations a été de 4.364, soit une augmentation de 1,7% par rapport à 1990.

1019. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements ou prolongations enregistrés par le Bureau international au cours de la période considérée.

| <u>Dépôts internationaux</u> | | <u>Pays d'origine</u> | <u>Renouvellements/ Prolongations</u> | | <u>Total Dép./Ren./Prol.</u> | |
|------------------------------|--------------------|-----------------------|---|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| <u>Nombre</u> | <u>Pourcentage</u> | | <u>Nombre</u> | <u>Pourcentage</u> | <u>Nombre</u> | <u>Pourcentage</u> |
| 893 | 27,21 | Allemagne | 248 | 22,92 | 1.141 | 26,15 |
| 795 | 24,22 | France | 363 | 33,55 | 1.158 | 26,54 |
| 601 | 18,31 | Pays du Benelux | 139 | 12,85 | 740 | 16,96 |
| 479 | 14,59 | Suisse | 247 | 22,83 | 726 | 16,64 |
| 326 | 9,93 | Italie | 5 | 0,46 | 331 | 7,58 |
| 172 | 5,24 | Espagne | 74 | 6,84 | 246 | 5,64 |
| 9 | 0,27 | Monaco | -- | 0 | 9 | 0,20 |
| 6 | 0,18 | Liechtenstein | 6 | 0,55 | 12 | 0,27 |
| 1 | 0,05 | Maroc | -- | 0 | 1 | 0,02 |
| 3.282 | 100% | | 1.082 | 100% | 4.364 | 100% |
| ===== | ===== | | ===== | ===== | ===== | ===== |

1020. En avril, le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa première session à Genève. Les huit Etats suivants, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à cette session : Allemagne, Espagne, France, Indonésie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. Les 13 Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Algérie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Iran (République Islamique d'), Irlande, Japon, Libye, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Suède. En outre, les représentants de trois organisations intergouvernementales (BBDM, CCE, GATT) et de 10 organisations non gouvernementales (ABA, AIPLA, AIPPI, ALAI, CELIBRIDE, FICPI, MPI, UNICE, UNIFAB et UPEPI) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

1021. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Bureau international intitulé "Possibilités d'améliorer le système de dépôt international des dessins et modèles industriels".

1022. Le but de la réunion était de trouver des solutions permettant de développer l'utilisation du système de dépôt international des dessins et modèles industriels et d'accroître le nombre des Parties contractantes à l'Arrangement de La Haye. A l'issue des délibérations, le comité d'experts a conclu qu'il était hautement souhaitable qu'il poursuive ses travaux. Le Bureau international a été prié, pour le moment, d'étudier les trois questions suivantes : i) délai de grâce pour la divulgation d'un dessin ou modèle industriel avant la présentation d'une demande de dépôt international; ii) fixation des taxes de désignation et des taxes de renouvellement en fonction du coût des travaux d'examen que pourraient effectuer de nouvelles Parties contractantes; iii) accès à une base de données électronique que créerait le Bureau international et qui permettrait d'obtenir des renseignements sur tous les dessins et modèles industriels déposés dans le cadre de l'Arrangement de La Haye.

1023. Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye. Les Etats membres ont perçu les montants suivants, représentant leur part de la répartition des taxes étatiques pour 1991 :

| <u>Pays</u> | <u>Francs suisses</u> |
|-----------------|-----------------------|
| Hongrie | 180.821 |
| Pays du Benelux | 133.049 |
| Allemagne | 129.486 |
| Suisse | 122.607 |
| France | 119.401 |
| Italie | 110.297 |
| Monaco | 47.267 |
| Liechtenstein | 46.986 |
| Sénégal | 11.433 |
| Suriname | 10.937 |
| Bénin | 9.372 |
| | <hr/> |
| <u>Total</u> | 915.761 |

1024. Plusieurs Etats membres de l'Union de La Haye ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leurs contributions au budget des unions administrées par l'OMPI.

1025. Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international)

Objectif

1026. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (ci-après dénommé "Arrangement de Lisbonne").

Activités

1027. En 1991, deux appellations d'origine ont été enregistrées, ce qui a porté à 728 le nombre total des appellations d'origine internationales enregistrées.

1060. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT à l'intention d'agents de brevets réunis à Lyon (France).
1061. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT au cours d'un séminaire organisé à l'intention de conseils en brevets et auxiliaires d'avocats par le service des brevets de la société Du Pont de Nemours, séminaire qui s'est tenu à Wilmington dans le Delaware (Etats-Unis d'Amérique); trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT au cours d'un séminaire organisé par le Patent Resources Group, qui s'est tenu à Key Biscayne en Floride (Etats-Unis d'Amérique).
1062. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT au cours de la Convention TELDAN à Tel-Aviv (Israël) et a également pris la parole devant le Comité de révision de la loi sur les brevets, créé par le Ministère israélien de la justice, pour présenter le PCT; deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office fédéral des inventions de la Tchécoslovaquie pour aider cet office à assumer ses fonctions d'office récepteur selon le PCT. Un des deux fonctionnaires de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT aux milieux intéressés de ce pays; trois fonctionnaires polonais se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens sur le PCT; deux fonctionnaires marocains ont eu, à Genève, des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI sur une éventuelle adhésion au PCT; trois fonctionnaires algériens se sont rendus au siège de l'OMPI afin d'étudier les procédures prévues selon le PCT.
1063. En mai également, le directeur général de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (INAPI) et deux fonctionnaires de l'INAPI se sont rendus à l'OMPI à Genève et à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne afin d'étudier l'administration et les opérations mises en place dans le cadre du PCT.
1064. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Montréal (Canada), un séminaire sur le PCT à l'intention des membres de l'Institut des brevets et des marques du Canada; un fonctionnaire de l'OMPI a présenté à l'International Patent Club, à New York, un exposé sur l'évolution du PCT; deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à New York, un séminaire sur le PCT à l'intention des conseils en brevets de l'industrie pharmaceutique; un fonctionnaire de l'OMPI a donné, à Francfort (Allemagne), un cours de formation sur le PCT à l'intention d'auxiliaires d'avocats; deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT à l'Université de Stockholm; un fonctionnaire du Swaziland s'est entretenu du PCT avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève.
1065. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing où ils ont dirigé un séminaire sur le PCT à l'Office chinois des brevets (voir aussi le paragraphe 423); deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis, à Washington, afin de renforcer la coopération entre le Bureau international et cet office en sa qualité d'office récepteur en vertu du PCT.
1066. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing pour s'entretenir du PCT avec l'Office chinois des brevets.
1067. En juillet et août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Santiago pour s'entretenir avec les autorités chiliennes des avantages que présenterait l'adhésion du pays au PCT.
1068. En août, trois fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT organisé par le Patent Resources Group, entreprise privée sise à Washington.

1069. En août également, deux fonctionnaire de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT organisé par 3M, entreprise privée sise à St. Paul (Minnesota).

1070. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT organisé par Management Forum Ltd., entreprise privée sise à Londres.

1071. En septembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT organisé par Forum Institut für Management GmbH, entreprise privée sise à Munich.

1072. En octobre, deux fonctionnaires chiliens ont effectué au siège de l'OMPI, à l'OEB à La Haye et à Munich, à l'Institut national brésilien de la propriété industrielle, un voyage d'études, organisé par l'OMPI, afin de se familiariser avec le fonctionnement d'un office récepteur et d'une autorité internationale de recherche dans le cadre du PCT.

1073. En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé, à Nuremberg (Allemagne) un séminaire sur le PCT organisé par le Deutscher Verband der Patentingenieur und Patentassessoren e.V. (VPP), association d'agents de brevets allemands.

1074. En octobre également, trois fonctionnaires de l'Office chinois des brevets se sont rendus à l'OMPI pour étudier les activités menées dans le cadre du PCT. Ils se sont aussi entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des avantages que tirerait la Chine de l'adhésion au PCT.

1075. En octobre encore, un fonctionnaire national de l'Office mongol des brevets et des marques a effectué un voyage d'études, organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation pour y étudier le PCT. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD.

1076. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire sur le PCT organisé par Kenyon & Kenyon, cabinet d'avocats de New York.

1077. En novembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont animé une table ronde organisée par l'OMPI et par Pfizer Inc., entreprise privée sise à New York, à l'intention des auxiliaires d'avocats travaillant pour les principaux utilisateurs du PCT.

1078. En novembre également, deux fonctionnaires chiliens se sont rendus au siège de l'OMPI et dans les offices français et espagnol de la propriété industrielle pour étudier les avantages que présenterait pour le Chili l'adhésion à l'Arrangement de Madrid (marques) et au PCT, et pour avoir des entretiens sur les plans du Gouvernement chilien concernant la création d'un institut national autonome de la propriété industrielle. A l'OMPI, les deux fonctionnaires se sont entretenus avec le directeur général et avec des fonctionnaires de l'OMPI. Ce voyage d'études était financé dans le cadre du projet national du PNUD.

1079. En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Wiesbaden (Allemagne), un exposé sur le PCT à la réunion d'automne du Deutscher Verband der Patentingenieur und Patentassessoren e.V. (VPP), association d'agents de brevets allemands.

1080. En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT à l'OEB à Munich.

plus tard. Le directeur général convoquera cette session extraordinaire soit à la demande d'Etats membres, soit de sa propre initiative, lorsqu'il estimera que le moment est venu de prendre une décision.

1120. Augmentation des taxes. Les Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye ont décidé d'augmenter leurs taxes respectives de 10% à compter du 1^{er} avril 1992. L'Assemblée de l'Union du PCT a décidé d'augmenter les taxes du PCT de 8% à compter du 1^{er} janvier 1992.

Assemblée de l'Union de Paris

1121. En avril, l'Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) a tenu sa dix-septième session (8^e session extraordinaire) à Genève. Les 60 Etats suivants, membres de l'Assemblée de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session extraordinaire : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liban, Libye, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie. Un Etat, membre de la Conférence de représentants de l'Union de Paris, était représenté par un observateur : la Syrie. Les six Etats suivants, membres de l'OMPI mais non de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : Colombie, Honduras, Inde, Pérou, Thaïlande et Venezuela. En outre, des représentants de deux organisations intergouvernementales (OAPI et OEB) ont participé à cette session en qualité d'observateurs.

1122. Convoquée par le directeur général en vertu du pouvoir que lui a conféré l'Assemblée de l'Union de Paris de convoquer une session extraordinaire s'il le juge nécessaire, l'Assemblée a examiné les dates (3 - 28 juin 1991) prévues pour la tenue, à La Haye, de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets.

1123. Après plusieurs consultations entre groupes de pays, l'Assemblée a adopté la décision suivante :

- "1. L'Assemblée de l'Union de Paris, réunie à la demande de quelques membres de l'Union de Paris en session extraordinaire à Genève, les 29 et 30 avril 1991, décide que la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets se tiendra en deux parties.
- "2. La première partie de la conférence diplomatique se tiendra à La Haye du 3 au 21 juin 1991. Elle examinera des articles de la proposition de base.
- "3. La date de la seconde partie de la conférence diplomatique pourra être recommandée par la conférence diplomatique dans sa première partie et sera examinée par l'Assemblée de l'Union de Paris à sa session ordinaire de septembre 1991. Il est espéré que la seconde partie aura lieu vers le milieu de 1992."

1124. Lorsque l'Assemblée a adopté la décision consignée ci-dessus, il a été entendu que les décisions définitives concernant tous les articles seront prises dans la seconde partie de la conférence diplomatique.

Comité de coordination

1125. Le Comité de coordination de l'OMPI a tenu sa vingt-neuvième session (7^e session extraordinaire) au siège de l'OMPI, à Genève, les 21 et 22 novembre 1991. La session a été ouverte et présidée par M. Max A.J. Engels (Pays-Bas), président du Comité de coordination.

1126. Trente-huit des 52 Etats membres du Comité de coordination étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Libye, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie. Vingt-deux Etats étaient en outre représentés par des observateurs : Equateur, Finlande, Gabon, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Paraguay, Philippines, Roumanie, Rwanda, Soudan, Suède, Thaïlande, Viet Nam, Yémen, Zaïre.

1127. A sa deuxième session, en novembre 1973, l'Assemblée générale de l'OMPI avait décidé qu'il y aurait trois postes de vice-directeur général, placés sur un pied d'égalité et avec une rémunération égale, l'un devant être occupé par un ressortissant d'un pays en développement, l'autre par un ressortissant d'un pays socialiste et le troisième par un ressortissant d'un autre pays.

1128. Conformément aux propositions du directeur général, le Comité de coordination a approuvé

- la prolongation pour deux ans (c'est-à-dire du 1^{er} décembre 1991 au 30 novembre 1993) de la nomination de M. Shahid Alikhan comme vice-directeur général au poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays en développement;

- la prolongation pour trois mois (du 1^{er} décembre 1991 au 29 février 1992) de la nomination de M. Lev Kostikov comme vice-directeur général; le comité est parvenu à la conclusion que la partie de la décision prise en 1973 par l'Assemblée générale de l'OMPI qui concerne le poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays socialiste devra être soumise à l'Assemblée générale;

- la nomination de M. François Curchod au poste de vice-directeur général devant être occupé par un ressortissant d'un pays autre qu'un pays en développement ou un pays socialiste, pour une période de quatre ans (du 1^{er} décembre 1991 au 30 novembre 1995).

Comité du budget de l'OMPI

1129. En avril, le Comité du budget de l'OMPI a tenu à Genève sa dixième session. Les 14 Etats suivants, membres du Comité du budget, étaient représentés à cette session : Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, République-Unie de Tanzanie, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie.

1130. Le Comité du budget a examiné le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993.

1131. Le rapport du Comité du budget figure dans le document AB/XXII/3. Le document AB/XXII/4 contient les observations du directeur général sur ce rapport.

Groupe de travail de l'OMPI sur les contributions

1132. En mai, le Groupe de travail de l'OMPI sur les contributions a tenu sa première session, à Genève. Les sept Etats suivants, membres du groupe de travail, étaient représentés à cette session : Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

1133. Le groupe de travail a examiné les propositions visant à instituer deux nouvelles classes de contribution moins élevées pour les pays en développement et à annuler partiellement les arriérés de contributions des pays les moins avancés.

1134. Le rapport du groupe de travail figure dans la deuxième partie du document AB/XXII/6; la troisième partie de ce document contient les observations du directeur général sur ce rapport.

Comité des locaux

1135. Le Comité des locaux de l'OMPI a tenu sa troisième session à Genève, au siège de l'OMPI, les 29 et 30 août 1991.

1136. Les Etats membres suivants étaient représentés à cette session : Allemagne, Brésil, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Suisse, Union soviétique, .

1137. Le comité a examiné les propositions formulées par le Bureau international ainsi que l'information relative aux questions suivantes :

- a) une "solution à long terme" concernant la construction d'un nouveau bâtiment par l'OMPI afin de répondre aux besoins en locaux de l'Organisation;
- b) une "solution provisoire" qui permettrait à l'OMPI de satisfaire ses besoins en locaux en attendant qu'une solution à long terme soit trouvée;
- c) les mesures à prendre dans les deux années à venir pour répondre aux besoins en locaux (de 20 à 50 places de travail) du Bureau international à partir du début de 1992 et jusqu'à ce que la solution provisoire retenue soit opérante.

Décision des organes directeurs et mesures prises en ce qui concerne les locaux

1138. En septembre-octobre 1991, les organes directeurs de l'OMPI ont été saisis des propositions et de l'information qu'avait examinées le Comité des locaux et dont il est question dans le paragraphe précédent, ainsi que du rapport du Comité des locaux.

1139. S'agissant de la solution à long terme, les organes directeurs ont pris note de l'information que le directeur général leur a soumise, à savoir que, pour l'heure, la seule solution qui semblait faisable, était que l'OMPI

reprenne le bâtiment actuel de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (bâtiment voisin du siège de l'OMPI). Ils ont cependant fait observer qu'une décision ne pourrait être prise qu'au milieu de l'année 1992 dans la mesure où l'OMM ne pourrait pas faire connaître sa position avant.

1140. Quant à la solution provisoire, les organes directeurs ont noté que, comme il faudrait trois ou quatre ans pour édifier un nouveau bâtiment pour l'OMM et un certain temps encore pour transformer son bâtiment actuel afin de l'adapter aux besoins de l'OMPI, il était réaliste d'estimer qu'il serait nécessaire d'envisager des solutions provisoires pour répondre aux besoins de l'OMPI en matière de locaux jusque vers l'an 2000. Les organes directeurs ont approuvé la proposition du directeur général tendant à ce que l'OMPI collabore avec les autorités du Canton de Genève et la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) - qui relève de ces mêmes autorités - à la construction, avec le concours financier de l'OMPI, d'un nouveau bâtiment rue des Morillons, à environ deux kilomètres du siège de l'OMPI.

1141. Cette proposition ayant été approuvée, le Bureau international, les autorités du Canton de Genève et la FCIG sont convenues que le bâtiment devrait pouvoir accueillir 160 places de travail et que sa construction serait financée comme suit : i) l'OMPI accorderait à la FCIG un prêt sans intérêts de 10 millions de francs, dont neuf millions de francs seraient remboursés par la Fondation à l'OMPI lorsque celle-ci libérerait le bâtiment (probablement vers l'an 2000); ii) la FCIG contracterait auprès d'une banque un emprunt d'environ 10 millions de francs dont l'OMPI paierait, à titre de loyer, les intérêts et l'amortissement de 1% par an.

1142. L'OMPI et les autorités du Canton de Genève ont conclu ces accords en septembre 1991, et la construction du bâtiment a commencé en novembre 1991.

1143. Pour ce qui est des besoins en 1992 et 1993, le Bureau international a, dans un premier temps, loué un ensemble de bureaux pouvant accueillir 20 personnes dans le bâtiment de la société Procter & Gamble situé 1, rue Pré-de-la-Bichette, 1211 Genève 2.

1144. Le Bureau international a occupé ces locaux en octobre 1991.

Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)

1145. En juin, le Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome) (ci-après dénommé "comité"), convoqué par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO, a tenu sa treizième session ordinaire à Paris. Les 12 Etats membres du comité (Allemagne, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Finlande, France, Mexique, Niger, Philippines, Royaume-Uni, Uruguay) étaient représentés. Les gouvernements de huit Etats qui sont parties à la Convention de Rome et qui ne sont pas membres du comité (Autriche, Equateur, Italie, Japon, Norvège, Panama, République dominicaine, Tchécoslovaquie) et 30 Etats qui ne sont parties à la Convention de Rome (Argentine, Australie, Bolivie, Bulgarie, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Israël, Jamaïque, Libye, Madagascar, Namibie, Nigéria, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Syrie, Thaïlande, Union soviétique, Venezuela) étaient représentés par des observateurs. Deux organisations intergouvernementales (CCE, CE) et neuf organisations internationales non gouvernementales (ALAI, CIM, CISAC, FIA, FIAPF, FIM, IFPI, INTERGU, UIE) ont participé à cette session en qualité d'observateurs.

1146. Après avoir examiné la demande présentée par la CCE, tendant à ce que cette organisation soit invitée à se faire représenter en qualité d'observateur aux sessions du comité, ce dernier a décidé de lui accorder le statut d'observateur.

1147. Le comité a pris note des faits nouveaux relatifs à la Convention de Rome, en particulier de l'adhésion, depuis sa dernière session de juillet 1989, du Honduras, du Japon et du Lesotho. Les observateurs d'un certain nombre de pays ont informé le comité des travaux législatifs en cours en vue de l'adhésion de leur pays à la convention.

1148. Le comité a pris note avec satisfaction d'un rapport sur les activités du secrétariat et de l'OMPI en particulier en vue de fournir une assistance et une formation aux pays en développement dans le souci de promouvoir la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

1149. Le comité a examiné un rapport sur les informations reçues en réponse à une lettre circulaire relative à l'application de la Convention de Rome et aux obstacles à l'adhésion à cette convention et il a pris note de ce rapport. Le comité a prié le secrétariat de continuer de rassembler des informations sur ces questions, d'analyser les informations reçues et de présenter un rapport à la prochaine session du comité.

Personnel et activités de soutien

1150. Missions. Pendant la période examinée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en Allemagne, Autriche, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Hongrie, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse (Berne, Lucerne et Zurich).

1151. En outre, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays et le territoire suivants : Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Hong Kong.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A

ACTIVITES DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
MENEES PAR L'OMPI EN 1991

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées en 1991 dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des moyens, des experts ou des services d'appui.

TABLEAU I

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| AFRIQUE | | | | | |
| Angola | X | | X | | |
| Bénin | X | | X | X | |
| Botswana | | X | X | X | X |
| Burkina Faso | X | X | X | X | |
| Burundi | | | X | X | |
| Cameroun | X | | X | X | |
| Cap-Vert | | X | X | | |
| République centrafricaine | X | | X | | |
| Tchad | X | | | | |
| Comores | X | | | X | |
| Congo | X | | X | X | X |
| Côte d'Ivoire | | | X | X | X |
| Guinée équatoriale | X | | X | X | |
| Ethiopie | X | | | X | |
| Gabon | | X | X | X | |
| Gambie | X | X | X | X | |
| Ghana | X | X | X | X | |
| Guinée | X | | X | X | |
| Guinée-Bissau | X | | X | X | |
| Kenya | X | | X | X | X |
| Lesotho | X | | X | | X |
| Libéria | | | X | | |

(Tableau I, suite)

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| AFRIQUE | | | | | |
| Madagascar | X | | X | X | |
| Malawi | X | X | X | X | X |
| Mali | X | | X | X | X |
| Mauritanie | | X | X | | |
| Maurice | X | | X | X | X |
| Mozambique | X | X | X | X | |
| Namibie | X | | X | X | |
| Niger | X | | X | X | |
| Nigéria | X | X | X | X | X |
| Rwanda | X | | X | X | |
| Sao Tomé-et-Principe | X | | X | X | |
| Sénégal | X | X | X | X | X |
| Sierra Leone | X | | | | |
| Swaziland | X | | X | | |
| Togo | X | | X | | |
| Ouganda | X | X | X | X | X |
| République- Unie de Tanzanie | X | | X | X | |
| Zaïre | X | X | X | X | |
| Zambia | | | X | X | X |
| Zimbabwe | X | X | X | X | X |
| CRAT | X | | X | X | |
| ARIPO | X | | X | X | X |
| OAPI | X | | X | X | |
| OUA | X | | X | X | |

(Tableau I, suite)

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|--------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| PAYS ARABES | | | | | |
| Algérie | X | | X | X | X |
| Egypte | X | X | X | X | X |
| Jordanie | X | | X | X | |
| Koweït | | | | | X |
| Liban | | | X | | |
| Libye | X | | X | X | X |
| Mauritanie | X | X | X | | |
| Maroc | X | | X | X | X |
| Arabie saoudite | X | | X | X | |
| Soudan | X | | X | X | |
| Syrie | X | | X | | X |
| Tunisie | X | | X | | X |
| Yémen | X | | X | X | |

(Tableau I, suite)

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| ASIE ET PACIFIQUE | | | | | |
| Afghanistan | X | | | | |
| Bangladesh | X | | X | X | |
| Cambodge | | | | X | |
| Chine | X | X | X | X | X |
| République populaire démocratique de Corée | X | | X | X | X |
| Fidji | X | | X | | |
| Inde | X | X | X | X | X |
| Indonésie | X | X | X | X | X |
| Iran (République islamique d') | X | X | X | X | |
| Malaisie | X | X | X | X | X |
| Mongolie | X | X | X | X | |
| Népal | X | | X | | |
| Pakistan | X | | X | X | |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | | | X | | |
| Philippines | X | | X | X | X |
| République de Corée | X | X | X | X | X |
| Samoa | | | X | | |
| Singapour | X | X | X | X | X |
| Iles Salomon | | | X | | |
| Sri Lanka | X | X | X | X | X |
| Thaïlande | X | X | X | | X |
| Viet Nam | X | X | X | X | X |
| Hong Kong | X | | X | X | |
| CESAO | | | X | | |

(Tableau I, suite)

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| AMERIQUE LATINE ET CARAIBES | | | | | |
| Argentine | X | X | X | X | X |
| Aruba | X | | X | | |
| Bahamas | X | | X | | |
| Barbade | X | | X | X | |
| Bolivie | X | X | X | X | |
| Brésil | X | X | X | X | X |
| Chili | X | X | X | X | X |
| Colombie | X | X | X | X | X |
| Costa Rica | X | | X | X | X |
| Cuba | X | X | X | X | X |
| Dominique | | | X | | |
| République dominicaine | | | X | X | X |
| Equateur | X | | X | X | X |
| El Salvador | X | | X | X | X |
| Guatemala | X | | X | X | X |
| Haïti | X | X | X | X | |
| Honduras | X | | X | X | |
| Jamaïque | X | X | X | | |
| Mexique | X | X | X | X | X |
| Nicaragua | X | | X | X | X |
| Panama | X | | X | X | |
| Paraguay | X | | X | X | X |
| Pérou | X | X | X | X | X |
| Sainte-Lucie | X | | X | | |
| Trinité-et-Tobago | X | | | X | |
| Uruguay | X | | X | X | X |
| Venezuela | X | X | X | X | X |
| ALADI | X | | X | | |
| CEPALC | X | | | | |
| SELA | | | X | | |

(Tableau I, suite)

| Pays, organisation | Cours de formation ou voyages d'étude | Réunions ou séminaires nationaux | Réunions ou séminaires internationaux | Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions | Documentation et information en matière de brevets |
|--------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| AUTRES | | | | | |
| Albanie | | | | X | |
| Bulgarie | X | | X | X | |
| Chypre | X | | X | X | |
| Tchécoslovaquie | X | X | X | X | |
| Estonie | | X | | | |
| Hongrie | X | X | X | X | |
| Lettonie | | X | | | |
| Lituanie | | X | | | |
| Malte | | | X | | |
| Pologne | X | X | X | X | |
| Portugal | X | | | | |
| Roumanie | X | X | X | X | |
| Union soviétique | | X | X | | |
| Turquie | X | | X | X | |
| Yougoslavie | X | | X | | X |
| Total | 104 | 46 | 114 | 90 | 49 |

TABEAU II

| Pays, organisation | Contributions en espèces (X)/ Contributions de contrepartie (0)* | Moyens mis à disposition (pour la formation ou les réunions) | Dépenses de formation | Experts, conférenciers | Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets |
|--|--|--|-----------------------|------------------------|--|
| Algérie | | X | | X | |
| Argentine | | X | | X | |
| Australie | | | | X | X |
| Autriche | | X | X | X | X |
| Bangladesh | 0 | | | X | |
| Belgique | | | | X | |
| Bolivie | | | | X | |
| Botswana | | X | | | |
| Brésil | 0 | X | X | X | |
| Bulgarie | | X | X | | |
| Burkina Faso | | X | | | |
| Cameroun | | X | | | |
| Canada | | X | | X | X |
| Cap-Vert | | X | | | |
| Chili | 0 | X | | X | |
| Chine | | X | | X | |
| Colombie | 0 | X | | X | |
| Costa Rica | | | | X | |
| Cuba | | X | | | |
| République populaire démocratique de Corée | | | | | |
| Danemark | | X | X | X | |
| Egypte | 0 | X | | X | |
| El Salvador | 0 | | | | |
| Finlande | X | | | X | X |
| France | X | X | X | X | X |
| Gabon | | X | | | |
| Gambie | | X | | | |
| Allemagne | X | X | X | X | X |
| Ghana | | X | | X | |
| Guatemala | | X | | X | |
| Haïti | | X | | | |
| Hongrie | | X | X | X | |
| Inde | 0 | X | | X | |
| Indonésie | 0 | X | | X | |
| Iran | | X | | | |
| Israël | | X | X | | |
| Italie | | | | X | |

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

(Tableau II, suite)

| Pays, organisation | Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)* | Moyens mis à disposition (pour la formation ou les réunions) | Dépenses de formation | Experts, conférenciers | Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets |
|------------------------|---|---|--------------------------|---------------------------|--|
| Jamaïque | | X | | X | |
| Japon | X | X | X | X | X |
| Luxembourg | | | | X | |
| Malawi | | X | | X | |
| Malaisie | | X | | X | |
| Mauritanie | | X | | | |
| Mexique | X0 | X | X | X | |
| Mongolie | | X | | | |
| Maroc | 0 | | | | |
| Mozambique | | X | | | |
| Pays-Bas | | X | X | X | |
| Nouvelle- Zélande | | X | | | |
| Nigéria | 0 | X | | X | |
| Norvège | | | | X | |
| Pakistan | 0 | | | X | |
| Pérou | | X | | X | |
| Philippines | | X | | X | |
| Portugal | | X | | X | |
| République de Corée | | X | X | X | |
| Roumanie | | X | | X | |
| Sénégal | | X | | X | |
| Singapour | | X | X | X | |
| Union soviétique | X | X | X | X | X |
| Espagne | | X | X | X | X |
| Sri Lanka | | X | X | | |
| Suède | X | X | X | X | X |
| Suisse | | X | X | X | X |
| Thaïlande | | X | X | X | |
| Togo | | | | X | |
| Tunisie | | | | X | |
| Turquie | | | | X | |
| Ouganda | | X | | | |
| Royaume- Uni | | X | | X | X |

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

(Tableau II, suite)

| Pays, organisation | Contributions en espèces (X)/ Contributions de contrepartie (0)* | Moyens mis à disposition (pour la formation ou les réunions) | Dépenses de formation | Experts, conférenciers | Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets |
|-----------------------|--|--|-----------------------|------------------------|--|
| Etats-Unis d'Amérique | X | X | X | X | X |
| Uruguay | 0 | X | | X | |
| Venezuela | | X | | X | |
| Yémen | 0 | | | | |
| Yougoslavie | 0 | | | | |
| Zaire | 0 | X | | | |
| Zambie | | | | X | |
| Zimbabwe | | | | X | |
| Hong Kong | | | | X | |
| AIPPI | | | | X | |
| ALADI | | X | | X | |
| ARIPO | | X | | X | |
| ATRIP | | | | X | |
| BBM | | X | | | |
| CCE | | X | | | |
| CISAC | | | | X | |
| CEPALC | | | | X | |
| OEB | | X | X | X | X |
| FIAPF | | | | X | |
| IFIA | | | | X | |
| IIDA | | | | X | |
| OIT | | X | | | |
| INPADOC | | X | | | |
| JUNAC | | X | | | |
| OAPI | | X | | X | |
| OUA | | X | | | |
| SELA | | X | | X | |
| SUISA | | X | X | X | |
| CNUED | | X | | | |
| PNUD | X | X | X | X | |
| UNESCO | | X | | | |
| Total | 25 | 73 | 23 | 70 | 14 |

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.



ANNEXE B

REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMPI EN 1991

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|------------------|--------------------|---|
| Table ronde régionale pour l'Asie sur le rôle de soutien des offices de propriété industrielle quant aux orientations et à la gestion en matière de propriété industrielle dans les entreprises | janvier | Phuket (Thaïlande) | Gouvernements thaïlandais et japonais |
| Journées d'étude nationales sur la fonction d'agent de brevets | janvier | Singapour | Institut de normalisation et de recherche industrielle de Singapour |
| Exposition nationale des inventions et des innovations | janvier | Ouagadougou | Gouvernement du Burkina Faso |
| Cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins | février | Puebla (Mexique) | Gouvernement mexicain/SUISA |
| Séminaire national sur la propriété industrielle | février | Nouakchott | Gouvernement mauritanien |
| Sixième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs) | février | Mexico | Gouvernement mexicain/FEMESAC |
| Assemblée de l'Union pour l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Union du Traité sur le registre des films) (FRT) (1 ^{re} session) | février | Genève | - |
| Comité d'experts de la classification internationale des brevets (CIB) (19 ^e session) | février/ mars | Genève | - |
| Journées régionales de formation sur l'automatisation des offices de propriété industrielle | mars | Tokyo | Gouvernement japonais |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|-------------|---|----------------------------|
| Réunion des utilisateurs de l'OAPI | mars | Paris | Gouvernement français |
| Colloque mondial sur les aspects de propriété intellectuelle de l'intelligence artificielle | mars | Stanford (Californie, Etats-Unis d'Amérique) | - |
| Comité des questions administratives et juridiques du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CAL) (4 ^e session; 2 ^e partie) | mars | Genève | - |
| Cours régional de propriété industrielle pour les pays des Caraïbes | avril | Kingston | Gouvernement jamaïquain |
| Cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays d'Amérique latine | avril | Montevideo | ALADI |
| Séminaire national sur la propriété industrielle | avril | Kinshasa | Gouvernement zaïrois |
| Séminaire régional sur l'utilité de l'information en matière de brevets et sur les méthodes modernes de stockage et de recherche | avril | Mexico | Gouvernement mexicain |
| Séminaire national sur les marques | avril | Lima | Gouvernement péruvien |
| Séminaire régional sur l'utilisation de la propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans l'industrie alimentaire | avril | Beijing | Office chinois des brevets |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (19 ^e session) | avril | Genève | - |
| Colloque sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins | avril | Genève | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|---------------|------------------------------|--|
| Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail sur l'information générale (17 ^e session) | avril | Genève | - |
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail ad hoc sur le stockage optique (5 ^e session) | avril | Genève | - |
| Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (1 ^{re} session) | avril | Genève | - |
| Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) (17 ^e session) | avril | Genève | - |
| Comité du budget de l'OMPI (10 ^e session) | avril | Genève | - |
| Cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins | avril/ mai | Washington | Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique |
| Séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays lusophones d'Afrique | mai | Praia | Gouvernement cap-verdien |
| Journées d'étude nationales sur la nouvelle loi gambienne relative à la propriété industrielle | mai | Banjul | Gouvernement gambien |
| Colloque régional pour l'Asie sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'utilisation effective du système de propriété intellectuelle | mai | Daeduk (République de Corée) | Office coréen de la propriété industrielle |
| Cours régional pour les examinateurs de brevets | mai | Munich | Office allemand des brevets |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|--------------|---|--|
| Séminaires sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information | mai | Porto Alegre, Sao Paulo, Fortaleza, Belo Horizonte (Brésil) | Gouvernement brésilien |
| Journées d'étude nationales sur le droit d'auteur | mai | Lagos | Conseil nigérian du droit d'auteur |
| Réunion OMPI/SELA d'experts en propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes | mai | Caracas | SELA |
| Séminaire sur la coopération internationale et l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques | mai | Washington | Office des brevets et des marques des Etats-Unis |
| Colloque national sur la propriété intellectuelle | mai | Bucarest | Gouvernement roumain |
| Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (3 ^e session) | mai | Madrid | Gouvernement espagnol |
| Groupe de travail de l'OMPI sur les contributions (1 ^{re} session) | mai | Genève | - |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (7 ^e session) | mai/ juin | Genève | - |
| Première réunion parlementaire panaméricaine consacrée aux droits de propriété industrielle sur les logiciels | juin | Buenos Aires | Gouvernement argentin |
| Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (1 ^{re} partie) | juin | La Haye | Gouvernement néerlandais |
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (7 ^e session) | juin | Genève | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|------------------|--------------------|--|
| Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome) (13 ^e session) | juin | Genève | OIT/UNESCO |
| Cours de formation inter-régional sur l'information en matière de brevets | juin/ juillet | Moscou | Office des brevets de l'URSS |
| Cours de formation inter-régional sur l'examen et la documentation en matière de brevets | juin/ juillet | Washington | Office des brevets et des marques des Etats-Unis |
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Comité exécutif de coordination (8 ^e session) | juin/ juillet | Genève | - |
| Cours régional de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique | juillet | Colombo | Gouvernement sri-lankais |
| Colloque international sur les jeunes inventeurs et innovateurs sur le plan du développement économique et technique | juillet | Plovdiv (Bulgarie) | Gouvernement bulgare |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (14 ^e session) | juillet | Genève | - |
| Colloque sur la promotion de l'innovation technique dans les pays en développement | juillet | Genève | - |
| Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) (18 ^e session) | juillet | Genève | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|-------------|--|--|
| Séminaires sur la documentation en matière de brevets en tant que source d'information technique | juillet | Caracas Santa Fé de Bogotá Lima La Havane | Gouvernement vénézuélien Gouvernement colombien Gouvernement péruvien Gouvernement cubain |
| Réunion des utilisateurs des services d'information de l'OMPI en matière de brevets pour les pays en développement | juillet | Genève | - |
| Séminaire national sur le rôle des brevets dans l'application des résultats de la recherche | juillet | Saly Portudal (Sénégal) | Gouvernement sénégalais |
| Colloque sur la propriété industrielle et la contrefaçon | juillet | Dakar | Gouvernement sénégalais |
| Union du PCT - Assemblée - 18 ^e session (11 ^e session extraordinaire) | juillet | Genève | - |
| Cours d'introduction à la propriété industrielle pour les pays arabes | juillet | Le Caire | Gouvernement égyptien |
| Cours national de perfectionnement sur les atteintes aux brevets et au droit d'auteur et sur le contentieux dans ces matières | juillet | Medan/Jakarta/ Ujung Pandang | Gouvernement indonésien |
| Cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle | août | Accra | Gouvernement ghanéen |
| Séminaire national d'introduction à la propriété industrielle | août | Téhéran | Gouvernement de la République islamique d'Iran |
| Comité des locaux de l'OMPI (3 ^e session) | août | Genève | - |
| Troisième congrès national sur le droit d'auteur | août | Arequipa | Gouvernement péruvien |
| Cours régional de formation sur l'administration du droit d'auteur | août | Mexico | Gouvernement mexicain |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|-----------------------|---------------------------------|--|
| Séminaire régional pour l'Asie sur les brevets, source unique d'information technique, et sur les méthodes modernes d'accès à cette information | septembre | Kuala Lumpur | Gouvernement malaisien |
| Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle | septembre | Genève | - |
| Réunion d'experts gouvernementaux sur la gestion de la propriété industrielle pour les pays du Pacte andin | septembre | Lima | Gouvernement péruvien |
| Séminaire national sur les brevets | septembre | Oulan-Bator | Gouvernement mongolien |
| Cours régional pour l'Asie sur la propriété intellectuelle et la concession de licences | septembre | Daeduk (République de Corée) | Gouvernement de la République de Corée |
| Séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle | septembre | Genève | - |
| Cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle | septembre/ octobre | Strasbourg | Gouvernement français |
| Cours de formation sur la documentation et l'information en matière de brevets | septembre | Vienne | Gouvernement autrichien |
| Cours de formation spécialisé sur l'examen en matière de brevets à l'intention de fonctionnaires nationaux des pays en développement | septembre/ octobre | La Haye | Gouvernement des Pays-Bas |
| Cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle | septembre/ octobre | Madrid | Gouvernement espagnol |
| Cours de formation sur la propriété industrielle | septembre/ octobre | Munich | Gouvernement allemand |
| Cours de formation sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets | septembre/ octobre | Stockholm | Gouvernement suédois |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|-----------------------|-------------|-----------------------------|
| Séminaire sur l'information technique au service du développement industriel : la documentation de brevets | septembre/ octobre | La Haye | Office européen des brevets |
| Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI | septembre/ octobre | Genève | - |
| Assemblée générale de l'OMPI 13 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Conférence de l'OMPI 11 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Comité de coordination de l'OMPI 28 ^e session (22 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Paris - Assemblée 18 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Paris - Conférence de représentants 19 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Paris - Comité exécutif 27 ^e session (27 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Berne - Assemblée 12 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Berne - Conférence de représentants 12 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Berne - Comité exécutif 33 ^e session (22 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Madrid - Assemblée 23 ^e session (9 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de La Haye - Assemblée 12 ^e session (8 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|-----------------------|-------------|-----------------------|
| Union de La Haye - Conférence de représentants 12 ^e session (8 ^e session ordinaire) | septembre/ octobre | Genève | - |
| Union de Nice - Assemblée 12 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Nice - Conférence de représentants 11 ^e session (10 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Lisbonne - Assemblée 9 ^e session (ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Lisbonne - Conseil 16 ^e session (ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Locarno - Assemblée 12 ^e session (9 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de l'IPC - Assemblée 11 ^e session (8 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union du PCT - Assemblée 19 ^e session (8 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union du TRT - Assemblée 7 ^e session (6 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Budapest - Assemblée 9 ^e session (6 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union de Vienne - Assemblée 5 ^e session (4 ^e session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union du FRT - Assemblée 2 ^e session (1 ^{re} session ordinaire) | voir ci-dessus | | - |
| Union du FRT - Comité consultatif (2 ^e session) | septembre | Genève | - |
| Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (3 ^e session) | septembre | Genève | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|-----------------------|--------------|----------------------------|
| Réunion avec des membres du Groupe d'étude des brevets de la Japan Patent Association | septembre | Genève | - |
| Cours de formation sur la documentation et la recherche en matière de brevets | septembre/ octobre | Budapest | - |
| Réunion régionale d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale dans le domaine de la propriété industrielle | octobre | Brasilia | Gouvernement brésilien |
| Groupe de consultants chargés d'examiner un projet de guide sur les aspects du franchisage touchant à la propriété intellectuelle | octobre | Genève | - |
| Séminaire pour le Pacifique Sud sur les licences en matière de propriété industrielle | octobre | Wellington | Gouvernement néo-zélandais |
| Groupe de travail informel sur les mécanismes de solution des litiges entre personnes privées dans le domaine de la propriété intellectuelle | octobre | Zurich | - |
| Symposium sur la protection internationale des indications géographiques | octobre | Wiesbaden | Gouvernement allemand |
| Réunion d'experts sur l'acquisition par les pays en développement de techniques utiles pour l'environnement protégées par des droits de propriété intellectuelle | octobre | Genève | CNUED |
| Journées d'étude nationales sur l'enseignement de la propriété intellectuelle | octobre | Delhi | Gouvernement indien |
| Journées d'étude nationales sur la gestion collective du droit d'auteur | octobre | Kokrobite | Gouvernement ghanéen |
| Cours national de formation sur les procès en matière de droit d'auteur | octobre | Kuala Lumpur | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|---|----------------------|---------------------------|---|
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail ad hoc sur le stockage optique (6 ^e session) | octobre | Genève | - |
| Cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle | octobre | Yaoundé | OAPI |
| Séminaire national sur la propriété industrielle | octobre | Maputo | Gouvernement mozambicain |
| Première réunion ibéro-américaine des chefs de bureaux du droit d'auteur et des responsables de sociétés d'auteurs | octobre | Madrid | Gouvernement espagnol |
| Cours de formation sur les brevets, source inégalable d'information technique | octobre/ novembre | Madrid/La Haye/ Munich | Gouvernement espagnol, OEB |
| Cours de formation sur l'examen en matière de brevets | octobre/ novembre | Washington | Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique |
| Comité d'experts sur un protocole éventuel relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques | novembre | Genève | - |
| Séminaire régional asiatique sur la propriété intellectuelle et les licences pour l'industrie | novembre | Singapour | Gouvernement singapourien |
| Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (4 ^e session) | novembre | Genève | - |
| Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins | novembre | Budapest | Gouvernement hongrois |
| Comité consultatif mixte de l'Accord de coopération entre l'OMPI, l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI | novembre | Genève | - |
| Journées d'étude nationales sur les petites inventions | novembre | Padang/ Denpasar | Gouvernement indonésien |
| Séminaire national sur les indications géographiques | novembre | Santiago | Gouvernement chilien |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|-----------------------|------------------|--|
| Séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention de magistrats de l'Afrique francophone | novembre | Paris/ Genève | Gouvernement français |
| Séminaire national sur les indications géographiques | novembre | Lima | Gouvernement péruvien |
| Symposium sur la protection par brevet en économie de marché : Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie | novembre | Budapest | Gouvernements hongrois, polonais et tchécoslovaque, et OEB |
| Séminaire régional sur les licences et sur le stockage et la recherche de l'information en matière de brevets | novembre | Gaborone | Gouvernement du Botswana |
| Comité de coordination de l'OMPI 29 ^e session (7 ^e session extraordinaire) | novembre | Genève | - |
| Séminaire national sur les questions de droit d'auteur et de droits voisins posées par la radiodiffusion et les enregistrements sonores | novembre | Beijing | Gouvernement chinois |
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (8 ^e session) | novembre/ décembre | Genève | - |
| Onzième séminaire sur la propriété industrielle et l'information en matière de brevets pour les pays en développement | décembre | Rio de Janeiro | Gouvernement brésilien |
| Séminaire régional sur le droit d'auteur | décembre | Kampala | Organisation de l'Unité africaine (OUA) |
| Séminaire national sur la propriété industrielle | décembre | Libreville | Gouvernement gabonais |
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Comité exécutif de coordination (9 ^e session) | décembre | Genève | - |

| <u>Nom de la réunion</u> | <u>Mois</u> | <u>Lieu</u> | <u>Organisée avec</u> |
|--|-------------|--------------|-----------------------|
| Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) : Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (8 ^e session) | décembre | Genève | - |
| Séminaire régional sur la propriété industrielle et l'innovation dans les universités et les centres de recherche scientifique | décembre | Buenos Aires | Gouvernement argentin |
| Réunion avec les organisations internationales non gouvernementales | décembre | Genève | - |

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES EN 1991

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication OMPI</u> | <u>Langues</u> |
|--|----------------------------|-----------------------------------|--|
| Statistiques de propriété industrielle (1989) (parties I et II) | janvier | IP/STAT/1989 | français/ anglais |
| | février | IP/STAT/1989 | |
| Guide pour l'enregistrement international des marques | janvier | 430(G) | allemand russe |
| | mars | 430(R) | |
| Records of the Diplomatic Conference for the Conclusion of a Treaty on the Protection of Intellectual Property in Respect of Integrated Circuits | février | 344(E) | anglais |
| Intellectual Property in Asia and the Pacific, n° 30 | février | 435(E) | anglais |
| Bulletin n° 30 | février | 434(F) | français anglais arabe espagnol portugais russe |
| | | 434(E) | |
| | | 434(A) | |
| | | 434(S) | |
| | | 434(P) | |
| | | 434(R) | |
| Guidelines for the Definition of Plans to Automate the Trademark and Patent Operations of Industrial Property Offices in Asia and the Pacific | février | 693(E) | anglais |
| OMPI - Informations générales | février | 400(F) | français anglais espagnol chinois arabe russe |
| | février | 400(E) | |
| | avril | 400(S) | |
| | mai | 400(C) | |
| | mai | 400(A) | |
| | mai | 400(R) | |
| Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins | mars | 688(S) | espagnol |
| Instructions administratives du Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles | mars | 206(F) | français anglais |
| | mars | 206(E) | |

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication OMPI</u> | <u>Langues</u> |
|--|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Liste des Etats membres | mars | 423(F) | français |
| | avril | 423(E) | anglais |
| Guide du déposant du PCT - Nouvelle version en trois classeurs | avril | 432(F) | français |
| | avril | 432(E) | anglais |
| Manuel de l'OMPI sur l'infor- mation et la documentation en matière de propriété industrielle - Nouvelles versions unilingues | mai | 208(E) | anglais |
| | juin | 208(F) | français |
| Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films") et Règlement d'exécution | mai | 299(F) | français |
| | mai | 299(E) | anglais |
| Classification internationale des dessins et modèles industriels | mai | 501(SF) | espagnol/ français |
| Actes de la Conférence diplo- matique pour la conclusion d'un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregis- trement international des marques | mai | 345(E) | anglais |
| | juin | 345(F) | français |
| Regional Workshop on Patent Information and Documentation Services, Bangkok, 1990 | mai | 684(E) | anglais |
| Regional Round Table on the Promotion of Effective Use of the Industrial Property System in Asia and the Pacific, Tokyo, 1990 | mai | 685(E) | anglais |
| Intellectual Property in Asia and the Pacific, n° 31 | mai | 435(E) | anglais |
| Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels | juin | 262(P) | portugais |
| Background Reading Material on the Intellectual Property System in Sri Lanka | juin | 685/LK(E) | anglais |

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication OMPI</u> | <u>Langues</u> |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Guide du dépôt des micro-organismes selon le traité de Budapest - 1991 (mise à jour dans un classeur plus grand) | juin | 661(F) 661(E) | français anglais |
| Guide des associations d'inventeurs | juin | 632(E) | anglais |
| Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) | juillet juillet septembre | 433(F) 433(E) 433(G) | français anglais allemand |
| WIPO Asian Regional Seminar on the Use of Industrial Property and Technology Transfer Arrangements in the Agrochemical Industry, Sydney, 1990 | juillet | 691(E) | anglais |
| Symposium sur les dessins et modèles industriels, Amboise, 1990 | juillet août | 694(F) 694(E) | français anglais |
| OMPI - Informations générales | août août août | 400(P) 400(G) 400(J) | portugais allemand japonais |
| Principes directeurs pour la définition de plans d'automatisation des opérations relatives aux marques et aux brevets dans les offices de propriété industrielle d'Afrique | août août | 692(F) 692(E) | français anglais |
| Guidelines for the Definition of Plans to Automate the Trademark and Patent Operations of Industrial Property Offices in Latin America and the Caribbean | août | 683(E) | anglais |
| Centenaire de l'Arrangement de Madrid 1891-1991 | août août | 880(F) 880(E) | français anglais |
| WIPO Worldwide Symposium on the Intellectual Property Aspects of Artificial Intelligence, Stanford, 1991 | septembre | 698(E) | anglais |
| Répertoire des associations d'inventeurs, édition de 1991 | septembre | 622(EF) | français/ anglais |

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication OMPI</u> | <u>Lanques</u> |
|--|----------------------------|-----------------------------------|---|
| Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films") et Règlement d'exécution | octobre | 299(R) | russe |
| | novembre | 299(G) | allemand |
| Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6 ^e édition, 1992 | octobre | 500.1(F) Partie I | français |
| | octobre | 500.2(F) Partie II | français |
| | octobre | 500.1(E) Partie I | anglais |
| | octobre | 500.2(E) Partie II | anglais |
| | novembre | 500(EF) | français/ anglais |
| | novembre | 500.1(CEF) Partie I | chinois/ anglais/ français |
| | novembre | 500.2(CEF) Partie II | chinois/ anglais/ français |
| Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6 ^e édition, 1992 - Informations générales | novembre | 500.3(F) | français |
| | novembre | 500.3(E) | anglais |
| Guide des associations d'inventeurs | novembre | 632(S) | espagnol |
| Intellectual Property in Asia and the Pacific, n° 32 | novembre | 435(E) | anglais |
| Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle - règlement d'organisation | décembre | PI/95/Rev.3 | anglais/ français/ espagnol/ russe/ arabe |
| Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins - règlement d'organisation | décembre | DA/35/Rev.2 | anglais/ français/ espagnol/ russe/ arabe |
| World Directory of Sources of Patent Information - édition de 1991 | décembre | 209(E) | anglais |

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication OMPI</u> | <u>Langues</u> |
|---|----------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle - édition de 1991 | décembre | 601(EF) | français/ anglais |

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'UPOV

| <u>Titre de la publication</u> | <u>Mois de publication</u> | <u>Numéro de publication</u> | <u>Langues</u> |
|---|----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Seminar on the Nature of and the Rationale for the Protection of Plant Varieties under the UPOV Convention | septembre | 697(E) | anglais |
| Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (au 19 mars 1991) | septembre septembre | 221(E) 221(G) | anglais allemand |

[L'annexe D suit]

ANNEXE D

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES
DANS LE PRESENT DOCUMENT

| | |
|----------|---|
| AADI | Association argentine des artistes interprètes (Buenos Aires) |
| ABA | American Bar Association (Chicago, Etats-Unis d'Amérique) |
| ABPI | Association brésilienne de la propriété industrielle (Rio de Janeiro, Brésil) |
| ACAM | Association des compositeurs de musique et des auteurs d'oeuvres musicales du Costa Rica (San José) |
| ACCT | Agence de coopération culturelle et technique (Paris) |
| AFMA | American Film Marketing Association (Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique) |
| AGECOOP | Agence de coopération culturelle et technique (Paris) |
| AGICOA | Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (Genève) |
| AID | Agence pour le développement international (Washington, D.C.) |
| AIDAA | Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (Bruxelles) |
| AIIC | Association internationale des interprètes de conférence (Genève) |
| AIM | Association européenne des industries de produits de marque (Bruxelles) |
| AIPLA | American Intellectual Property Law Association (Houston, Etats-Unis d'Amérique) |
| AIPPI | Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (Zurich, Suisse) |
| ALADI | Association latino-américaine d'intégration (Montevideo) |
| ALAI | Association littéraire et artistique internationale (Paris) |
| ALIFAR | Association latino-américaine des industries pharmaceutiques (Buenos Aires) |
| AMPPI | Association mexicaine pour la protection de la propriété industrielle (Mexico) |
| APA | Association des conseils en brevets (La Haye) |
| APAA | Association asiatique d'experts juridiques en brevets (Tokyo) |
| APP | Agence pour la protection des programmes (Paris) |
| APRAM | Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (Paris) |
| ARIPO | Organisation régionale africaine pour la propriété industrielle (Harare) |
| ARTISJUS | Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (Budapest) |
| ASDI | Agence suédoise d'aide au développement international (Stockholm) |
| ATOPIIC | Association pour la promotion des inventions, des innovations et des créations (Tokyo) |
| ATRIP | Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (Madrid, Stockholm) |
| BBDM | Bureau Benelux des dessins ou modèles (La Haye) |
| BEM | Bureau Benelux des marques (La Haye) |
| BDI | Fédération de l'industrie allemande (Cologne, Allemagne) |
| BIEM | Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (Paris) |
| BSA | Service fédéral des variétés (Bonn, Allemagne) |
| CAC | Comité administratif de coordination (ONU, New York) |
| CASRIP | Center for Advanced Study and Research on Intellectual Property (Washington D.C.) |
| CAST | Association chinoise de la science et des techniques (Beijing) |

| | |
|-----------|---|
| CBEMA | Computer and Business Equipment Manufacturers Association (Washington, D.C.) |
| CCE | Commission des Communautés européennes (Bruxelles) |
| CCI | Chambre de commerce internationale (Paris) |
| CCI | Corps commun d'inspection (ONU, Genève) |
| CCIA | Computer and Communication Industry Association (Washington, D.C.) |
| CCQA | Comité consultatif pour les questions administratives (ONU, New York) |
| CE | Conseil de l'Europe (Strasbourg) |
| CEFIC | Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (Bruxelles) |
| CEIPI | Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg, France) |
| CELIBRIDE | Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles (Paris) |
| CEPALC | Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) |
| CESAO | Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (Bagdad) |
| CFPI | Commission de la fonction publique internationale (New York) |
| CID | Conseil international de la danse (Paris) |
| CIPA | Chartered Institute of Patent Agents (Londres) |
| CIPS | Committee for Industrial Property Studies, Utrecht (Pays-Bas) |
| CISAC | Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Paris) |
| CNCBI | Compagnie nationale des conseils en brevets d'invention (Paris) |
| CNIPA | Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (Winchester, Royaume-Uni) |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Genève) |
| CNUED | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Genève) |
| COI | Conseil oléicole international (Madrid) |
| CRAT | Centre régional africain de technologie (Dakar) |
| CSMM | Chambre des spécialistes en marques et modèles (Paris) |
| DVGR | Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (Berlin) |
| EAPA | Alliance européenne des agences de presse (Rome) |
| ECIS | European Committee for Interoperable Systems (Bruxelles) |
| ECOSOC | Conseil économique et social (ONU, New York) |
| ECSA | Association européenne des services informatiques (Bruxelles) |
| ECTA | Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (Madrid) |
| EFPIA | Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (Bruxelles) |
| EPI | Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (Munich) |
| ETIC | Conseil européen de l'industriel de la bande magnétique (Bruxelles) |
| EUROBIT | Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique (Francfort, Allemagne) |
| EWC | Congrès des écrivains européens (Londres) |
| FCARS | Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (Bagdad) |
| FCPA | Chambre fédérale des conseils en brevets (Munich) |
| FEMESAC | Fédération mexicaine des sociétés d'auteurs (Mexico) |
| FEMIP | Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (Ludwigshafen, Allemagne) |
| FIA | Fédération internationale des acteurs (Londres) |
| FIAB | Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (La Haye) |

| | |
|----------|--|
| FIAD | Fédération internationale des associations de distributeurs de films (Paris) |
| FIAPF | Fédération internationale des associations de producteurs de films (Paris) |
| FICPI | Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (Paris) |
| FID | Fédération internationale d'information et de documentation (Apeldoorn, Pays-Bas) |
| FIM | Fédération internationale des musiciens (Zurich, Suisse) |
| FLAPF | Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (Buenos Aires) |
| GATT | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève) |
| GEMA | Société pour les droits d'interprétation musicale et de reproduction mécanique (Munich) |
| GIFAP | Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (Bruxelles) |
| IAA | Association internationale de publicité (New York) |
| IBAD | Association internationale des producteurs et utilisateurs d'information de brevets accessible en direct |
| ICBM | Institut canadien des brevets et marques (Ottawa) |
| IFIA | Fédération internationale des associations d'inventeurs (Genève) |
| IFPI | Fédération internationale de l'industrie phonographique (Londres) |
| IFRRO | Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (Salem, Etats-Unis d'Amérique) |
| IIA | Prix international des inventeurs (Stockholm) |
| IIDA | Institut interaméricain de droit d'auteur (Sao Paulo, Brésil) |
| IIPA | International Intellectual Property Alliance (Washington, D.C.) |
| IIPTI | Institut international de formation en propriété intellectuelle (Daeduk, République de Corée) |
| INAO | Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (Paris) |
| INDICAM | Istituto Nazionale per la Difesa, Identificazione e Certificazione dei Marchi Autentici (Milan, Italie) |
| INGRES | Institut für gewerblichen Rechtsschutz (Zurich, Suisse) |
| MPI | Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Munich) |
| INTERGU | Société internationale pour le droit d'auteur (Munich) |
| IPCC | Centre de coopération en propriété industrielle (Tokyo) |
| IPO | Intellectual Property Owners, Inc., (Washington) |
| ISO | Organisation internationale de normalisation (Genève) |
| ITINTEC | Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (Lima) |
| ITMA | Institute of Trade Mark Agents (Londres) |
| IVF | International Video Federation (Paris) |
| JIII | Institut japonais de l'invention et de l'innovation (Tokyo) |
| JPA | Japan Patent Association (Tokyo) |
| JPAA | Patent Attorneys Association of Japan (Tokyo) |
| JUNAC | Conseil de l'Accord de Carthagène (Lima) |
| LEA | Ligue des Etats arabes (Tunis) |
| LES | Licensing Executives Society (International) (Helsinki) |
| MERCOSUR | Marché commun sud-américain (Montevideo) |
| MIPCOM | Marché international des programmes pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite (Cannes, France) |
| MPAA | Motion Picture Association of America (Washington, D.C.) |
| NAB | National Association of Broadcasters (Washington, D.C.) |
| NYPTC | New York Patent, Trademark and Copyright Law Association, Inc., (New York) |
| OAPI | Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Yaoundé) |

| | |
|-----------|---|
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques (Paris) |
| OEB | Office européen des brevets, Organisation européenne des brevets (Munich) |
| OIJ | Organisation internationale des journalistes (Prague) |
| OIT | Organisation internationale du Travail (Genève) |
| OIV | Office interantional de la vigne et du vin (Paris) |
| OMM | Organisation météorologique mondiale (Genève) |
| ONUUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Vienne) |
| OUA | Organisation de l'Unité africaine (Addis-Abeba) |
| PDG | Groupe de documentation sur les brevets (Bâle, Suisse) |
| PIPA | Association de propriété industrielle du Pacifique (New York) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement (New York) |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi) |
| PRS | Société pour les droits de représentation et d'exécution (Londres) |
| SAIC | Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce (Beijing) |
| SELA | Système économique latino-américain (Caracas) |
| SGAE | Société générale des auteurs d'Espagne (Madrid) |
| SISIR | Institut singapourien des normes et de la recherche industrielle (Singapour) |
| SISS/FIET | Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle/Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (Genève) |
| STM | Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (Amsterdam) |
| SUISA | Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (Zurich, Suisse) |
| TMPDF | Trade Marks, Patents and Design Federation (Londres) |
| UER | Union européenne de radiodiffusion (Genève) |
| UIA | Union internationale des architectes (Paris) |
| UIE | Union internationale des éditeurs (Genève) |
| Unesco | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris) |
| UNICE | Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Bruxelles) |
| UNIFAB | Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (Paris) |
| UNJSPB | Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (New York) |
| UPEPI | Union des praticiens européens en propriété industrielle (Bruxelles) |
| USTA | United States Trademark Association (New York) |

[L'annexe E suit]

ANNEXE E

INDEX DES PAYS ET TERRITOIRE

| <u>Pays</u> | <u>Paragraphes</u> |
|-----------------|--|
| Afghanistan | 53, 56.h), 129, 292 |
| Afrique du Sud | 802, 808, 816 |
| Albanie | 45, 831, 832, 1151 |
| Algérie | 60, 62.g), 64, 363, 534, 546, 547, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 670, 797, 743, 755, 762, 802, 808, 818, 825, 828, 940, 1001, 1009, 1011, 1020, 1027, 1062, 1063, 1097, 1105, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Allemagne | 54, 56.d), 56.h), 56.n), 56.p), 56.r), 56.u), 58, 68, 108, 117, 122, 124, 157, 165, 166, 182, 198, 208, 220, 232, 404, 411, 450, 466, 492, 509, 513, 521, 522, 582, 609, 612, 615, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 676, 678, 682, 707, 709, 715, 717, 723, 730, 732, 734, 743, 750, 755, 762, 777, 778, 780, 783, 785, 786, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 824, 827, 828, 830, 834, 843, 844, 859, 908, 909, 910, 911, 912, 914, 918, 919, 926, 928, 929, 930, 953, 959, 960, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1057, 1058, 1064, 1071, 1072, 1073, 1079, 1080, 1089, 1090, 1091, 1093, 1097, 1103, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1145, 1150, 1151 |
| Angola | 53, 56.e), 56.t), 65, 66, 624, 642, 644, 802 |
| Arabie saoudite | 53, 56.i), 56.l), 56.r), 56.v), 59, 62.f), 121, 122, 291, 411, 550, 551, 642, 654, 802, 1107, 1151 |
| Argentine | 42, 53, 56.a), 56.c), 56.d), 56.l), 56.q), 56.u), 59, 62.a), 62.b), 208, 209, 210, 211, 241, 296, 319, 320, 322, 462, 465, 468, 469, 473, 474, 475, 479, 483, 497, 520, 560, 577, 614, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 671, 678, 707, 802, 808, 816, 820, 822, 823, 825, 865, 886, 937, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Aruba | 53, 56.b), 212 |
| Australie | 56.k), 158, 182, 198, 433, 446, 608, 612, 616, 617, 618, 620, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 678, 682, 707, 732, 734, 743, 802, 808, 816, 819, 823, 824, 827, 828, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 1057, 1107, 1121, 1126, 1145 |

| | |
|--------------|---|
| Autriche | 54, 56.j), 56.m), 58, 62.f), 220, 354, 620, 623, 624, 642, 654, 662, 670, 678, 707, 732, 734, 743, 802, 808, 816, 819, 822, 823, 824, 827, 828, 830, 834, 835, 876, 910, 915, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1030, 1032, 1033, 1038, 1049, 1057, 1097, 1106, 1107, 1121, 1126, 1145, 1150, 1151 |
| Bahamas | 53, 56.b), 58, 62.f), 213, 802, 808, 816 |
| Bahreïn | 644 |
| Bangladesh | 53, 56.h), 56.k), 56.l), 56.m), 58, 130, 131, 132, 133, 182, 198, 293, 552, 616, 624, 626, 642, 644, 670, 802, 808, 886, 985, 1107, 1121 |
| Barbade | 53, 56.b), 214, 476, 624, 642, 707, 802, 808, 816, 822, 823, 825, 828, 972, 1057, 1151 |
| Bélarus | 707, 802, 1107 |
| Belgique | 600, 616, 642, 654, 662, 670, 678, 707, 730, 802, 808, 816, 819, 827, 828, 904, 905, 906, 907, 970, 972, 981, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1023, 1057, 1058, 1097, 1103, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Bénin | 53, 56.l), 56.n), 56.t), 59, 62.f), 62.g), 64, 67, 258, 259, 531, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 828, 972, 1023, 1057, 1103 |
| Bolivie | 53, 56.c), 56.u), 59, 62.a), 62.b), 215, 320, 321, 322, 465, 471, 477, 560, 825, 865, 1145, 1151 |
| Botswana | 68, 357, 364, 615, 620, 1151 |
| Brésil | 49, 53, 54, 56.a), 56.b), 56.c), 56.e), 56.l), 56.m), 56.n), 56.o), 56.p), 56.q), 56.u), 56.v), 56.w), 58, 59, 62.a), 62.b), 211, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 241, 320, 323, 462, 463, 468, 469, 478, 479, 480, 481, 561, 596, 604, 614, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 678, 682, 707, 732, 734, 802, 808, 816, 818, 822, 823, 825, 827, 865, 970, 972, 981, 1033, 1057, 1072, 1081, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1145, 1151 |
| Brunéi | 442 |
| Bulgarie | 45, 53, 54, 56.l), 56.n), 56.p), 58, 64, 603, 604, 624, 642, 670, 707, 743, 802, 808, 816, 818, 819, 825, 833, 834, 835, 836, 914, 970, 972, 1001, 1005, 1009, 1011, 1027, 1057, 1097, 1105, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Burkina Faso | 53, 56.l), 56.p), 56.t), 59, 62.f), 62.g), 69, 260, 261, 353, 532, 533, 580, 602, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 822, 823, 972, 1027, 1030, 1033, 1057, 1105, 1106, 1107, 1151 |

| | |
|------------|---|
| Burundi | 53, 56.l), 56.n), 352, 365, 624, 626, 654, 670, 802, 808, 1009, 1151 |
| Cambodge | 418 |
| Cameroun | 53, 56.l), 56.p), 56.t), 59, 62.g), 70, 262, 351, 355, 534, 624, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 886, 972, 985, 1057, 1107, 1151 |
| Canada | 54, 56.b), 56.k), 56.p), 58, 422, 622, 624, 626, 642, 654, 662, 670, 676, 707, 709, 717, 723, 732, 734, 743, 750, 755, 762, 780, 802, 808, 816, 970, 972, 981, 982, 985, 1057, 1064, 1107, 1121, 1126, 1129, 1151 |
| Cap-Vert | 54, 56.e), 71, 1151 |
| Chili | 42, 53, 56.a), 56.c), 56.l), 56.p), 56.q), 56.u), 56.w), 58, 59, 62.a), 62.b), 211, 221, 222, 223, 224, 241, 320, 324, 462, 463, 465, 468, 469, 476, 482, 483, 484, 485, 499, 562, 565, 620, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 678, 707, 802, 804, 808, 816, 822, 823, 825, 865, 886, 939, 1009, 1033, 1067, 1072, 1078, 1099, 1107, 1121, 1126, 1129, 1132, 1145, 1151 |
| Chine | 53, 54, 56.f), 56.g), 56.h), 56.k), 56.l), 56.m), 56.n), 56.o), 56.p), 56.v), 58, 59, 62.f), 64, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 158, 166, 182, 198, 294, 295, 296, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 457, 553, 554, 584, 586, 604, 614, 616, 620, 621, 624, 626, 654, 662, 670, 678, 707, 723, 732, 734, 743, 755, 762, 802, 808, 886, 1001, 1003, 1005, 1009, 1011, 1065, 1066, 1074, 1083, 1097, 1107, 1121, 1126, 1132, 1136, 1150, 1151 |
| Chypre | 53, 56.l), 56.p), 624, 642, 707, 802, 808, 816, 825, 835, 838, 839, 1151 |
| Colombie | 53, 56.a), 56.c), 56.d), 56.l), 56.p), 56.q), 56.u), 56.w), 58, 59, 62.a), 62.b), 62.f), 208, 211, 225, 226, 227, 241, 325, 326, 342, 463, 465, 469, 470, 471, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 707, 732, 734, 802, 816, 822, 865, 886, 958, 1100, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Comores | 53, 56.t), 74, 352, 366, 1145, 1151 |
| Congo | 53, 56.l), 56.p), 56.t), 59, 62.g), 75, 263, 367, 368, 605, 620, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 822, 825, 972, 1027, 1057, 1105, 1151 |
| Costa Rica | 53, 56.c), 56.w), 59, 62.a), 62.b), 62.d), 64, 211, 228, 229, 327, 328, 338, 463, 465, 469, 494, 495, 563, 564, 570, 573, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 802, 816, 822, 823, 865, 1107, 1151 |

| | |
|-----------------------|--|
| Côte d'Ivoire | 28, 42, 345, 346, 347, 348, 349, 369, 370, 620, 624, 642, 670, 678, 707, 802, 808, 816, 982, 1054, 1057, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Cuba | 53, 56.a), 56.c), 56.f), 56.l), 56.s), 56.u), 56.w), 58, 59, 62.a), 62.d), 64, 230, 231, 232, 233, 241, 329, 330, 338, 463, 465, 468, 469, 496, 497, 565, 566, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 670, 707, 732, 734, 802, 808, 818, 825, 865, 981, 1001, 1003, 1005, 1009, 1011, 1027, 1081, 1097, 1105, 1107, 1121, 1151 |
| Danemark | 54, 56.i), 56.p), 442, 624, 642, 654, 662, 670, 678, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 743, 750, 755, 757, 762, 780, 802, 808, 816, 819, 822, 823, 827, 828, 830, 856, 970, 972, 981, 982, 985, 1005, 1009, 1020, 1057, 1107, 1121, 1145, 1151 |
| Egypte | 53, 54, 56, 56.f), 56.g), 56.i), 56.l), 56.m), 56.n), 56.o), 56.p), 56.v), 58, 59, 62.f), 62.g), 76, 115, 119, 125, 264, 288, 289, 371, 403, 404, 414, 590, 604, 620, 621, 624, 642, 644, 654, 662, 670, 671, 707, 802, 808, 816, 818, 823, 825, 826, 827, 886, 927, 981, 1001, 1005, 1009, 1011, 1097, 1103, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1145, 1151 |
| El Salvador | 53, 56.c), 56.u), 58, 234, 235, 463, 465, 499, 500, 501, 620, 624, 626, 642, 802, 822, 823, 825, 1107, 1151 |
| Emirats arabes unis | 624, 802 |
| Equateur | 42, 463, 465, 469, 471, 498, 568, 620, 621, 624, 654, 662, 802, 811, 816, 822, 823, 865, 1107, 1126, 1145, 1151 |
| Espagne | 36, 42, 54, 56.a), 56.q), 56.u), 58, 62.a), 218, 220, 223, 241, 250, 251, 337, 463, 464, 465, 466, 467, 489, 496, 508, 514, 516, 527, 559, 607, 614, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 678, 707, 709, 717, 723, 730, 734, 750, 755, 762, 780, 785, 787, 796, 802, 808, 816, 818, 819, 821, 822, 823, 827, 828, 830, 864, 865, 866, 947, 951, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1004, 1005, 1008, 1009, 1011, 1019, 1020, 1057, 1078, 1096, 1097, 1099, 1100, 1103, 1107, 1121, 1126, 1145, 1150, 1151 |
| Estonie | 868 |
| Etats-Unis d'Amérique | 54, 56.g), 56.h), 56.k), 56.v), 58, 60, 62.b), 62.g), 64, 139, 158, 182, 198, 211, 220, 265, 277, 278, 296, 303, 337, 422, 450, 587, 608, 609, 612, 616, 617, 618, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 671, 676, 678, 682, 683, 686, 687, 707, 709, 717, 720, 722, 723, 728, 729, 730, 732, 733, 734, 743, 750, 753, 755, 762, 802, 808, 816, 819, 823, 824, 827, 828, 837, 876, 925, 961, 962, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 999, 1005, 1009, 1020, 1037, 1042, 1057, 1059, 1061, 1064, 1065, 1068, 1069, 1076, 1077, 1087, 1107, 1121, 1126, 1129, 1132, 1136, 1145, 1150, 1151 |

| | |
|---|---|
| Ethiopie | 53, 56.v), 360, 373, 615, 825, 1151 |
| Fédération de Russie (à partir du 25 décembre 1991) | 624, 642, 707, 802, 808, 819, 824, 825, 827, 828, 830, 861, 862, 1011, 1057, 1097 |
| Fidji | 53, 56.k), 142, 143, 182, 617, 642, 802, 816, 822, 823 |
| Finlande | 56.h), 62.f), 620, 624, 626, 642, 654, 662, 670, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 743, 750, 755, 757, 762, 780, 802, 808, 816, 819, 822, 823, 827, 828, 830, 840, 856, 933, 970, 972, 981, 982, 985, 1005, 1009, 1057, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| France | 54, 56.a), 56.i), 56.p), 56.t), 58, 60, 62.f), 64, 77, 90, 102, 108, 112, 158, 165, 211, 223, 241, 251, 296, 350, 355, 368, 370, 380, 479, 483, 489, 496, 516, 527, 602, 616, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 676, 678, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 743, 755, 762, 778, 780, 793, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 827, 828, 829, 830, 841, 842, 859, 866, 875, 876, 923, 936, 945, 949, 952, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1027, 1030, 1033, 1040, 1057, 1060, 1078, 1097, 1099, 1103, 1105, 1106, 1107, 1121, 1126, 1129, 1132, 1136, 1145, 1150, 1151 |
| Gabon | 77, 374, 624, 662, 670, 707, 802, 808, 816, 972, 1027, 1057, 1105, 1107, 1126, 1150, 1151 |
| Gambie | 42, 53, 56.f), 56.j), 78, 375, 610, 615, 624, 626, 642, 644, 802, 807, 808, 1151 |
| Ghana | 42, 54, 56.j), 58, 59, 62.f), 62.g), 64, 80, 265, 266, 267, 268, 593, 606, 607, 610, 615, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 812, 816, 886, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Grèce | 42, 624, 626, 654, 662, 670, 707, 802, 808, 816, 824, 825, 946, 970, 972, 1005, 1009, 1020, 1057, 1107, 1121, 1145, 1151 |
| Guatemala | 53, 54, 56.a), 56.c), 56.d), 56.l), 56.q), 58, 59, 62.a), 208, 236, 237, 241, 331, 463, 465, 468, 469, 477, 494, 498, 500, 502, 504, 511, 512, 569, 570, 624, 642, 644, 802, 822, 823, 825, 1107, 1126, 1151 |
| Guinée | 28, 42, 53, 56.l), 56.n), 56.t), 59, 62.f), 62.g), 81, 269, 270, 349, 353, 376, 377, 535, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 1055, 1057, 1145, 1151 |
| Guinée-Bissau | 42, 53, 56.e), 56.t), 56.w), 82, 83, 84, 536, 537, 624, 626, 642, 644, 670, 802, 808, 809, 816 |
| Guinée équatoriale | 53, 56.l), 56.q), 372, 530, 825, 1151 |
| Haïti | 53, 56.b), 238, 332, 571, 572, 624, 642, 644, 654, 670, 802, 808, 1027, 1105, 1121, 1151 |

| | |
|--------------------------------|---|
| Honduras | 53, 56.l), 56.p), 59, 62.a), 333, 465, 503, 573, 574, 624, 626, 642, 644, 662, 802, 816, 822, 823, 1107, 1121, 1147, 1151 |
| Hongrie | 44, 45, 54, 56.p), 58, 60, 62.f), 588, 598, 624, 642, 644, 654, 662, 670, 682, 707, 717, 732, 734, 743, 750, 755, 762, 788, 802, 808, 816, 818, 819, 823, 828, 830, 834, 835, 836, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 859, 860, 909, 914, 931, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1023, 1027, 1033, 1057, 1059, 1097, 1103, 1105, 1107, 1121, 1126, 1145, 1150, 1151 |
| Iles Cook | 617 |
| Iles Salomon | 182, 192, 617 |
| Inde | 53, 56.f), 56.h), 56.k), 56.l), 56.o), 56.p), 56.s), 56.v), 58, 59, 62.f), 144, 145, 146, 147, 148, 158, 182, 198, 298, 299, 431, 432, 608, 616, 618, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 682, 707, 732, 734, 755, 762, 802, 816, 823, 825, 886, 1033, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1145, 1151 |
| Indonésie | 53, 56.g), 56.h), 56.k), 56.l), 56.n), 56.o), 56.p), 56.r), 58, 59, 62.f), 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 182, 198, 300, 301, 433, 434, 435, 436, 442, 609, 616, 618, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 802, 808, 982, 985, 1020, 1103, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Iran (République islamique d') | 53, 56.f), 156, 157, 182, 437, 438, 624, 670, 707, 808, 890, 1020, 1107, 1126, 1151 |
| Iraq | 624, 802, 808, 1107, 1121 |
| Irlande | 654, 662, 670, 676, 707, 802, 808, 816, 818, 822, 827, 828, 830, 981, 1005, 1009, 1020, 1107 |
| Islande | 802, 808, 816, 856 |
| Israël | 54, 56.p), 624, 642, 654, 670, 676, 707, 732, 734, 743, 755, 762, 802, 808, 816, 818, 823, 827, 828, 981, 1027, 1062, 1105, 1107, 1121, 1145, 1151 |
| Italie | 62.f), 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 707, 717, 750, 771, 780, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 824, 825, 827, 828, 830, 970, 972, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1027, 1057, 1097, 1103, 1105, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Jamaïque | 53, 54, 56.b), 56.l), 56.s), 59, 62.f), 239, 334, 468, 469, 624, 642, 644, 802, 825, 1126, 1145, 1151 |

| | |
|---------------|--|
| Japon | 54, 58, 139, 158, 182, 198, 296, 420, 421, 442, 455, 582, 618, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 676, 678, 682, 707, 709, 717, 720, 723, 730, 732, 734, 743, 750, 753, 755, 762, 780, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 827, 828, 851, 852, 932, 956, 957, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 1020, 1057, 1082, 1086, 1107, 1121, 1126, 1129, 1145, 1147, 1151 |
| Jordanie | 53, 56.i), 58, 116, 117, 405, 548, 584, 614, 624, 642, 670, 802, 808, 116, 117, 1107 |
| Kenya | 53, 56.j), 56.l), 56.o), 85, 378, 615, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 662, 670, 707, 802, 808, 823, 824, 825, 1107, 1121 |
| Koweït | 620 |
| Lesotho | 53, 56.g), 56.j), 86, 610, 614, 615, 623, 624, 626, 642, 644, 662, 670, 802, 808, 816, 822, 1107, 1147 |
| Lettonie | 45, 853, 868 |
| Liban | 624, 670, 676, 802, 808, 816, 818, 828, 1107, 1121 |
| Libéria | 615, 624, 626, 644, 802, 816, 1107 |
| Libye | 53, 56.f), 56.i), 56.l), 58, 118, 119, 379, 406, 407, 620, 621, 624, 626, 654, 662, 670, 802, 808, 816, 118, 119, 1020, 1107, 1121, 1126, 1145 |
| Liechtenstein | 707, 802, 808, 816, 818, 819, 828, 970, 972, 981, 1001, 1011, 1019, 1023, 1057, 1097, 1103 |
| Lituanie | 45, 854, 868 |
| Luxembourg | 654, 670, 707, 802, 808, 816, 822, 823, 827, 828, 829, 970, 972, 981, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1057, 1097, 1103, 1107 |
| Madagascar | 53, 56.l), 56.p), 56.t), 64, 87, 380, 654, 707, 802, 808, 816, 972, 1057, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Malaisie | 53, 56.h), 56.l), 56.n), 159, 160, 161, 162, 182, 198, 302, 303, 439, 440, 441, 442, 555, 594, 604, 616, 618, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 650, 670, 707, 732, 734, 802, 808, 816, 886, 1107, 1126, 1151 |
| Malawi | 42, 53, 56.f), 56.j), 56.l), 56.p), 59, 60, 62.g), 88, 271, 356, 610, 615, 620, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 813, 816, 972, 1057, 1107, 1151 |
| Mali | 53, 56.t), 59, 62.f), 62.g), 89, 272, 273, 353, 381, 538, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 670, 808, 802, 707, 816, 972, 1057, 1126, 1151 |
| Malte | 670, 802, 808, 816 |

| | |
|------------|--|
| Maroc | 53, 56.i), 59, 62.f), 93, 120, 275, 290, 382, 408, 409, 410, 549, 620, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 707, 755, 762, 802, 808, 816, 818, 824, 828, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1062, 1097, 1103, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Maurice | 53, 56.t), 59, 62.g), 91, 92, 274, 539, 623, 624, 642, 802, 808, 816, 1151 |
| Mauritanie | 53, 56.j), 56.l), 56.p), 90, 353, 624, 626, 670, 707, 802, 808, 816, 972, 1057, 1151 |
| Mexique | 53, 54, 56.a), 56.c), 56.d), 56.f), 56.g), 56.l), 56.n), 56.q), 56.u), 56.w), 59, 60, 62.a), 62.b), 62.d), 64, 208, 210, 211, 240, 241, 242, 335, 336, 337, 338, 459, 460, 462, 463, 465, 468, 469, 495, 501, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 530, 558, 575, 581, 604, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 650, 654, 662, 670, 678, 707, 732, 734, 755, 762, 802, 808, 816, 822, 823, 824, 825, 865, 985, 1009, 1027, 1030, 1033, 1105, 1106, 1107, 1121, 1126, 1145, 1150, 1151 |
| Monaco | 678, 707, 743, 802, 808, 816, 818, 822, 823, 827, 828, 972, 981, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1023, 1057, 1097, 1103, 1107, 1121 |
| Mongolie | 28, 42, 53, 56.h), 56.l), 56.p), 58, 163, 164, 165, 166, 182, 304, 443, 444, 616, 624, 670, 707, 802, 808, 972, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1055, 1057, 1075, 1097, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Mozambique | 53, 56.e), 94, 95, 383, 530, 1151 |
| Namibie | 42, 53, 56.j), 59, 62.g), 96, 276, 348, 384, 385, 615, 626, 644, 802, 1107, 1145, 1151 |
| Nauru | 617 |
| Népal | 53, 56.h), 56.k), 59, 62.f), 167, 168, 169, 182, 305, 306, 616 |
| Nicaragua | 53, 56.c), 56.u), 56.w), 243, 244, 255, 465, 511, 620, 624, 642, 644, 802, 824, 1107, 1126, 1151 |
| Niger | 53, 56.t), 97, 349, 353, 386, 624, 626, 642, 644, 670, 802, 808, 816, 822, 1145, 1151 |
| Nigéria | 53, 56.g), 56.j), 56.l), 56.p), 58, 59, 62.f), 62.g), 64, 98, 277, 278, 279, 280, 358, 361, 387, 540, 590, 614, 615, 620, 626, 670, 808, 886, 1107, 1145, 1151 |
| Norvège | 624, 626, 642, 654, 670, 676, 707, 709, 717, 732, 734, 743, 755, 762, 780, 802, 808, 816, 819, 822, 823, 827, 828, 830, 856, 970, 972, 981, 982, 985, 1005, 1009, 1057, 1107, 1121, 1126, 1145 |

| | |
|-------------------------------|---|
| Nouvelle-Zélande | 617, 624, 642, 662, 670, 802, 808, 816, 818, 823, 1059, 1107, 1121, 1151 |
| Oman | 825 |
| Ouganda | 53, 56.j), 62.g), 110, 362, 392, 530, 543, 615, 620, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 825, 1151 |
| Pakistan | 53, 56.h), 56.k), 56.l), 56.p), 56.s), 170, 171, 172, 173, 182, 198, 307, 445, 446, 611, 614, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 802, 816, 1107, 1126, 1151 |
| Panama | 53, 56.a), 56.c), 56.u), 56.w), 59, 62.a), 62.b), 245, 246, 247, 339, 465, 512, 513, 576, 624, 654, 662, 802, 822, 823, 824, 865, 1107, 1145, 1151 |
| Papouasie-Nouvelle- Guinée | 174, 182, 617 |
| Paraguay | 42, 53, 56.d), 56.l), 56.q), 56.u), 59, 62.a), 62.b), 208, 320, 340, 462, 463, 465, 577, 624, 654, 802, 814, 816, 822, 823, 865, 1126, 1151 |
| Pays-Bas | 554, 56.j), 56.n), 56.o), 56.u), 108, 157, 220, 404, 609, 624, 626, 642, 654, 662, 669, 670, 671, 676, 678, 707, 709, 717, 732, 734, 750, 755, 762, 772, 778, 780, 802, 808, 816, 819, 827, 828, 829, 830, 834, 855, 920, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1057, 1072, 1092, 1097, 1098, 1103, 1107, 1121, 1122, 1123.2, 1126, 1150, 1151 |
| Pérou | 53, 56.a), 56.c), 56.d), 56.f), 56.l), 56.p), 56.q), 56.u), 56.w), 59, 62.a), 62.b), 208, 241, 248, 249, 250, 251, 252, 341, 342, 463, 468, 469, 470, 471, 472, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 530, 560, 614, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 670, 678, 707, 802, 816, 822, 823, 824, 865, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Philippines | 53, 56.f), 56.g), 56.h), 56.k), 56.l), 56.n), 56.s), 56.v), 58, 59, 62.f), 158, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 198, 308, 309, 442, 447, 583, 595, 604, 616, 618, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 670, 707, 732, 734, 802, 808, 816, 819, 822, 981, 982, 1085, 1107, 1121, 1145 |
| Pologne | 44, 624, 642, 644, 670, 678, 707, 717, 732, 734, 743, 750, 755, 762, 802, 808, 816, 818, 835, 836, 857, 909, 914, 970, 972, 982, 985, 998, 1001, 1003, 1005, 1009, 1011, 1057, 1062, 1094, 1097, 1101, 1102, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Portugal | 54, 56.e), 58, 101, 483, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 678, 707, 717, 730, 743, 795, 802, 808, 816, 818, 827, 828, 865, 866, 914, 1001, 1005, 1009, 1011, 1028, 1097, 1104, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |
| Qatar | 662, 802, 825 |

| | |
|--|---|
| République centrafricaine | 53, 56.l), 56.p), 56.t), 72, 353, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 972, 1057 |
| République de Corée | 53, 54, 56.f), 56.g), 56.h), 56.k), 58, 59, 62.e), 62.f), 158, 181, 182, 183, 184, 185, 198, 310, 311, 448, 449, 450, 599, 616, 618, 620, 621, 624, 626, 644, 662, 670, 707, 723, 732, 734, 743, 802, 808, 819, 823, 970, 972, 985, 1005, 1009, 1020, 1057, 1098, 1107, 1121, 1150, 1151 |
| République dominicaine | 463, 469, 567, 670, 707, 808, 818, 822, 1145, 1151 |
| République populaire démocratique de Corée | 53, 56.f), 56.h), 140, 141, 297, 429, 430, 585, 616, 618, 620, 621, 624, 626, 654, 670, 707, 743, 802, 808, 970, 972, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1020, 1057, 1097, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| République-Unie de Tanzanie | 53, 56.f), 56.j), 59, 62.g), 111, 285, 393, 394, 395, 396, 397, 530, 544, 608, 615, 624, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 1107, 1121, 1129, 1145, 1151 |
| Roumanie | 44, 45, 46, 53, 56.f), 56.l), 56.p), 58, 59, 62.f), 64, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 707, 717, 750, 802, 808, 816, 834, 835, 858, 859, 860, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1020, 1057, 1097, 1107, 1121, 1126, 1150, 1151 |
| Royaume-Uni | 54, 56.f), 56.k), 58, 60, 62.f), 64, 78, 157, 158, 166, 191, 198, 265, 337, 422, 434, 439, 607, 612, 613, 616, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 676, 678, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 743, 750, 755, 762, 770, 776, 780, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 827, 828, 866, 873, 874, 938, 943, 955, 970, 972, 975, 981, 982, 985, 1005, 1009, 1020, 1036, 1057, 1070, 1088, 1107, 1121, 1126, 1132, 1145, 1150, 1151 |
| Rwanda | 53, 56.t), 99, 352, 388, 624, 626, 670, 707, 802, 808, 816, 1126, 1145, 1151 |
| Sainte-Lucie | 53, 56.b), 253 |
| Saint-Marin | 42, 802, 805, 808, 817, 818, 825, 1001, 1011, 1095, 1097 |
| Saint-Siège | 802, 808, 816, 823, 1103, 1107, 1145 |
| Samoa | 182, 186, 617 |
| Sao Tomé-et-Principe | 53, 56.e), 56.l), 58, 100, 101, 389, 1151 |
| Sénégal | 53, 56.n), 56.t), 59, 62.f), 62.g), 64, 102, 103, 104, 281, 282, 283, 390, 541, 542, 614, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 707, 802, 808, 816, 825, 972, 1005, 1009, 1023, 1057, 1103, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |

| | |
|-----------------|---|
| Sierra Leone | 53, 56.j), 105, 615, 624, 802 |
| Singapour | 53, 56.h), 56.k), 187, 188, 189, 190, 191, 198, 312, 442, 451, 452, 453, 612, 616, 618, 620, 802, 1151 |
| Somalie | 624, 642, 802 |
| Soudan | 53, 56.f), 56.i), 56.l), 56.p), 58, 106, 123, 124, 125, 391, 412, 614, 615, 624, 626, 642, 670, 707, 802, 808, 972, 1001, 1009, 1011, 1057, 1097, 1107, 1121, 1126, 1140, 1151 |
| Sri Lanka | 53, 54, 56.h), 56.k), 59, 62.c), 62.f), 129, 182, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 313, 314, 454, 592, 614, 616, 618, 620, 624, 626, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 818, 825, 972, 1057, 1107, 1121, 1151 |
| Suède | 54, 56.j), 56.p), 56.s), 78, 303, 604, 620, 624, 626, 642, 654, 662, 670, 676, 678, 682, 707, 709, 717, 730, 732, 734, 743, 750, 755, 757, 762, 780, 802, 808, 816, 818, 819, 822, 823, 827, 828, 829, 830, 856, 867, 868, 869, 913, 935, 942, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 1005, 1009, 1020, 1057, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Suisse | 54, 56.h), 56.p), 58, 62.a), 62.b), 62.f), 62.g), 138, 179, 265, 266, 277, 278, 281, 332, 337, 342, 422, 533, 539, 540, 545, 563, 564, 565, 567, 572, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 650, 654, 662, 670, 671, 676, 678, 680, 682, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 750, 755, 762, 773, 774, 775, 780, 802, 808, 816, 818, 819, 827, 828, 830, 832, 865, 866, 870, 871, 934, 954, 963, 964, 970, 972, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1019, 1020, 1023, 1034, 1057, 1059, 1063, 1064, 1081, 1097, 1103, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1150, 1151 |
| Suriname | 624, 642, 707, 802, 808, 816, 827, 828, 1023, 1103 |
| Swaziland | 42, 53, 56.j), 107, 610, 615, 624, 626, 642, 670, 802, 803, 808, 1064 |
| Syrie | 53, 56.i), 56.l), 56.p), 126, 620, 670, 808, 818, 825, 982, 1107, 1121, 1126, 1145 |
| Tchad | 53, 56.t), 73, 353, 624, 626, 642, 670, 707, 802, 808, 816, 972, 1057 |
| Tchécoslovaquie | 28, 42, 44, 45, 58, 604, 624, 642, 644, 654, 670, 678, 707, 717, 802, 806, 808, 810, 816, 818, 819, 822, 823, 827, 828, 830, 836, 909, 914, 941, 970, 972, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1027, 1030, 1033, 1055, 1057, 1062, 1084, 1097, 1105, 1106, 1107, 1126, 1129, 1132, 1145, 1151 |
| Thaïlande | 53, 56.f), 56.h), 56.k), 56.l), 56.n), 56.o), 56.p), 59, 62.f), 158, 182, 198, 199, 200, 201, 315, 316, 317, 442, 608, 616, 620, 621, 662, 670, 678, 802, 816, 1107, 1121, 1126, 1145, 1151 |

| | |
|--|--|
| Togo | 58, 108, 624, 642, 644, 670, 707, 802, 808, 816, 825, 972, 1027, 1057, 1105 |
| Tonga | 617 |
| Trinité-et-Tobago | 53, 56.b), 254, 521, 522, 642, 707, 802, 808, 816, 823, 1107, 1121, 1151 |
| Tunisie | 53, 56.i), 56.l), 56.n), 109, 127, 403, 621, 623, 624, 626, 642, 670, 678, 707, 802, 808, 816, 818, 825, 828, 829, 1027, 1103, 1105, 1107, 1121 |
| Turquie | 58, 624, 642, 644, 654, 670, 707, 734, 802, 808, 816, 818, 834, 835, 872, 982, 1107, 1121 |
| Tuvalu | 617 |
| Ukraine | 802, 1107 |
| Union soviétique (jusqu'au 24 décembre 1991) | 44, 54, 56.f), 182, 589, 604, 620, 622, 624, 642, 654, 662, 670, 707, 709, 717, 723, 730, 732, 734, 750, 755, 762, 802, 808, 819, 824, 825, 827, 828, 830, 861, 863, 970, 971, 972, 975, 981, 982, 985, 1001, 1005, 1009, 1011, 1033, 1057, 1097, 1107, 1121, 1126, 1129, 1136, 1145, 1151 |
| Uruguay | 53, 56.a), 56.c), 56.l), 56.m), 56.q), 59, 62.a), 62.b), 211, 241, 255, 461, 462, 463, 465, 468, 469, 479, 483, 508, 523, 524, 578, 620, 621, 624, 626, 642, 644, 654, 662, 670, 802, 808, 816, 822, 823, 825, 1107, 1145, 1151 |
| Vanuatu | 617 |
| Venezuela | 53, 56.a), 56.d), 56.f), 56.g), 56.l), 56.p), 56.q), 56.u), 56.w), 59, 62.a), 62.b), 208, 211, 241, 256, 257, 320, 342, 343, 463, 465, 468, 469, 470, 471, 493, 518, 520, 525, 526, 527, 528, 530, 562, 576, 624, 642, 644, 654, 670, 802, 816, 823, 865, 886, 1107, 1121, 1145, 1151 |
| Viet Nam | 53, 56.h), 56.k), 56.l), 56.n), 56.r), 64, 158, 182, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 318, 455, 556, 557, 616, 620, 621, 624, 626, 644, 662, 670, 707, 732, 734, 802, 808, 1001, 1005, 1009, 1011, 1097, 1107, 1121, 1126, 1151 |
| Yémen | 53, 56.f), 56.i), 56.l), 56.r), 128, 413, 414, 624, 626, 642, 644, 707, 802, 1126, 1151 |
| Yougoslavie | 53, 56.l), 56.m), 56.p), 58, 604, 621, 623, 624, 626, 644, 654, 662, 670, 678, 707, 802, 808, 816, 824, 830, 835, 875, 981, 1001, 1005, 1009, 1011, 1097, 1107, 1121, 1126, 1129, 1132 |
| Zaire | 53, 56.l), 56.n), 56.t), 58, 112, 398, 399, 400, 401, 624, 626, 642, 644, 670, 802, 808, 816, 112, 113, 823, 1107, 1126, 1151 |

AB/XIII/2
Annexe E, page 13

Zambie 42, 56.p), 545, 615, 620, 624, 642, 670, 707, 802,
808, 815, 816, 1121, 1151

Zimbabwe 53, 56.j), 56.l), 56.n), 58, 59, 62.g), 78, 114, 286,
287, 613, 615, 620, 621, 624, 642, 670, 802, 808, 816,
1107, 1151

Hong Kong 53, 56.l), 56.n), 182, 198, 207, 456, 457, 970, 975,
1151

[Fin de l'annexe E et du document]

